



Champagné-Saint-Hilaire

Bulletin Municipal

2025



N°38



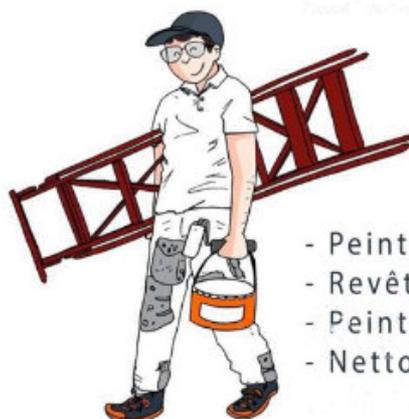
- Menuiserie
- Cloisons sèches
- Isolation

1 route de Gençay
86160 Champagné St Hilaire
Tel : 06.80.65.48.44
Mail : d.e.thomas@laposte.net

NOUVEAU

A Champagné Saint Hilaire :

JEREM' Peinture



- Peintures et Décoration
- Revêtements murs et sols
- Peintures extérieures
- Nettoyage extérieur

06.12.60.09.15

jerempeinture@gmail.com

Alexis Redin

Terrassement, Aménagement
Prestation de services

101 Bois Brunet
86160 Champagné St Hilaire
06 68 59 79 02
redin.alexis@gmail.com
Siret : 885 337 915 00015





EQUI & COMPAGNIE

301, La Ferraudière
86160 CHAMPAGNÉ - SAINT - HILAIRE

f @
06.64.71.98.42
equietcompagnie@gmail.com

PET-SITTING



- Promenade de chiens
- Visite à votre domicile
- Gardiennage à mon domicile
- Accompagnement rendez-vous

Textiles et cuirs:

- Cheval/cavalier
- Animaux de compagnie
- Equipements sportifs



LAVAGE & ENTRETIEN



SERVICES EQUINS

PRESTATAIRE DE SERVICES EQUINS

GARDE DE CHEVAUX À
VOTRE DOMICILE

CHAUFFEUR POUR VOS
TRANSPORTS EQUINS

RENFORT OU
REPLACEMENT DANS VOS
ÉCURIES

Titulaire d'un BAC CGEH - CAPTAV
- Permis BE et C

📍 Champagné - Saint - Hilaire (86)
Sud Vienne et alentours



06.48.04.37.08

lcservicesequins@gmail.com



GÎTES DU MOULIN DE CHAUME

Olivier PIN

Le Moulin de Chaume

86160 CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE



GÎTE DU
MOULIN DE CHAUME
12 PERSONNES



GÎTE DE LA BUTTE
2/6/8 PERSONNES

06.81.65.12.97

pinolivier@orange.fr

www.les-gites-du-moulin-de-chaume.fr



Ecurie de propriétaire
Centre équestre
Balade en Calèche



Mariette Adeline

@ mariette.ade@gmail.com

📞 06.21.66.97.23



Les écuries du Moulin de Chaume



**Plombier
Chauffagiste**

Rénovation
Maintenance
Dépannage

06 03 77 63 19
oplombierchauffagiste@gmail.com



Christophe ALBERT
06 03 77 63 19

-  oplombierchauffagiste@gmail.com
-  8 route de Limes
86160 Champagné-Saint-Hilaire

E.I. Pascal PRÉ
0632006259

86160 Champagné-Saint- Hilaire
pascalpre263@gmail.com



Entretien d'espaces verts

Taille de haie - Tonte - Massifs

50 % déductible de vos impôts ou crédit d'impôt





Pérénia
AMÉNAGE VOS EXTÉRIEURS

Xavier prouteau
votre artisan paysagiste
sur Poitiers

Cour



Allée



Terrasse



Contour de piscine et de maison





contact@perenia.fr -05 49 54 65 88- ZA de l'Anjouinière - 86370 VIVONNE

DÉCOUVREZ LE GÎTE COMMUNAL « MARGUERITE »



Ouvert toute l'année avec :

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE
23 COUCHAGES (7 CHAMBRES)

ACCÈS HANDICAPÉS

CUISINE AMÉNAGÉE, COUR AVEC BARBECUE

SÉJOUR AVEC TV, 32 PLACES ASSISÉS

ACCÈS WIFI DANS 6 CHAMBRES

ADAPTÉ POUR SÉMINAIRES

RESTAURANT À CÔTÉ

Tél: 05 49 37 30 91

Mail : contact@champagne-saint-hilaire.fr



Bibliothèque Municipale



« Au plaisir des mots et de l'image »
BIBLIOTHEQUE / MULTIMEDIA
ESPACE de DETENTE et de RENCONTRE

Inscription gratuite permettant d'accéder gratuitement aux documents de la bibliothèque et aux ressources numériques de LIRE EN VIENNE : livres numériques, films, presse, musique, cours en ligne (photos, couture, sports, langues, code de la route ...)

Horaires d'ouverture :

Mercredi de 10h30 à 12h30

Jedi de 17h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

La bibliothèque municipale est animée par des bénévoles de « Murmures et Cultures à Champagné ». Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, contactez-nous !



Pour tout renseignement, s'adresser à la bibliothèque :

Tél. 05 49 37 48 89

E-mail : biblio-champagne-saint-hilaire@departement86.fr

Facebook : Bibliothèque Municipale de Champagné-Saint-Hilaire



Espace de Soins et de Santé



Propriété de la commune de Champagne-Saint-Hilaire



Locaux en location adaptés pour des professionnels de Santé ou Médecine Alternative



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter la mairie au 05 49 37 30 91 ou par mail à contact@champagne-saint-hilaire.fr



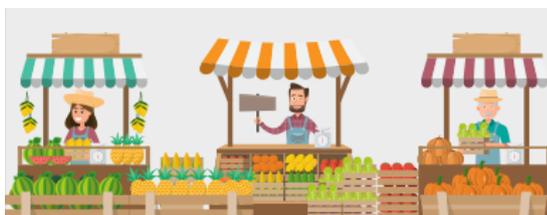
Marché du terroir à Champagne Saint-Hilaire

Tous les vendredis à partir de 17 heures sur la place du 13 août 1944

Renseignez-vous à la mairie :

05 49 37 30 91

contact@champagne-saint-hilaire.fr



VENEZ EN FAMILLE À LA BASE DE LOISIRS DES TROIS FONTAINES



Petits et grands, vous pourrez vous promener autour des 2 grands étangs qui sont ouverts à la pêche communale (renseignements en mairie).

Des jeux d'enfants sont accessibles, une aire de pique-nique, un minigolf, un barbecue ainsi qu'un terrain de boules.

**Mail : contact@champagne-saint-hilaire.fr
www.champagne-saint-hilaire.fr**

SOMMAIRE

Le Mot du Maire 6

1 - LA VIE COMMUNALE

♦ Chiffres clés, État Civil	7
♦ Conseil Municipal	8
♦ Personnel communal	9
♦ Budget 2024	10
♦ Réalisations et projets	11-22
♦ Évènements communaux	23-40
♦ Culture : Bibliothèque Municipale	41-42



2 - LA VIE PRATIQUE

♦ Mairie, Agence Postale	43
♦ Numéros d'urgence, Gendarmerie Nationale, SDIS Préfecture	44
♦ Sous-Préfecture, Papiers d'identité	45
♦ Canton, Conseillers Départementaux, Déchetterie	46
♦ Communauté de Communes	46-47
♦ Règles de bon usage et bon voisinage	48-49
♦ Urbanisme, PLUi	50
♦ Orange, Fibre optique	51
♦ Comité Local de la Source Bleue	51
♦ Syndicat Mixte du Clain Sud	52
♦ Tarifs communaux	53-56
♦ Liste des professionnels	57-58
♦ École publique « André Léo »	59
♦ Assistantes Maternelles, Ramassage scolaire, Restauration scolaire	60
♦ Centre social d'animation « Mille Bulles »	61
♦ Assistante Sociale, ADMR	62
♦ CIF SP, ELAN	63
♦ Familles Rurales, Mission Locale	64
♦ Pluriservices, Présence Verte	65
♦ Calendrier des manifestations	66



3 - LA VIE ASSOCIATIVE

♦ Bibliothèque et tableau des associations	67
♦ André Léo	68
♦ ACCA	68-69
♦ ADEPEN	69-70
♦ ADEPV	70
♦ Merveilleux Noël	71
♦ APE	71-72
♦ Arche de Jahaka	72
♦ Comité des Fêtes	72
♦ Comité de Jumelage Saint-Romphaire	73
♦ Comité FNACA	73
♦ Let's Go, Allons-y !	73
♦ Ensemble Vocal	74
♦ Murmures et Cultures	74
♦ Pattes et Sabots	75
♦ SC Champagné-Saint-Hilaire	75



4 - EXPRESION LIBRE

♦ Joaillerie Bourdier	76-77
♦ 13 août 1944 - 2024 à Champagné-Saint-Hilaire	78

Comité de rédaction

Responsable de la rédaction : Gilles BOSSEBOEUF

Comité de rédaction :

Annette BOSSEBOEUF, Jacky DIDIER, Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON, Olivier PIN, Pierre ROSSIGNOL

Relecture : Annette BOSSEBOEUF

Le mot du Maire



Chères habitantes, chers habitants de Champagné-Saint-Hilaire,

L'année 2024 aura été marquée par de nombreux événements et avancées importantes pour notre commune. Si je me permets de commencer par une pensée toute particulière, c'est pour rendre hommage à Brigitte Rochais, notre employée municipale, qui nous a tragiquement quittés à l'âge de 61 ans après 24 ans de service dévoué à la commune. Sa disparition laisse un vide immense, et je tiens à exprimer ma plus profonde sympathie à sa famille et à ses proches. Brigitte faisait partie intégrante de notre vie communale, et son souvenir restera gravé dans nos cœurs.

Cette année, nous avons continué le projet de revitalisation de notre Centre-bourg, avec la réfection de la maison située au 1 rue Etienne Saby pour y aménager deux nouveaux logements. Ce projet fait partie de notre volonté de dynamiser le cœur de notre village et de répondre aux besoins de logement pour nos habitants. En 2025, nous poursuivrons ces efforts avec l'aménagement d'un logement à la maison 1 ter route de Sommières. Ce projet est essentiel pour maintenir un cadre de vie agréable et attractif.

Nous avons également prévu d'aménager le carrefour et un espace de convivialité sur le site de la maison 1 route d'Anché, qui sera démolie pour laisser place à un lieu de rencontre et de partage. Nous présentons également un dossier de financement pour l'aménagement de trois nouveaux logements au 1 route de Couhé et pour l'embellissement des façades de la rue de l'Église et la création d'un espace de convivialité.

Je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui œuvrent au quotidien pour faire de notre commune un lieu dynamique et solidaire. Merci aux artisans, commerçants, entrepreneurs, agriculteurs, élus, associations et bénévoles, sans qui rien de tout cela ne serait possible. Grâce à vous, Champagné-Saint-Hilaire devient chaque jour un peu plus attractive.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune. Votre arrivée est une richesse pour notre village, et nous espérons que vous y trouverez un cadre de vie agréable. N'hésitez pas à mettre à profit vos compétences et vos idées pour participer à la dynamique de notre territoire !

Pour l'année 2025, je formule le vœu que notre ruralité soit enfin reconnue à sa juste valeur. Nous apportons une contribution essentielle à la société, que ce soit par notre production d'énergie (électricité, eau) ou nos ressources alimentaires. Il est primordial que nous soyons rémunérés à hauteur de notre contribution et que nous ayons accès aux mêmes services que nos concitoyens urbains, notamment en matière de transports collectifs. Ce serait une juste reconnaissance de notre engagement et de nos efforts.

En 2025, nous poursuivrons avec la même détermination nos projets au service de notre commune, afin de garantir un avenir prospère et harmonieux pour tous.

Vous trouverez dans ce bulletin un résumé de nos actions en 2024 ainsi que les projets pour les années futures. Bonne lecture...

Je vous présente tous mes vœux, bonheur, santé, amour et partage pour cette nouvelle année 2025.

Avec toute ma gratitude.

Votre Maire, Gilles BOSSEBOEUF

1 - LA VIE COMMUNALE

Chiffres Clés

Les habitants de Champagné-Saint-Hilaire, appelés « Champagnois », sont au nombre de 1013 au 1^{er} janvier 2025 (population municipale : 994 / population comptée à part : 19).

La superficie est de 46.9 km². Champagné-Saint-Hilaire est une des communes les plus élevées du département ; son point culminant, la butte de Fougeret, est le plus haut lieu habité du département, l'altitude y est de 195 mètres.

État Civil



Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de 11 « petits bouts » sur la commune pendant cette année.

17/02/2024	Olivia CARLIER
14/03/2024	Ohanna DEVILLE
04/05/2024	Solyne BAILLOT
01/07/2024	Ondine ROBBE
14/07/2024	Gabriel CHASTEL SOREAU
28/07/2024	Joris BRISSAC PASTEUR
16/08/2024	Louison BERNARD
14/10/2024	Brian THUBERT

(Trois familles n'ont pas souhaité la parution dans ce bulletin.)

La commune offre à chaque naissance d'enfant, dont les parents sont domiciliés à Champagné-Saint-Hilaire, la somme de **75 €** pour ouvrir un livret A à partir de 2025.



Mariages

08/06/2024	Elodie MARAIS et Olivier CARLIER
15/06/2024	Nadine BLET et Henri-Paul AMETEAU
22/06/2024	Constance ROUSSEL et François MORILLE
13/07/2024	Anne CORMIER et Yvan ROMÉ
20/09/2024	Mathilde COLLARD et Tanguy MICHEL
12/10/2024	Nathalie NICOLAS et René COLIN



Décès

31/01/2024	Hélène PASQUIER née GARNIER
18/02/2024	Sylvie LANDREAU née ROBY
21/02/2024	Eveline BORTOLUSSI née PAILLER
11/03/2024	Marie CHARLES née FIEURGAND
20/06/2024	Jean-Pierre DESGRANGES
29/06/2024	Michel GOURDEAU
26/07/2024	Pascal BELLEVILLE
27/09/2024	Jeanne DOUTAULT née DUBREUIL
05/12/2024	Herbert TURPIN
30/12/2024	Jean-Claude BORTOLUSSI



Présentation du Conseil Municipal élu le 25 mai 2020
Gilles BOSSEBOEUF, Maire depuis avril 2008

Prénom NOM	Fonction	Prénom NOM	Fonction
 Jacky DIDIER	1 ^{er} Adjoint	 Sylvie BAZILLE	Conseillère
 Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	2 ^{ème} Adjointe	 Eric INGWILLER	Conseiller
 Olivier PIN	3 ^{ème} Adjoint	 Gladys SIRE	Conseillère
 Vincent COISCAUD	Conseillère	 Thomas LHOMMEAU	Conseiller
 Hugo ROUSSEL	Conseiller	 Vincent BONNIN	Conseiller

Hommage à Brigitte ROCHAIS, 07/08/1963 - 03/08/2024



Brigitte, nous avons échangé nos dernières paroles par téléphone le vendredi 2 août 2024 à 11 heures 45, je t'ai souhaité de bonnes vacances, tu as répondu par : « bonne reprise, Monsieur », tu étais heureuse de partir te reposer, un repos bien mérité.

Il y a un an, presque jour pour jour, c'était Fabrice, un agent que tu appréciais qui nous quittait, et en 2021, c'était Vincent, un élu qui faisait le choix de partir. Comment accepter tous ces départs... ?

Un terrible accident t'a arraché à la vie. Tu étais courageuse, et c'est ton courage qui t'a emporté, pas un seul jour de repos, il fallait que tu travailles ! tu nous as quittés le samedi 3 août 2024 en élaguant tes arbres, tu allais fêter tes 61 ans le mercredi 7 août. Nous parlions souvent de ta retraite, tu n'en profiteras pas !

Tu étais agent d'entretien des salles et des espaces verts, tu es arrivée à la commune de Champagné-Saint-Hilaire le 1^{er} mai 2000, il y a donc 24 ans, tu as été titularisée le 1^{er} juin 2005.

Je suis maire depuis avril 2008, il y a donc 16 ans que nous travaillons ensemble, mais il y a bien plus longtemps que j'entendais parler de Brigitte, car, qui ne connaissait pas Brigitte dans la commune ? Tu étais appréciée par tous les habitants.

Nous faisons le point chaque matin à l'atelier, tu avais ta chasse gardée : le nettoyage du gîte et des salles, et il ne fallait pas que les utilisateurs laissent quelques traces, sinon tu m'appelais immédiatement en me disant que ce n'était pas admissible, mais tu adorais être à l'extérieur pour entretenir les massifs de fleurs, tu revendiquais ton autonomie. Nous trouvions toujours une solution lorsqu'il fallait que tu remplaces un collègue, notamment à l'école, tu avais une grande disponibilité. Nos différences nous enrichissaient. Tu étais très attachée à la commune de Champagné-Saint-Hilaire, c'était ta deuxième commune.

L'année dernière, pour tes 60 ans, tu nous avais réunis dans la petite salle associative, pour un repas très convivial avec ta famille, tes amis, tes collègues.

Brigitte, tu es partie, comment l'accepter ? Tu as créé un grand vide. Ta famille, ton frère Patrick, ta sœur Isabelle, et les autres que je ne connais pas, doivent et devront être courageux pour effacer les circonstances de cet accident.

Tu nous manques Brigitte. Merci Brigitte !

Gilles BOSSEBOEUF

Dans notre commune, le bon fonctionnement des services municipaux repose sur le travail de 11 agents engagés dans des missions variées.

Voici un aperçu des différentes fonctions assurées par les équipes techniques, administratives et périscolaires.

Marion, Marylène, Christian, Haydn et Jean-Christophe veillent à l'entretien, la sécurité et l'embellissement de notre cadre de vie. Leur missions principales incluent :

- ♦ La maintenance des bâtiments communaux (école, mairie, salles polyvalentes, etc.)
- ♦ L'entretien des espaces publics (parcs, voiries, mobilier urbain).
- ♦ L'organisation logistique lors des événements municipaux.
- ♦ La gestion des espaces verts, incluant la plantation et l'entretien des végétaux.

Céline, Eva, Florence et Patricia sont à votre service pour vous accompagner dans vos démarches et gérer les affaires de la commune. Parmi leurs missions :

- ♦ L'accueil et l'information des habitants en mairie.
- ♦ La gestion des démarches administratives (état civil, urbanisme, élections, etc.).
- ♦ Le suivi du budget communal et des finances locales.
- ♦ La coordination des projets municipaux et des relations avec les partenaires institutionnels.
- ♦ Le traitement des demandes des administrés et la communication municipale.

Les agents périscolaires jouent un rôle essentiel auprès des enfants en dehors du temps scolaire. Leurs missions impliquent :

- ♦ L'encadrement des activités pendant les temps périscolaires (garderie avec Béatrice et Marie).
- ♦ La surveillance et l'accompagnement des enfants durant la pause méridienne par Eva, Marion et Marylène.
- ♦ Le soutien aux enseignants (Marie pour la classe de PS/MS et Eva pour la classe de GS/CP).

Marie, Béatrice et Céline interviennent à la bibliothèque municipale.

Grâce à leur engagement et à leur professionnalisme, ces agents contribuent chaque jour à la qualité de vie dans notre commune.



Christian, Haydn, Marylène et Jean-Christophe



Eva, Patricia, Florence et Céline



Marie, Béatrice, Marylène, Eva et Marion

BUDGET 2024

Vie Communale

Mairie

Investissement

Opérations	Désignation	DÉPENSES		RECETTES	
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
1059	Réserve foncière 3	100,00	0,00		
1063	Préétude LE GOUPILLAUD 2	1 200,00	0,00		
1067	Patrimoine	500,00	0,00		
1071	Amélioration des locaux	2 000,00	0,00		
1077	Accessibilité grande salle des fêtes	500,00	0,00		
1081	Aménagement de l'espace	21 670,07	13 242,38	13 841,00	13 841,00
1086	Matériel et informatique 2019	8 761,25	6 532,39		
1087	Défense incendie	2 200,00	871,18		
1088	Eclairage public Renaudot	18 000,00	0,00	8 594,34	0,00
1089	Espace soins et santé	800,00	0,00		
1091	Aménagement espace bibliothèque	200,00	0,00		
1094	Aménagement bâtiments et espaces	100,00	0,00		
1098	Urbanisation des terrains Les Tilleuls	6 000,00	2 520,00		
1099	Numérotation habitations et rues	600,00	458,70		
1100	Réhabilitation 1 rue Saby	306 912,00	298 068,91	114 990,30	79 676,50
1101	Réhabilitation 1ter rte Sommières	178 000,00	154,90	95 000,00	0,00
1102	Réhabilitation 1 rte d'Anché	143 000,00	276,00	147 720,00	0,00
1103	Maison dangereuse 1 rte de Couhé	20 165,00	15 144,66		
1104	Télé médecine	100,00	0,00		
1106	Chauffage école	200,00	0,00		
1107	Eclairage public rue de l'église	6 300,00	6 113,28	1 542,00	1 541,98
1108	Travaux en régie	12 000,00	7 526,85		
1109	Tondeuse autoportée et outillages	33 700,00	33 145,27	19 696,00	0,00
1110	Bardage atelier et école	14 000,00	4 191,00	9 304,00	0,00
1111	Isolation log.14 au 24 rue Saby	200,00	0,00		
1112	Aménagement cimetière	200,00	0,00		
*NI	Non individualisé	4 009,63	4 009,63	24 533,11	66 974,44
*OF	Opération financière	92 500,00	88 455,75	438 697,20	136 433,51
	Total Général	873 917,95€	480 710,90€	873 917,95€	298 467,43€

Fonctionnement

Dépenses

Chapitres	Désignation	DÉPENSES	
		Budget	Réalisé
011	Charges à caractère général	229 671,85	209 799,24
012	Charges de personnel et frais assimilés	424 585,37	404 225,41
014	Atténuations de produits	1 443,00	1 443,00
65	Autres charges de gestion courante	191 261,80	153 929,31
66	Charges financières	20 700,00	18 699,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	70 000,00	1 900,00
023	Virement à la section d'investissement	130 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 087,00	81 454,00
	Total Général	1 069 749,02€	871 449,96€

Recettes

Chapitres	Désignation	RECETTES	
		Budget	Réalisé
013	Atténuations de charges	2 000,00	5 372,91
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	114 626,00	122 485,31
73	Impôts et taxes	58 188,00	57 411,01
731	Impositions directes	249 043,00	272 553,00
74	Dotations et participations	297 335,57	305 377,11
75	Autres produits de gestion courante	110 639,35	78 971,33
76	Produits financiers	10,00	22,94
77	Produits spécifiques	100,00	81 374,04
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 065,37	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	235 741,73	
	Total Général	1 069 749,02€	923 567,65€

Multi-commerces

Fonctionnement

Dépenses

Chapitres	Désignation	DÉPENSES	
		Budget	Réalisé
011	Charges à caractère général	4 500,16	3 882,76
66	Charges financières	360,00	294,17
023	Virement à la section d'investissement	8 122,00	0,00
	Total Général	12 982,16€	4 176,93€

Recettes

Chapitres	Désignation	RECETTES	
		Budget	Réalisé
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	10 357,18
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 982,16	
	Total Général	12 982,16€	10 357,18€

Investissement

Dépenses

Chapitres	Désignation	DÉPENSES	
		Budget	Réalisé
*NI	Non individualisé, matériel	7 322,00	1 798,66
*OF	Opération financière, emprunts	9 140,96	2 645,27
	Total Général	16 462,96€	4 443,93€

Recettes

Chapitres	Désignation	RECETTES	
		Budget	Réalisé
*OF	Opération financière, virement section investissement excédents capitalisés	16 462,96	7 440,96
	Total Général	16 462,96€	7 440,96€

Travaux et achats pour l'atelier et l'école « André Léo »

Chaque année, nous avons droit à une subvention du Département de la Vienne, Activ'3, d'un montant d'environ 29 000 euros pour des investissements. Le système Activ est d'un fonctionnement simple et a été institué par Bruno Belin quand il était Président du Département, ce système est prorogé depuis qu'Alain Pichon est Président. Cette année, nous avons présenté 4 dossiers qui ont été acceptés :

1/ La fermeture de l'espace entre le plafond de la cantine et de la toiture du côté droit de l'école. Cette fermeture a pour objectif de limiter les courants d'air et d'empêcher les oiseaux d'aller nicher dans la laine de verre. Les travaux ont été effectués pendant les vacances scolaires de la Toussaint et ont été réalisés par la SARL Damien Thomas.



AVANT



APRÈS

Ces travaux ont coûté 3 810€ HT soit un total TTC de 4 191€.

2/ Le bardage de 2 fermes, avec l'installation de 2 portes coulissantes dans le hangar ouvert des ateliers municipaux. Nous avons plusieurs objectifs pour cette réalisation : sécuriser cet espace et offrir une plus grande capacité de rangement, ce qui devrait permettre à terme de supprimer le bâtiment que l'on appelle « les anciens abattoirs » et qui font tache à côté du square « André Léo » et des pavillons Séniors. Ces travaux sont confiés pour la partie serrurerie à l'entreprise Colasson, et pour l'électricité à l'entreprise Gitem de Gençay, ils seront réalisés au début de l'année 2025.



Ces travaux ont coûté 9 383,60€ TTC au total.

3/ L'achat de matériels pour les ateliers municipaux. Il est nécessaire de donner des outils performants et adaptés pour nos agents ; rien de plus dangereux que de travailler avec de l'outillage inadéquat. Nous avons donc acheté une liste importante d'outillage et les agents ont réalisé un espace « soudure », qui sera sécurisé avec des écrans de protection pour que les étincelles ne risquent pas de déclencher un incendie. L'achat de cet outillage a été fait chez AD Talbot 86. En même temps, l'entreprise Gitem de Gençay mettra en conformité les installations électriques de l'atelier. Cet achat d'outillage a coûté 6 279,15€ HT, soit un total TTC de 7 531,38€.

Travaux et achats pour l'atelier et l'école « André Léo » (suite)

4/ L'achat d'une tondeuse autoportée. Nous avons 2 tondeuses autoportées usées, il fallait beaucoup d'argent pour les relooker. Nous avons donc acheté, à l'entreprise Blanchard Motoculture, une tondeuse diesel homologuée route. Cet achat a coûté 23 590€ HT soit un total TTC de 24 380,30€.

L'ensemble de ces travaux et de ces achats a donc coûté 36 622€ HT subventionné à 79% par le Département avec Activ'3, ce qui représente 29 000€.

Gilles BOSSEBOEUF et
Céline TOUSSAINT



Économie d'énergies

La commune de Champagné-Saint-Hilaire agit sur le levier « éclairage public » pour économiser de l'énergie.

Désignation	Consommation en kWh			Coût en €		
	2022	2023	Évolution	2022	2023	Évolution
Éclairage Public	17 560	10 506	- 40%	3 550€ TTC	3 295€ TTC	- 7%

A noter que, globalement, les communes sont entre 25 et 30% de réduction donc nous faisons mieux. La réduction d'horaires nous permet de réduire notre consommation, cependant cette diminution ne se retrouve pas dans les coûts.

Eva COLIN

Conseillers numériques et antennes mobiles

Le dispositif Conseillers Numériques France services est en place depuis le mois de février 2022. Permanence d'Arthur BERGUIG dans la salle du Conseil Municipal tous les 15 jours, le mardi de 9h à 12h. Vous pouvez le contacter au : 06 02 09 61 95.

Vous trouverez les plannings sur le site internet de la commune et sur la page facebook.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie au 05 49 37 30 91.

Les Conseillers Numériques France Services ont pour mission de vous aider à :



Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)



Naviguer sur internet



Envoyer, recevoir, gérer ses courriers électroniques



Installer et utiliser des applications utiles sur son téléphone



Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques



Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique



Apprendre les bases du traitement de texte



Réaliser vos démarches administratives avec un accompagnement individuel

Patricia FARIA RODRIGUES

Énergies renouvelables

1/ ZAEnR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables) :

Chaque commune devant définir des zones d'accélération des énergies renouvelables, nous avons organisé une réunion publique le samedi 17 février 2024 pendant laquelle nous avons discuté, échangé, pour parler de chaque énergie renouvelable. Un nombreux public assistait à cet échange, un public composé d'habitants de la commune, mais surtout d'habitants de communes limitrophes. Le mardi 27 février 2024, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ont décidé de définir les zones d'accélération de l'énergie proposées, conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie.

Cette délibération a été modifiée par la suite car nous ne devons pas y inclure l'existant, notamment les 3 éoliennes du Camp Briançon qui était déjà en service.

C'est quoi les ZAEnR : Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et de renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif. Dans un contexte d'urgence climatique et énergétique, il y a nécessité à agir rapidement à déployer massivement l'ensemble des énergies renouvelables. La définition des ZAEnR permet au maire d'identifier les secteurs où il souhaite prioritairement voir des projets s'implanter, et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal.

Les avantages des ZAEnR pour le porteur de projet :

- ♦ l'amélioration de l'acceptabilité des projets par les habitants déjà concertés pour les ZAEnR,
- ♦ des délais d'instruction réduits,
- ♦ des avantages financiers : dispositions financières pour des zones à potentiel plus faible, intégration dans les cahiers des charges des appels à projet de critères favorisant les projets en ZAEnR par rapport à des projets hors ZAEnR.

L'identification d'une ZAEnR ne se substitue pas aux autorisations administratives et ne préjuge pas de l'instruction réglementaire.

Pour Champagné-Saint-Hilaire, nous avons défini les zones suivantes :

- ♦ 3 projets en agrivoltaïque : le projet Neoen à Château Ringuet (ovins), le projet Valeco vers La Fontenille (bovins et équins) et un projet Qenergy au Laitier (caprins),
- ♦ l'ensemble des toitures en photovoltaïque, chacun a le choix de présenter un projet ou pas, et sur les parkings/toits, 3 zones paraissent idéales, les anciens abattoirs Doux, route de Vivonne, le site Valor-Lise de Taillis Guidon, les postes sources du Laitier, et le poste d'étoilement au Laitier,
- ♦ la géothermie à l'école.

2/ Projets ou réalisations sur des terrains privés « énergies renouvelables » :

Projets ou réalisations agri-voltaïques :

Démonstrateur Valeco à la Fontenille :

Le démonstrateur Valeco est installé à la Fontenille, il subira quelques modifications de structure après examen des problèmes rencontrés avec les bovins. Ce démonstrateur permettra de valider l'adaptation du bétail à ce type d'installation. Valeco met en place, pour la commune et les habitants de Champagné-Saint-Hilaire des contrats d'auto consommation collective, ces contrats permettront de bénéficier de réductions sur la facture d'électricité. Valeco doit participer, à hauteur de 2500 euros, à l'installation de jeux autour de l'école.

Projets agrivoltaïques :

Trois projets sont à l'étude sur notre commune, ils sont définis dans les ZAEnr de notre commune, voir ci-dessus.

Autres projets agri-voltaïques :

Nous sommes très sollicités par de nombreux porteurs de projets.

Énergies renouvelables (suite)

Eolien :

Energie Team, éoliennes du Camp Briançon :

3 éoliennes du « Camp Briançon » sont installées et en production. La remise en état et l'élargissement d'une partie de la route de Marnay sont effectués, 200 arbres (environ) en compensation sont plantés. Les arbres au Goupillaud 2 seront plantés ultérieurement, la participation de 30 000€ à l'embellissement du bourg (maison 1, route de Couhé) a été versée.



Photo de 3 éoliennes vues du démonstrateur agrivoltaïque de Valeco à La Fontenille

P&T Technologie :

Ce projet nommé « Tierfour » vers la vallée de Belle Eve d'installation de 6 éoliennes d'une puissance totale de 18 à 20 mégawatts est à l'étude, la zone concernée a été élargie à la commune de Valence-en-Poitou.

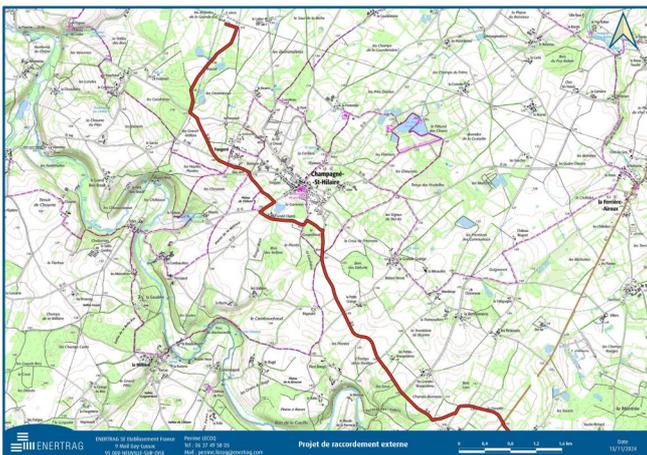
KDE Energy France :

Ce projet de 4 éoliennes sur Magné/Champagné-Saint-Hilaire, après le refus du Préfet et un recours, a été accepté par le Préfet.

Autres projets éoliens :

Nous sommes aussi très sollicités par de nombreux porteurs de projets, ils nous informent seulement qu'ils sont en contact avec des propriétaires.

Poste source :



Un nouveau poste source serait construit par la société Enertrag, au Laitier, à côté de celui existant de SRD, pour la connexion de différents parcs éoliens.

Enertrag envisage la création d'environ 3700m de lignes électriques souterraines sur les voiries communales.

Les étapes à venir :

- ◆ Juin à juillet 2026 : Consultation maire et gestionnaire
- ◆ Août 2026 : Démarrage des travaux
- ◆ Premier semestre 2027 : Mise en service

Plantation de haies et arbres fruitiers

Suite à la construction des trois éoliennes, la Société Energie Team a proposé, par mesure d'accompagnement à la commune de Champagné-Saint-Hilaire, la prise en charge de la plantation d'environ 200 arbres fruitiers ou d'ornement ainsi que la plantation d'une haie.

Les emplacements ont été définis par le Conseil Municipal. L'entreprise Bourinet a été choisie par Energie Team et les essences ont été définies par des spécialistes et validées par Monsieur Bourinet, le maire et ses adjoints.

Les plantations ont été réalisées depuis fin novembre :

- ♦ A côté du verger communal, route de Couhé sur environ 1 ha (arbres fruitiers)
- ♦ Derrière l'école sur environ 215 m de longueur (haie + quelques grands arbres)
- ♦ Route de Sommières face au parking du garage Raveau (lilas des Indes)
- ♦ Les Tilleuls sur environ 7500 m² (fruitiers)
- ♦ Goupillaud 2 sur la zone non constructible et les allées (lilas des Indes et noisetiers)
- ♦ Les Coutures (lilas des Indes et noisetiers)
- ♦ Près du stade (une dizaine d'arbres)
- ♦ Au 14 rue E.Saby (1 arbre + 1 haie séparative)

Il faut ajouter 3 chênes à la base de loisirs offerts par Soregies, soit un total d'environ 200 arbres.

Gilles BOSSEBOEUF

Logements communaux et locaux commerciaux



La commune dispose d'un parc locatif important qu'elle ne cesse d'améliorer et d'enrichir. En ce moment ce parc est composé de 15 logements qui sont tous loués.

Quant aux locaux commerciaux, après l'installation d'une esthéticienne au mois de novembre dernier, un local reste disponible dans l'espace de soins et de santé.

Pour tout renseignement concernant les logements et les locaux commerciaux et professionnels, n'hésitez pas à téléphoner à la Mairie au 05 49 37 30 91.

Patricia FARIA RODRIGUES

Voirie et enfouissement

2024 reste encore une année riche en travaux d'enfouissement de ligne électrique. Cette fois, c'est pour rejoindre Château-Garnier que nos chemins sont une nouvelle fois empruntés par SRD et viennent perturber la circulation sur notre territoire. Réalisés par l'entreprise SOBECA, ces derniers se sont déroulés à partir d'avril. Les conditions météo désastreuses et la pluviométrie excessive ont considérablement contrarié les travaux et dégradé nos chemins. Les réfections sont toujours en cours et ne seront validés qu'après parfaite remise en état. En parallèle, la fin de la tranche 5 (Sommières) de 2023 se soldera en cette fin d'année par la dépose des poteaux supports ne servant plus.



Il est fort probable que de nouveaux projets voient le jour en 2025; nous resterons vigilants sur ces travaux.

Les chantiers de voirie communautaires ont permis de refaire environ 3km de voie sur notre commune : les Renardières, Chaume, rue du puits à Bretagne, la Boisnalière. En parallèle, des travaux d'entretien sont faits Cité Renaudot, route de Vieillemonnaie, au Néda et route de la Grande Grange.

Le gros chantier de l'année est la réfection de la route de Marnay par l'entreprise Charier, suite aux travaux d'installation des 3 éoliennes de Camp Briançon. Ces travaux ont été étendus à la route de la Fontenille et ont été validés par toutes les parties.

Nos budgets ne sont pas suffisants pour faire face à tous les soucis de voirie qui apparaissent sur notre territoire. Des priorités sont établies annuellement en fonction de l'état, de l'utilisation, des travaux à venir et du temps disponible.

Nos employés communaux bouchent régulièrement les nids de poule avec des enrobés à froid et du calcaire selon les situations. Un grand merci à eux pour leur investissement personnel sur ces entretiens, curage de fossés, pose de buses, élagage de tous ordres et leur réactivité face aux événements climatiques.

Un petit rappel sur l'entretien des haies : ces dernières sont normalement à la charge des riverains. Nous pouvons donc saisir ces derniers pour tous les points à entretenir. La sécurité routière nous oblige à réaliser des travaux à toute saison, y compris ceux d'interdiction de taille au printemps.

Olivier PIN

Aménagement de deux logements locatifs - 1 et 1bis rue Étienne Saby

La réception des travaux a été réalisée début novembre. Après la maison « Brockett », c'est au tour de la maison « Jadault » d'être louée pour 2 logements à partir du 1^{er} décembre 2024.

- ♦ Un logement en rez-de-chaussée et premier étage de 57.8 m² (loyer de 450€)
- ♦ Un logement en rez-de-chaussée et premier étage de 65.3 m² (loyer de 510€)

Une cour intérieure commune avec les entrées des appartements. Dans cette cour, deux petits chalets ont été montés afin de permettre à chacun des locataires de ranger poubelles, vélos, etc.

Tous les aménagements extérieurs ont été réalisés par les agents techniques de la commune.



A noter qu'il n'y a pas eu besoin de publicité auparavant, les demandes de location sont nombreuses à Champagné-Saint-Hilaire. Nous manquons de logements disponibles.

Jacky DIDIER

Rénovation du logement vacant - 1ter route de Sommières

Nous allons aménager un logement dans cette maison située entre la route de Sommières et la rue de l'église.

Dès que les diagnostics obligatoires seront réalisés et traités, nous allons commencer les travaux de démolition partielle puis les travaux de réhabilitation de la maison « Chafaux » située au 1 ter route de Sommières.

Cette rénovation nous apportera un logement supplémentaire.

La partie, côté rue de l'église, va être démolie, ceci permettra de faire une courrette, et un logement T4 d'environ 90m² dans l'autre partie (voir plans ci-après). Les appels d'offres vont être lancés au début de l'année 2025, ce logement devrait être disponible fin 2025, début 2026, la commune aura donc 16 logements en location en 2026.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 148 000€HT et nous avons obtenu les subventions suivantes :

- ♦ État (Fonds vert) : 59 106€
- ♦ Energie Vienne : 19 500€ (à valider)
- ♦ Département (ACTIV'4) : 10 110€
- ♦ Département Habitat : 12 000€

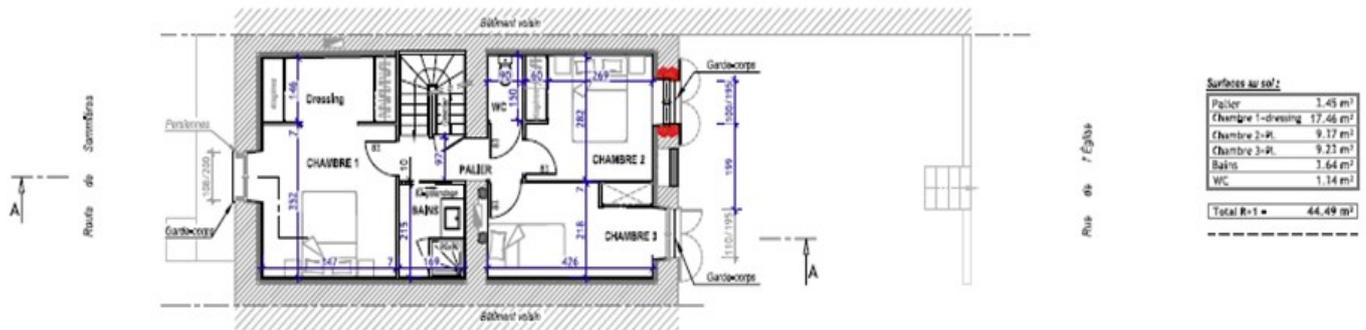
Soit un total de subventions de 100 716€ (68% du coût total des travaux).

Nous aurons aussi 22 110€ d'avance remboursable à taux 0 par le Syndicat Energies Vienne.



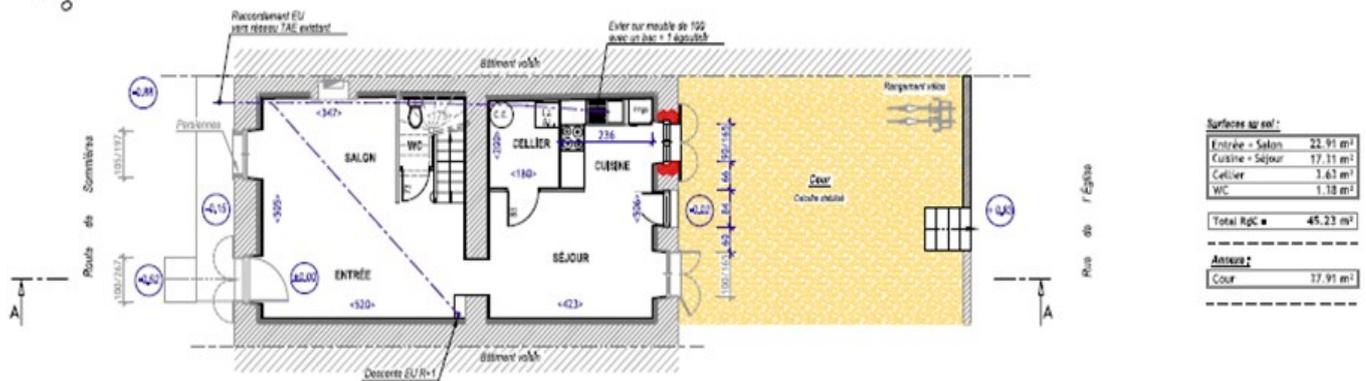
La flèche indique la partie à démolir

COTE RUE DE L'EGLISE



1er ÉTAGE

LÉGENDE :
 Ouverture à créer
 Ouverture à fermer



REZ-DE-CHAUSSÉE

Plan du futur logement 1er route de Sommières

Jacky DIDIER

Aménagement du logement vacant - 1 route de Couhé

La commune s'est rendue propriétaire en 2023 de la parcelle en état d'abandon manifeste située en face de la mairie. Les annexes à la maison d'habitation s'écroulent et représentent un danger pour les riverains et pour les passants, en particulier dans la rue de l'église.

Les agents techniques de la commune ont nettoyé l'intérieur de cette propriété devenue un roncier. Une étude a été réalisée par le cabinet d'architecte Moreau et Associés en étroite collaboration avec la DRAC (les Bâtiments de France) pour nous présenter le devenir de notre Centre-bourg.

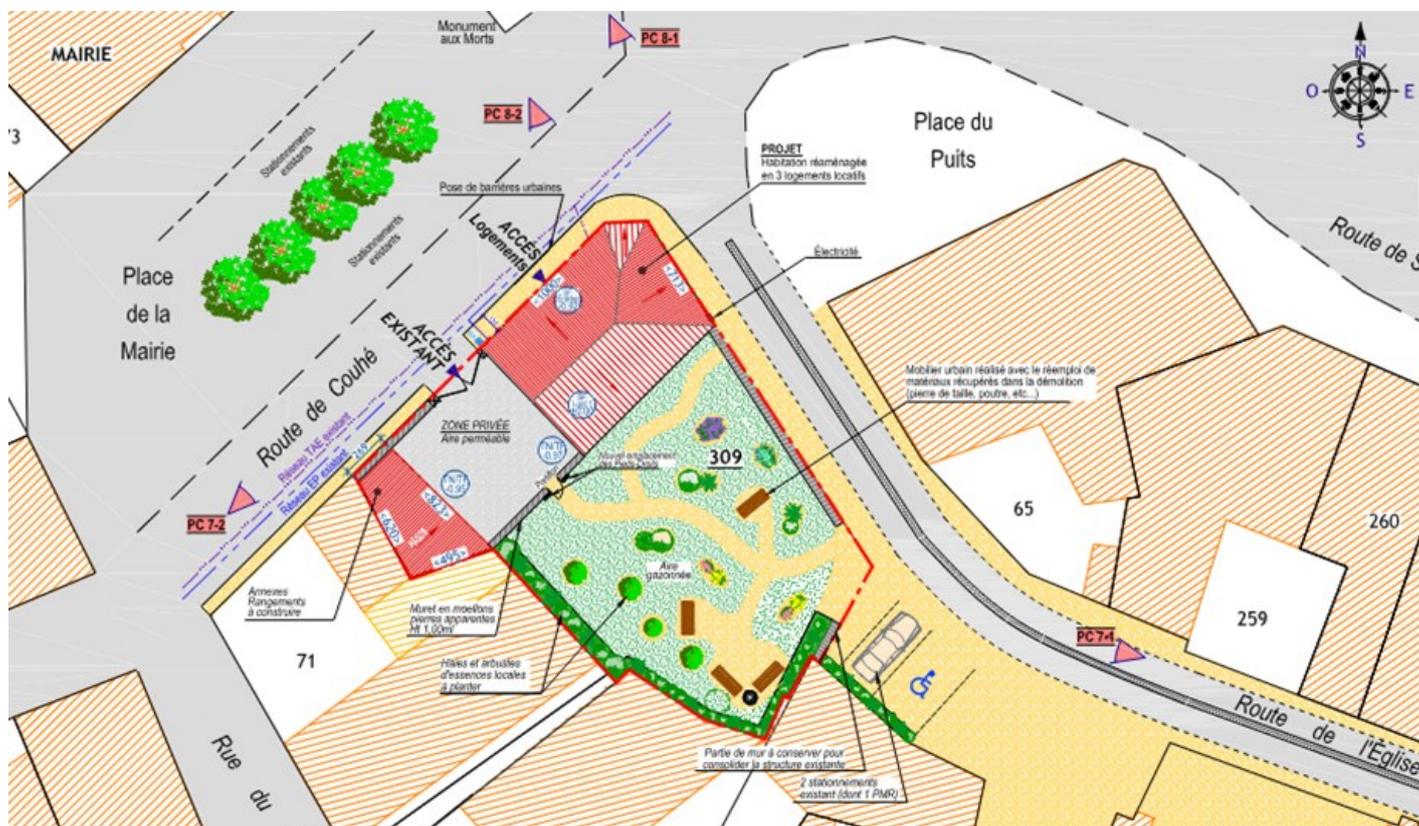
Aménagement du logement vacant - 1 route de Couhé (suite)

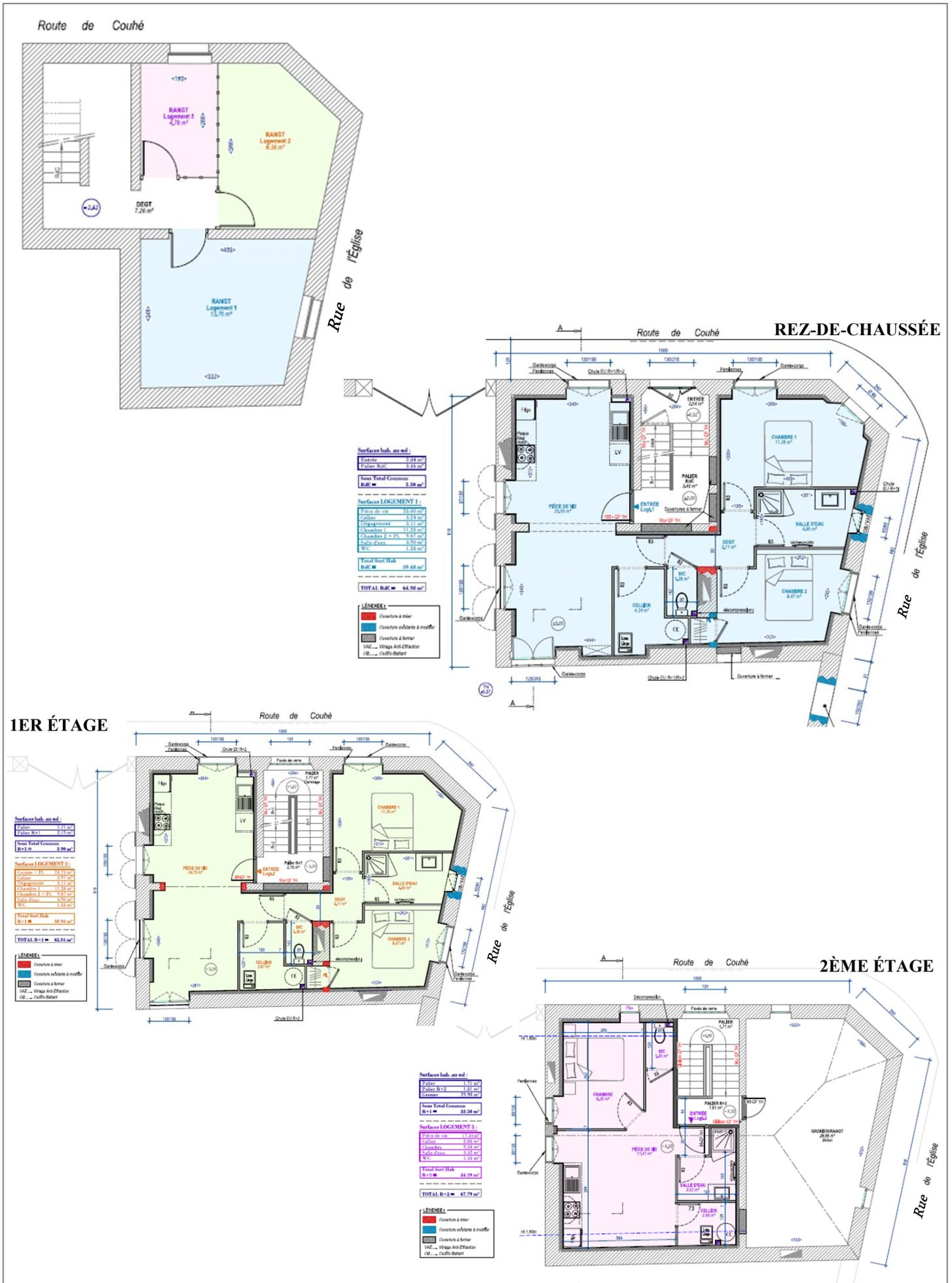
Les futurs travaux devraient nous apporter trois logements supplémentaires avec des annexes de rangement.
Un bel espace privé sera créé avec un agrandissement de l'espace public donnant sur l'église.



Le prévisionnel des dépenses est le suivant :

- ♦ Travaux sur les 3 futurs logements : 381 350€ HT
 - ♦ Travaux sur la mise en valeur des abords de la rue de l'église : 138 270€ HT
- Soit un total de dépenses prévisionnelles de 519 620€ HT.





Divers autres études ou travaux (suite)

Lotissement et autre terrain constructible (renseignez-vous à la mairie) :

- ♦ **Le Goupillaud 2** : Nous avons relancé le cabinet Abscisse pour que nous commençons à urbaniser en 2025.



- ♦ **Autres terrains privés** : n'hésitez pas à vous renseigner auprès des élus ou à la mairie pour connaître les terrains privés en vente sur notre commune.

Maison « Garnault », 1 route d'Anché :

Nous avons obtenu une subvention de 30 000€ de l'État. De plus, nous refaisons une demande complémentaire de subvention à l'État de 45 000€ en 2025. Nous devrions obtenir 20 000€ du Département avec les amendes de police, soit un total de 95 000€ pour un coût prévisionnel de 120 000€ HT. Dès que nous aurons l'accord des subventions, nous lancerons les appels d'offres et nous commencerons les travaux (le plan de ce projet se trouve sur le dernier bulletin municipal numéro 37 de 2024), c'est-à-dire :

- ♦ Démolition de la maison dangereuse ;
- ♦ Aménagement d'un rond point pour sécuriser le croisement de la route d'Anché avec celle de la route de Couhé ;
- ♦ Aménagement d'un parking et d'un espace de convivialité.

Vente d'un terrain sur la butte de Fougeré :

La commune a vendu la parcelle AC 363 (parcelle AC 339 découpée en AC 363 et AC 362) d'une superficie de 80m² pour un montant de 38 000€ net à l'entreprise On Tower pour l'antenne de radio télécommunication.

Zone des Tilleuls :

Sur le terrain des Tilleuls, dans la zone de fouilles obligatoires, nous avons obtenu l'autorisation de faire un cheminement sur la zone de fouilles. Monsieur Edouard Veau, Ingénieur d'études à la DRAC, a fait un arrêté présentant l'autorisation de cette voirie (Arrêté n°75-2024-0652).

Ce cheminement ne sera pas réalisé dans l'immédiat, mais si nous le réalisons, il serait impératif de respecter les cotes et le plan défini en annexe de l'arrêté du 24 juin 2024.

Géothermie pour le chauffage de l'école:

Nous avons commencé les études de géothermie autour de l'école. Si les coûts sont acceptables, ceci permettrait éventuellement de se servir de cette chaleur pour remplacer la chaudière de l'école.

Les premiers éléments de l'étude sont les suivants :

♦ Étude par le CRER (en collaboration avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou)

Deux solutions ont été étudiées, l'une en géothermie sur nappe, l'autre en sondes géothermiques verticales, voir le tableau ci-dessous.

Technologie		Géothermie sur nappe	Sondes géothermiques verticales
Chauffage		Oui	Oui
ECS		Non	Non
Refroidissement		Non	Non
Economie d'énergie annuelle		72 230 kWh/an	70 174 kWh/an
	Charges d'investissement aides déduites	152 080 €	139 313 €
	Aides potentielles (fonds chaleur)	73 164 €	86 735 €
	Economie annuelle charges déduites	7 820 €/an	7 193 €/an
	Economie globale actualisée sur 15 ans	37 139 €	44 007 €
	Economie globale actualisée sur 30 ans	166 302 €	162 789 €
Bilan écologique	Economie de CO₂	24 304 kg/an	23 934 kg/an
Principaux avantages		COP élevé ressource a priori disponible à faible profondeur possibilité de geocooling Zone réglementaire verte	Solution envisageable quelque soit la ressource sur nappe bonne conductivité thermique du terrain possibilité de geocooling Zone réglementaire verte
Principales contraintes		- Assurance AquaPAC conseillée (incertitude sur le débit d'eau exploitable) - Prévoir bureau d'étude hydrogéologique	- Prévoir bureau d'étude hydrogéologique

La conclusion du CRER est que la solution sur sondes semble être la plus sécurisée par rapport à la puissance du projet. Une étude de faisabilité sera à mener par un bureau d'étude hydro géologie associé à un bureau d'étude fluide. Ceci permettra de préciser la ressource et le coût prévisionnel.

♦ Étude de AKAJOULE (en collaboration avec le Département de la Vienne)

Trois scénarios ont été envisagés :

- Bois granulés
- Géothermie sur nappe. Ce scénario n'a pas été retenu pour la suite de l'étude en raison d'une puissance insuffisante pour la production de chaleur et la disponibilité de la ressource limitée dans ce secteur.
- Géothermie sur sondes

	Référence	Scénario 1 - Bois granulés	Scénario 2 - Géothermie sondes
Besoins annuels (MWh th)	107	107	107
Puissance bois (kW)	-	100	-
Puissance PAC (kW)	-	-	40
Charges d'exploitation (€TTC/an)	P1 électricité	0	3 900
	P1 gaz	0	0
	P1 fioul	21 300	0
	P1 bois	-	13 100
	P2 entretien/maintenance	400	1 700
	P3 gros entretien	500	1 400
	Total exploitation (€TTC/an)	22 300	16 500
P4 (€HT/an)	Investissement total (€HT)	31 000	107 300
	Subventions totales	0	45 000
	Taux de subvention	-	42%
	Reste à financer	31 000	62 300
	Annuités (20 ans, 4%)	2 300	4 500
	Coût total (€TTC/an)	24 600	21 000
Ecart à la référence (%)		-	-15%
			-26%

Cimetière

La procédure de reprise des concessions abandonnées dans le carré D (45 concessions) et B (1 concession) se poursuit, elle se terminera fin d'année 2025.

Plusieurs aménagements paysagers ont été apportés : un banc (au pied du cyprès, carré C) et la création d'une allée de gazon le long du mur du carré C qui sera entretenue par les agents municipaux par une simple tonte.

Se repérer dans notre cimetière n'est pas chose facile, notamment dans le carré C où les allées ne suivent pas toujours un chemin rectiligne, nous avons donc installé une numérotation au début de chaque allée.

Nous vous rappelons que la propreté de notre cimetière est l'affaire de tous, nous vous invitons à respecter les consignes de tri des déchets (déchets plastique, gravats, compostage et matières réutilisables).

Merci de votre contribution.

Florence MAYET

Intempéries

2024 : Année exceptionnelle

Les intempéries sont au rendez-vous. Sans pour autant égaler les tempêtes tropicales, nous avons pu constater durant tout l'hiver des pluies conséquentes sur tout notre territoire. Le Clain a d'ailleurs envahi la vallée à 7 reprises, ce qui n'était pas arrivé depuis des décennies.

La rivière n'est pas la seule à avoir pris ses aises, vous pourrez constater les nombreuses coupures de route que nous avons subies, accompagnées souvent de leurs lots de chutes d'arbres voire même de poteaux téléphoniques occasionnant par là-même de nombreuses perturbations dans nos habitudes.



La Baudonnière



La Gautronnière



Année la moins ensoleillée depuis longtemps, les conséquences se verront certainement dans notre quotidien encore quelques jours. Vivement que la belle saison et le soleil reviennent nous donner les vitamines et le moral nécessaires pour affronter 2025 !

Olivier PIN

Vœux du Maire - 6 janvier 2024

En présence des maires de Civray, Magné, d'un représentant de la commune de Gençay, de Monsieur l'adjoint chef Buhlmann, de nombreux Président(e)s ou représentants d'associations, de Messieurs les délégués/Président du Souvenir Français, Pierre Pelletier et Jean-Michel Beaufreton, de Monsieur le Directeur d'habitat de la Vienne et de nombreux habitants, le Maire Gilles Bosseboeuf débuta son discours à 11 heures :



Tout d'abord un grand merci pour votre présence aujourd'hui, présence qui témoigne de l'intérêt que vous portez à notre commune de Champagné-Saint-Hilaire, et bienvenue aux nouveaux habitants et amis de la commune !

Mes premières pensées sont pour les personnes qui nous ont quittés en 2023 et tout particulièrement à Fabrice Didier, Champagnais depuis sa naissance et employé municipal pendant 33 ans à la commune.

Cette année a été marquée par des départs au sein du Conseil Municipal, mais les forces vives, de dialogue et de progrès restent à l'œuvre ; merci à eux pour leur disponibilité et leur travail !

Notre effort d'investissements et de transformation de notre commune a continué pendant cette année 2023, après la réfection complète de notre école, devenue « André Léo » en 2022. Nous avons donné la priorité à la revitalisation de notre Centre-bourg, qui est aussi une des priorités de l'Etat, avec des difficultés et des échecs qui nous laissent quelque peu amers. Je vais essayer d'être exhaustif :

- ♦ Grâce au plan numérique de l'Etat, les 4 classes de l'école André Léo sont équipées de tableaux numériques, qui permettent aux 93 élèves de disposer des outils indispensables pour leur réussite.
- ♦ Après une procédure d'abandon manifeste, nous avons acheté la maison en face de la mairie au 1, route de Couhé, et commencé à nettoyer la cour remplie d'épines. Nous avons sécurisé la rue de l'Église car les annexes de la maison s'écroulent et sont dangereuses, et nous avons demandé un permis de démolir pour ces annexes, qui a été refusé par l'architecte des bâtiments de France. Que faut-il faire et avec l'argent de qui ? c'est facile d'imposer, sans payer... Des décisions sont prises sans concertation avec les élus, l'objectif est certainement que nos centres-bourgs restent en ruines...
- ♦ Notre projet avec Âges & Vie sur la zone des Tilleuls est définitivement abandonné ; ce projet débuté en janvier 2021, devait créer 6 emplois pour accueillir 16 séniors. Ce que j'appelle « le système » aura eu raison de ce projet qui apportait aussi une vie supplémentaire à notre bourg et aidait nos commerçants à vivre... La DRAC nous a demandé un diagnostic archéologique, il a été trouvé des amphores, donc exigence de faire des fouilles. Nous avons lancé un appel d'offres, le résultat, c'est 400 000€ à financer. La commune ne pouvait pas trouver une telle somme, et, Âges & Vie, l'inflation aidant, a décliné. Là aussi, pourquoi celui qui dit ne paie pas ? Ces 2 exemples devraient être un sujet à traiter par nos parlementaires...

Autres réalisations :

- ♦ L'aménagement de 2 logements dans la maison « Brockett » rue du Presbytère est terminé, et ils sont déjà occupés.
- ♦ Les travaux au 1, rue Etienne Saby, pour l'aménagement de 2 logements a débuté en octobre 2023, et les logements devraient être mis en location à la fin de l'année 2024.

Pour la revitalisation du Centre-bourg, il y a les dossiers en attente de financement ou ceux qu'il faudra traiter :

- ♦ L'aménagement d'un logement dans la maison au 1 ter route de Sommières, qui devient urgent car la toiture est défectueuse.
- ♦ Un parking avec espace de convivialité Place du Pilon ! à la place de la maison « Garnaud », maison qui devient de plus en plus dangereuse, et l'aménagement du carrefour route d'Anché/route de Couhé.
- ♦ Et puis, il y a les autres maisons route d'Anché, Place de la Mairie et autres où nous n'avons pas d'informations sur les propriétaires, et pour lesquels il n'y a pas danger pour le public...

Autres travaux :

- ♦ La construction du hangar aux ateliers municipaux est terminée.
- ♦ La numérotation des villages est complètement opérationnelle, il nous reste seulement les panneaux à installer.
- ♦ La réalisation de trottoirs, route de Sommières, qui sécurisent le passage des enfants avec leurs nounous
- ♦ Le remplacement de candélabres, rue de l'Église et le début du changement de l'éclairage public dans la Cité Renaudot.
- ♦ Nous étudions toujours, avec les services du Département, la possibilité d'installer la télémédecine dans notre espace de soins et de santé.
- ♦ Le dossier du remplacement des éclairages par des LED est stoppé car Energie Vienne a pris la compétence, et réalisera cette opération rapidement, avec une participation financière des communes.
- ♦ Il en est de même pour la voirie avec la Communauté de Communes.

Vœux du Maire - 6 janvier 2024 (suite)

Tous ces investissements ne seraient pas possibles sans les aides financières de l'Etat (merci aux Sous-Préfets), sans les aides du Département, d'Energie Vienne, de la Communauté de Communes. Ils ne seraient pas possibles non plus sans l'investissement des élus pour préparer, défendre les dossiers. Un grand merci à toutes et à tous ! J'espère qu'un jour, il y aura une aide humaine de la CCCP pour tout cet engineering.

Dans le cadre du remplacement des énergies fossiles par des énergies vertes, nous allons faire, avec le Département, l'étude du remplacement de la chaudière fuel de l'école par une autre source d'énergie ; nous aimerions que ce soit de la géothermie.

Mais, il n'y a pas que l'investissement, il y a le fonctionnement où nous faisons des prouesses avec des budgets trop restreints pour notre ruralité ; il faut toujours compter, recompter, ce qui n'est pas toujours compris par tout le monde.

Le fonctionnement c'est :

- ♦ Le travail de nos secrétaires, avec l'accueil du public, le dépouillement et la réponse aux mails qui sont de plus en plus nombreux, la gestion des locations du gîte, des logements communaux, des locaux commerciaux, la communication, la facturation, la gestion du personnel, etc... Merci Florence, Céline, Patricia, Eva, qui nous a rejoints cette année et qui partage son temps avec l'école !
- ♦ Le travail de nos agents techniques, avec l'entretien des voiries, du cimetière où nous avons pris l'option de désherber mécaniquement ; il serait bon que chacun entretienne autour de ses concessions (différentes poubelles sont à votre disposition, merci de respecter les indications de tri), l'entretien des espaces verts et notamment de la base de loisirs, du stade, des bâtiments, du matériel, le ménage des salles des fêtes, de la mairie, du gîte, l'amélioration des locaux, etc...., merci Brigitte, Marylène, Christian, Haydn, Jean-Christophe !
- ♦ Le travail de nos agents périscolaires et scolaires, avec la garderie où sont proposées de multiples activités, la cantine, la surveillance de la pause méridienne, le ménage, l'aide aux maîtresses, etc... merci Marie, Béatrice, Léna, Marylène, Eva ! Et merci à toutes les enseignantes et enseignants !
- ♦ Mais aussi la Bibliothèque municipale « Au plaisir des mots et de l'image », où se sont rendus 226 lecteurs, gérée et animée par les bénévoles, et aussi par Marie, Béatrice, Céline. Merci à toutes et à tous, merci à Madame la Responsable, mon épouse Annette ! De nombreuses animations sont faites pour les enfants par Béatrice, Marie et Annette, mais aussi pour les adultes avec le concours de la BDV, et une animation annuelle importante avec le grand prix des lecteurs de Cognac. Cette année, c'était l'Italie qui était à l'honneur, et Elena Marcone nous a brillamment fait découvrir son pays natal, le 23 décembre 2023.



Il y a aussi des commémorations, des manifestations communales et des moments de recueillement :

- ♦ La marche annuelle du 1^{er} dimanche de Juillet, le marché des arts et des gourmandises du mois d'août, les Journées du Patrimoine de septembre, et la finale, avec le Téléthon et les illuminations de décembre (nous avons reversé 3300 euros au Téléthon) : un grand merci à tous ceux qui ont participé à ces animations !
- ♦ Les commémorations, 19 mars, 8 mai, 11 novembre, mais plus particulièrement celle du 13 août où, avec le Souvenir Français de la Vienne, nous avons inauguré l'espace du Souvenir Français derrière la stèle du haras.
- ♦ Le lundi 16 octobre 2023 à 14 heures devant le pupitre « Samuel Paty » nous avons rendu hommage à Dominique Bernard, enseignant au collège/lycée d'Arras, assassiné le 13 octobre 2023. Il avait 57 ans. Notre vigilance et notre soutien à ceux qui enseignent est indispensable, sinon demain nos libertés seront atteintes.

Tout cela, c'est du fonctionnement.

Il y a également toutes les animations réalisées par nos associations ; un grand merci à elles, et aujourd'hui je pense tout particulièrement à la Présidente du Merveilleux Noël Anne-Marie, hospitalisée, elle va devoir se reposer.

Et il y a des sujets qui fâchent, il en est un qui a la palme de l'équation sans solution ; « *tout le monde veut de l'énergie mais personne ne veut la produire près de chez soi* ». Il faudra bien que nous soyons raisonnables et que nous comprenions que, si nous voulons garder nos libertés, il ne faut pas être dépendant des pays où cette liberté n'existe pas. Si nous voulons que nos enfants vivent, il faut bien décarboner donc produire des énergies renouvelables.

Voici le constat des réalisations et des études actuelles sur notre commune :

- ♦ 3 éoliennes au Camp Briançon sont installées et produiront dans les jours à venir (je rappelle que le Conseil Municipal avait voté contre l'installation de ces éoliennes, contrairement à ce que certains disent).

Energie Team a participé à hauteur de 30000 euros à la revitalisation du Centre-bourg, la route de Marnay sera refaite au printemps, et 200 arbres seront plantés sur les terrains communaux. Je remercie Monsieur le Président de la CCCP, car grâce à lui le terrain de la CCCP à côté du verger communal, deviendra communal et nous y planterons une grande partie de ces arbres.

♦ 3 autres projets éoliens sont en recours ou en étude.

♦ 3 projets agrivoltaïques sont à l'étude.

Pour tous ces projets à l'étude, le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé, il le fera lorsqu'ils seront déposés.

Le gouvernement nous demande de définir, des zones EnR, dans le cadre du programme d'accélération des Enr, vous êtes invités à une réunion de concertation qui aura lieu le samedi 17 février dans la petite salle des fêtes à 9 heures.

Ce qui est injuste, c'est que les ruraux fournissent l'énergie (électricité, eau, etc.), nourrissent la population, ce qui paraît évident, mais qu'ils ne soient pas rémunérés à la hauteur de leurs services, ce n'est pas normal. 20% de l'Ifer c'est mieux que rien mais ce n'est pas suffisant. Si nous étions rémunérés à la hauteur du service rendu aux Français, nous n'aurions plus de problème de services, de transports, nous aurions les moyens de faire. C'est un autre sujet pour nos parlementaires.

Une information importante aussi, le PLUi est en révision par la CCCP, soyez attentifs. Ceci est un vrai sujet aussi, la possibilité de vivre à la campagne, donc construire dans les dents creuses de tous les villages (70 à Champagné) qui ne sont pas inondables et qui ne sont pas des foyers d'émeutiers devrait être un des axes de progrès pour notre beau pays qu'est la France....



Avant de terminer, je voudrais saluer nos nouveaux restaurateurs et nos nouveaux boulangers installés depuis mai et octobre 2023, et remercier tous les commerçants, artisans, producteurs locaux, entrepreneurs, agriculteurs, professionnels de santé ; leur dynamisme est un atout majeur, et vous participez à la protection de la planète quand vous achetez chez eux ou au marché hebdomadaire.

Pour 2024, je formule le vœu que la fibre soit déployée au plus vite sur notre commune, que nos parlementaires et notre gouvernement fassent revivre notre ruralité par des lois et des actions concrètes. Caresser le maire dans le sens du poil ne suffit pas, il faut lui donner les moyens financiers, il ne veut pas être seulement le gardien de la commune....

Que Champagné-Saint-Hilaire, comme toutes nos communes rurales vivent et progressent, que cette nouvelle année 2024 vous apporte bonheur, sérénité, amour, partage, solidarité ! Qu'elle permette aux jeunes de s'épanouir dans leur travail ! Je vous présente mes meilleurs vœux et souhaite aussi que cette année 2024 apporte la paix dans le monde.

Gilles BOSSEBOEUF, Maire de Champagné-Saint-Hilaire

Après le discours, Pierre Pelletier et Jean-Michel Baufreton remirent le diplôme du Souvenir Français à la Commune, pour la remercier d'avoir mis en valeur le centre du lieu des combats du 13 août 1944 à côté de la stèle du haras, et de lui avoir donné le nom d'Espace du Souvenir Français. La médaille du Souvenir Français a été remise à Monsieur le Maire. Nous réfléchissons à ce que nous pouvons faire pour le 80^{ème} anniversaire le 13 août prochain. Puis ce fut le moment de convivialité, moment important qui permet des échanges constructifs.

Repas des aînés - 17 janvier 2024

Une tradition chaleureuse : le repas des anciens rassemble 90 participants

Comme chaque troisième mercredi de janvier, la commune a célébré son traditionnel repas des aînés, rassemblant 90 participants nés avant 1951. Cet événement annuel, marqué par la convivialité et le partage, a réuni les aînés et les élus locaux dans une ambiance empreinte de bonne humeur.

Un repas savoureux et localement préparé

Le repas, concocté par l'Antenne Champagnoise, a ravi les papilles des convives avec un menu spécialement pensé pour l'occasion. Après un apéritif convivial, les invités ont savouré une soupe traditionnelle, idéale en cette saison, suivie d'une salade de gésiers.



Repas des aînés - 17 janvier 2024 (suite)

Le plat principal, composé de paupiettes de veau et de leur accompagnement, a été particulièrement apprécié, avant de laisser place à un plateau de fromages et une tartelette gourmande signée la Fournée Champagnoise.

Pour conclure, le café ou thé a été accompagné du traditionnel "pousse-café", une touche de générosité apportée par les participants eux-mêmes, qui ont partagé des bouteilles issues de leurs caves personnelles.



Ambiance festive et moments d'échange

Le repas et le début de l'après-midi ont été rythmés par des chants et des récits d'autrefois, animant les souvenirs et tissant des liens entre les générations présentes. La salle a résonné de rires, d'histoires et de chansons, pour le plus grand bonheur des participants.

Une fois les tables débarrassées, certains se sont retrouvés autour de jeux de cartes, prolongeant cette journée conviviale dans une atmosphère détendue et joyeuse.

Un rendez-vous attendu

Avec ses 90 convives et son ambiance chaleureuse, ce repas des anciens a une nouvelle fois prouvé son importance dans la vie communale. Il incarne l'esprit de solidarité et de partage cher à notre village.

Un grand merci à l'Antenne Champagnoise pour son investissement, aux élus pour leur présence bienveillante, et à tous les participants pour leur enthousiasme. Rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau moment de convivialité !

Nathalie FRANCOIS-DIT-SORTON

Ouverture de la pêche - 6 avril 2024



Année remarquable, voilà comment je qualifierai la saison 2024.

Après un empoissonnement hivernal axé sur le Brochet, le Gardon et la Tanche, l'ouverture de la pêche sur le site des 3 Fontaines s'est déroulée le 6 avril 2024 avec son traditionnel lâcher de truites. Les lignes étaient au rendez-vous d'autant que le soleil était de la partie, très attendu après les longs mois de pluie.

La saison a vu son lot de belles prises et un temps fort autour de l'enduro du club des Montagnards. Le temps est resté clément avec peu de fortes chaleurs et des sources parfaitement alimentées par des pluies régulières et importantes.

Merci aux associations locales pour les animations réalisées sur la base de loisirs pour lesquelles les équipes communales sont toujours très sollicitées et répondent présentes. Merci à la commission pêche qui assure le quotidien des ventes de cartes sur place, aidée dans cette mission sur la place de Champagné-Saint-Hilaire par l'épicerie Philippe et Carole Boutron et les secrétaires de mairie aux heures ouvrables de ces deux lieux de vente.

2025 arrive à grands pas. Rendez-vous le 5 avril prochain pour l'ouverture. La saison sera assurée jusqu'au 5 octobre 2025. Cette année, l'empoissonnement sera renforcé en carpes. N'oubliez pas de respecter ce lieu magnifique qui vous accueille. Merci à tous et : « A vos lignes, prêts, Pêchez ! »

Olivier PIN

Flamme Olympique des MFR - 17 mai 2024

Le matin du 17 mai, Champagné-Saint-Hilaire a été une étape pour les relayeurs de la flamme olympique des Maisons Familiales Rurales (MFR) de la Vienne et des Deux-Sèvres. Cet événement s'inscrit dans une série d'actions organisées pour célébrer l'année olympique.

Arrivés de Melle à vélo, les participants ont traversé la commune dans une ambiance conviviale et sportive. Après cette étape, ils ont pris la direction de Gençay, où un pot de l'amitié a été partagé en présence des jeunes et des équipes des MFR.

Était aussi prévue une pause déjeuner bien méritée. La flamme a ensuite continué son parcours jusqu'à Chauvigny. Les jeunes ont participé activement aux célébrations, marquant leur engagement pour les valeurs de l'olympisme : respect, amitié et excellence.

Cet événement a été l'occasion de mettre en lumière les initiatives locales des MFR, tout en créant un moment de partage autour de l'esprit olympique.

Nathalie FRANCOIS-DIT-SORTON

Randonnée pédestre - 6 juillet 2024



La traditionnelle randonnée pédestre à Champagné-Saint-Hilaire dans le cadre des randonnées gencéennes : Un succès incontestable !

Le samedi 6 juillet 2024, la commune de Champagné-Saint-Hilaire a accueilli une centaine de randonneurs pour une belle aventure au cœur de la nature locale. Deux parcours identiques dans leur première partie mais modulables dans leur deuxième étaient proposés aux participants, offrant des vues imprenables et un dépaysement total, à travers des chemins pittoresques et un environnement calme et verdoyant. Aux plus courageux s'offrait la possibilité de faire plus de 13 km, les moins chevronnés se contentant de 8 km.

Le départ avait lieu à 8 h 45, à la Base de loisirs des Trois Fontaines, où un café bienvenu était offert par les organisateurs pour bien commencer la matinée.



Les randonneurs, qu'ils soient aguerris, occasionnels ou en famille, ont apprécié la diversité des parcours, tous deux passant à proximité de la fameuse Source Bleue, un lieu très apprécié pour sa beauté naturelle et permettant aux promeneurs de découvrir les chemins de la commune de Magné. Ce moment de partage et de convivialité a permis aux participants de profiter pleinement de l'air frais et de la nature environnante.

Les animaux étaient également les bienvenus, et plusieurs chiens ont accompagné leurs maîtres tout au long des trajets. Une belle occasion pour les familles de passer un moment agréable ensemble, tout en pratiquant une activité saine et accessible à tous.

Randonnée pédestre - 6 juillet 2024 (suite)

L'arrivée des randonneurs était marquée par un apéritif offert par la mairie de Champagné-Saint-Hilaire, une pause bien méritée pour échanger et partager ses impressions sur cette belle matinée. Les participants ont ensuite eu l'opportunité de prolonger leur journée en restant sur place pour pique-niquer au bord du plan d'eau, profitant ainsi des lieux pour se détendre et échanger dans une ambiance conviviale et détendue.

L'après-midi, bien que dédiée au deuxième tour des élections législatives, a également permis de savourer le calme de la nature, avant de retourner à la vie quotidienne.

Cette randonnée a été un véritable succès et a montré l'importance de telles traditions pour renforcer les liens communautaires, encourager la pratique de la randonnée, et faire découvrir les beautés naturelles de notre commune.



Vous pouvez découvrir l'ensemble des circuits de randonnée proposés tous les ans sur le site de la commune. À l'année prochaine pour une nouvelle aventure !

Nathalie FRANCOIS-DIT-SORTON

Caravane des sports - 25 juillet 2024

La Caravane des Sports enchante Champagne-Saint-Hilaire : une journée sportive et conviviale

Sous un beau soleil, le plan d'eau des Trois Fontaines a accueilli la Caravane des Sports, un événement organisé par le Conseil Départemental pour initier les jeunes aux joies du sport. Pendant six heures, de 10h à 16h50, enfants et adolescents, accompagnés de leurs parents, ont participé avec enthousiasme à cette journée gratuite et riche en découvertes.

Un cadre idéal pour des activités variées

Le site ombragé des Trois Fontaines s'est révélé parfait pour accueillir cette animation. Dès le matin, les terrains de sport et l'îlot d'escalade ont été installés, offrant aux participants un large choix de disciplines. Parmi les activités proposées, on retrouvait :

- ◆ Sports collectifs : football, basket, handball
- ◆ Sports individuels : tir à l'arc, tennis de table, escalade
- ◆ Activités ludiques : ateliers de motricité, parcours d'obstacles

Ces animations, adaptées à tous les âges, ont particulièrement séduit les enfants, qui se sont pleinement investis dans chaque activité.



Une ambiance conviviale et familiale

Certaines familles ont profité du cadre pour pique-niquer sur place, ajoutant une dimension conviviale à cette journée. En fin de journée, un **goûter offert par la municipalité** a permis à tous de se rafraîchir et de prolonger ce moment de partage.

Une visite et une promesse

Madame Noirault élue départementale, accompagnée des adjoints municipaux, s'est rendue sur place pour saluer les participants et les organisateurs. Dans son discours de clôture, elle a proposé que la **Caravane des Sports** fasse une nouvelle halte à Champagne-Saint-Hilaire l'année prochaine, au vu du succès de cette édition.

Des remerciements mérités

Un grand merci au Conseil Départemental pour cette belle initiative, aux 15 animateurs sportifs venus partager leur passion, et à la municipalité pour son soutien logistique et l'organisation du goûter. Grâce à cet événement, les jeunes de Champagné-Saint-Hilaire et des communes alentour ont pu découvrir de nouvelles disciplines dans une ambiance festive et bienveillante.

Rendez-vous en 2025 pour une nouvelle édition aussi réussie

Nathalie FRANCOIS-DIT-SORTON

Marché des arts et des gourmandises - 8 août 2024

Champagné-Saint-Hilaire a accueilli son traditionnel marché des **Arts et de la Gourmandise, organisé par la municipalité et une équipe de bénévoles motivés. L'événement, qui s'est tenu de 16h à 23h, a attiré un large public** venu profiter d'une ambiance conviviale et festive.

Une riche diversité d'exposants

Sur la place, 19 producteurs locaux et 16 créateurs d'art ont présenté leurs produits et leurs œuvres. Les visiteurs ont eu l'opportunité de découvrir des saveurs authentiques et des créations uniques, mettant en lumière le savoir-faire de la région.

Des animations tout au long de la soirée

Les majorettes des Éclipses d'Aslonnes ont rythmé la soirée avec plusieurs représentations captivantes, ravissant petits et grands. À 20h, une tombola a permis à de nombreux participants de repartir avec des lots généreusement offerts par les exposants.



Un repas gourmand et chaleureux

Le dîner a rassemblé de nombreux convives autour des tables installées sur place. Les visiteurs ont pu déguster des produits locaux cuisinés sur des barbecues tenus par des bénévoles, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Une animation musicale dynamique

La soirée a été animée par le groupe musical Les Sympa'tifs, qui a enchanté le public avec un répertoire varié et entraînant, contribuant à la réussite de cet événement.



Un rendez-vous attendu pour l'an prochain

Grâce à une organisation impeccable et à la participation active des exposants, bénévoles et spectateurs, ce marché a été un véritable succès. La satisfaction était palpable, autant chez les visiteurs que chez les exposants.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine, avec la promesse d'une nouvelle édition tout aussi festive et conviviale.

Nathalie FRANCOIS-DIT-SORTON

Commémorations - 19 mars, 8 mai et 11 novembre 2024

Comme chaque année, la commune de Champagné-Saint-Hilaire n'a pas manqué de commémorer ses grands évènements :

19 mars 2024



8 mai 2024



13 août 2024



11 novembre 2024



Merci aux porte-drapeaux qui répondent toujours présents, merci aux autorités civiles et militaires, merci à la population qui partage ces moments de recueillement !

Merci à vous, qui partagez le verre de l'amitié et profitez de ces rencontres pour échanger !

Jacky DIDIER

Commémoration du 80ème anniversaire du 13 août 1944 - 13 août 2024



La cérémonie du 13 août 2024 a été un moment très fort et cette commémoration du 80ème anniversaire de la bataille de Champagné s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, dont le Sous-Préfet, d'élus, de militaires, de familles de maquisards, de témoins, d'un représentant de la ville allemande de Breckerfeld, de trois Autrichiens et d'un public très nombreux.



La journée a débuté par un rassemblement au niveau de la stèle dédiée à Georges Ponsonnet. M. le Maire et Jean-Pierre Ponsonnet ont déposé une gerbe et une minute de silence a été observée.

Ensuite, le public s'est dirigé vers la stèle de Jean Pierron et de Louis Roy pour un dépôt de gerbe par Mme Roy et Mme Pierron, suivi d'une nouvelle minute de silence.



À 10h30, tous les invités se sont placés autour du monument aux morts, guidés par Hugo Roussel, maître de cérémonie et Eva, son assistante, pendant que Céline et Patricia leur distribuaient des petits drapeaux français. Officiels, porte-drapeaux, élus, militaires, gendarmes et musiciens occupaient le premier rang devant un public très nombreux. La drapeau du maquis Renard est porté par Louis Bosseboeuf.



La cérémonie a commencé avec la levée des couleurs par Eva Colin, arrière-petite-fille de M. Ferdinand Colin, maquisard, avec sonorisation appropriée par la Lyre Charloise.

Ensuite, M. le Maire, a lu le témoignage de Germain Gagnaire, secrétaire de mairie au moment de la bataille et M. le Sous-Préfet, Thomas Ricard, a prononcé un discours pour rendre hommage à ces jeunes maquisards morts lors de cette bataille.



Les différentes personnalités ont alors déposé des gerbes au nom du maire de St Avold en Moselle, de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, du Département de la Vienne, et de l'Etat. Puis la Lyre Charloise a interprété la sonnerie aux morts. Après la minute de silence, les choristes ont chanté la Marseillaise et les musiciens de la Lyre Charloise ont interprété la Marseillaise et le Chant des Partisans.



La foule s'est alors dirigée vers la stèle du haras, lieu de la bataille, derrière les deux tractions de Messieurs Fretier et Bonifet dans lesquelles avaient pris place les derniers témoins de ce drame. Là, le maire et Mme Lacourarie, épouse d'un maquisard, ont procédé au dépôt d'une gerbe. La sonnerie aux morts interprétée à la trompette par Christopher Edwards a été suivie de la lecture des noms des victimes par Jacky Didier, chaque nom étant accompagné de la mention « mort pour la France ». Une minute de silence a de nouveau été observée, avant que le chant des partisans ne résonne, entonné par Dominique Riault, accompagné par la chorale.



Commémoration du 80ème anniversaire du 13 août 1944 - 13 août 2024 (suite)

Le chemin de la France Libre a été inauguré, avec le dévoilement d'un panneau par des témoins du combat. Un discours a été prononcé par M. le Président de la Fondation de la France Libre de la Vienne, Jean-Michel Baufreton.



La foule a ensuite défilé derrière les tractions, les nombreux porte-drapeaux, les militaires et les officiels, au son de la marche militaire de la 2ème DB, pour se rendre au Fer à Cheval du haras, lieu où les Tirailleurs Sénégalais étaient prisonniers, et aimablement mis à disposition par le propriétaire, M. Charles Bouvier pour ce moment mémoriel.

Là, Pierre Rossignol a d'abord expliqué pourquoi des Sénégalais se trouvaient à cet endroit. Peter Egen a ensuite lu le message du maire de la ville allemande de Breckerfeld, jumelée avec Gençay et sa région, et a remis au maire, Gilles Bosseboeuf, un document officiel signé par le maire, André Dahlhaus, et par Wilfried Hausmann, le président du Comité de Jumelage.



Plusieurs témoignages très émouvants ont été faits. C'est ainsi qu'Elisabeth Koppendorfer, Autrichienne, petite-fille du Champagnois, René Guille, a expliqué avec beaucoup d'émotion que l'amour avait aussi trouvé sa place dans cette terrible guerre et qu'elle était heureuse de retrouver ses racines à Champagné où était né son grand-père français, mort en Autriche.



La famille Debelle a rendu hommage à son oncle, Fernand Schimchelevitz, premier tué de cette bataille et a remercié M. le Maire de pouvoir participer pour la première fois à cette commémoration et ainsi d'honorer la mémoire de ce maquisard oublié.



Ensuite, Annette Bosseboeuf a lu le témoignage de Renée Gourdeau et d'Eliette Drouhault, alors âgées de 11 ans mais très marquées par des anecdotes gravées dans leur mémoire.

Michel Péronneau, orateur talentueux, a aussi raconté avec précision et humour les visites quotidiennes de l'occupant allemand à la ferme de ses parents et le parachutage des munitions près de chez lui.





Puis, Madeleine Valade, fille d'Alfred Doux, maire de l'époque, a commencé son témoignage par un poème de Victor Hugo appris à l'école qu'elle a déclamé avec brio, avant de clore par une chanson emblématique de l'époque, "Lili Marleen", accompagnée par une flûte traversière de la Lyre Charloise qui a terminé cette commémoration exceptionnelle par l'hymne européen.



La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié suivi par un repas servi par l'Antenne Champagnoise, accompagné de musique et de chants de la Seconde Guerre mondiale, favorisant le partage et la convivialité entre tous les participants dont certains ont été heureux de divertir les convives par leurs chansons. Une exposition de documents historiques et un diaporama préparé par Pierre Rossignol ont été présentés pendant le repas.

Cette belle journée de commémoration a honoré la mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté, tout en renforçant le lien entre les générations à travers le souvenir collectif.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à sa réussite !



Annette BOSSEBOEUF

♦ **Discours de Gilles Bosseboeuf, Maire, devant le monument aux morts :**

Le drapeau du maquis Renard est porté par mon petit-fils Louis.

« Monsieur le Sous-Préfet, Thomas Ricard

Monsieur le Sénateur, Bruno Belin

Monsieur le Sénateur honoraire, Alain Fouché

Madame la Conseillère Départementale, Lydie Noirault représentant Monsieur le Président du Département,

Madame la Maire, Gisèle Jean représentant le Président des Maires ruraux de la Vienne

Mesdames et Messieurs les Maires et les Élus

Monsieur le représentant du Maire et du Président du comité de jumelage de Breckerfeld, Peter Egen

Monsieur le Président des amis de la France Libre, Jean-Michel Baufreton, et son adjoint, Christophe François-Dit-Sorton

Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des Maquis et des Associations, Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, et notamment le Colonel Marc Desvergnès, le Colonel Annabelle Bonnin, le Sergent Buros et 5 militaires du RICM, et aussi nos gendarmes de la COB de la Villedieu,

Monsieur le Directeur d'habitat de la Vienne, Pascal Aveline,

Mesdames et Messieurs les témoins,

Mesdames et Messieurs,

Nous commémorons aujourd'hui le 80^{ème} anniversaire de la bataille du 13 août 1944 à Champagné-Saint-Hilaire, cette bataille qui avait comme objectif la libération des 13 tirailleurs sénégalais prisonniers au haras. Cette commémoration est particulière, car nous avons été labellisés dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération.

Merci, Monsieur le Préfet !

Nous avons déposé un dossier qui indiquait seulement que nous allions nommer le chemin, où a eu lieu le plus fort de la bataille, « Chemin de la France Libre ». Nous avons souhaité, après échanges en conseil municipal, et en diverses réunions de préparation, d'en faire un instant mémoriel avec des témoignages, mais aussi de célébrer la réconciliation entre les pays d'Europe.....Une gerbe a été offerte par la commune de Saint Avold. Je remercie dès à présent Monsieur le Maire de Saint Avold, la commune où habite une dame Schwartz, une des 2 sœurs mosellanes réfugiées à Champagné-Saint-Hilaire avec leur famille ; elles étaient revenues nous rendre visite, il y a quelques années.

Commémoration du 80ème anniversaire du 13 août 1944 - 13 août 2024 (suite)

Nous avons découvert ces derniers jours le témoignage très précis de cette bataille grâce à Paulette Guillaud, dont le beau-père a été tué dans un train à Evreux en 1940. Ce témoignage a été rédigé par le secrétaire de mairie de cette époque, Germain Gagnaire, illustre par ses connaissances, mais aussi par sa petite taille. Je vais donc vous lire ce témoignage :

« Comme tant d'autres villages de France, Champagné-Saint-Hilaire a connu une semaine de profonde angoisse. Les événements ont commencé pour nous le samedi 12 août. Les Allemands, installés depuis 1940 au Haras de Rothschild avec 400 ou 500 chevaux, ont annoncé la vente d'une partie de leurs chevaux pour midi. C'est le signe d'un départ prochain.

Dans la matinée, le bruit circule que le maquis va attaquer. Les Allemands ont, en effet, avec eux 15 prisonniers noirs : il ne faut pas qu'ils les emmènent. La population est angoissée : que feront les Allemands ? Se rendront-ils comme ils l'ont affirmé à plusieurs reprises ? Résisteront-ils ? C'est plus probable. Ils n'ont pas fait, en vain, depuis plusieurs jours des tranchées sur toutes les routes, et tout autour du Haras, étendu des barbelés.

L'après-midi se passe dans le calme. La vente des chevaux a lieu. Cependant, les prisonniers noirs, un moment, abattus par la perspective du départ, vers le soir, paraissent joyeux. Ils ont reçu les consignes du maquis et l'assurance de leur libération pour le jour suivant.

La nuit, personne ne dort. Beaucoup préparent leurs paquets pour fuir si c'est nécessaire. Vers 11 heures, en effet, le maquis arrive et encercle le Haras, sous le commandement du Capitaine Bernard. Toute la nuit, nous entendons patrouiller dans les rues. L'attaque est donc décidée.

Le dimanche matin 13 août, à 6 heures 40, éclatent les premiers coups de feu. Une douzaine de soldats allemands surpris, sont faits prisonniers ; les autres, immédiatement, prennent position pour résister. Les prisonniers noirs qui, la veille, avaient eu soin d'emporter dans leur baraque leurs pelles et pioches de travail, coupent les barbelés et sortent du camp. Les Allemands les ont vus et tirent sur eux. Agiles comme des cerfs, habiles à se camoufler, ils gagnent le bourg où désormais, ils sont en sécurité. On veut les emmener à Joussé pour prendre un peu de repos bien mérité par 4 ans de captivité, ils refusent, demandent des armes et, avec leurs camarades du maquis, montent à l'attaque. Et c'est à ce moment que commence la véritable bataille de Champagné-Saint-Hilaire, qui se prolongera jusqu'à la nuit.

Les Allemands, qui ont eu le temps de se retrancher, offrent deux points de résistance : l'un dans la villa même du Haras, véritable forteresse contre laquelle les armes légères seront impuissantes ; l'autre au lieu-dit « L'Épinoux », sur la route de Gençay. Là, les uns, retranchés dans un ravin seront tués à la grenade ; les autres, enfermés dans une grange, sont délogés par le feu et faits prisonniers. A 11 heures, toute résistance a cessé dans le secteur. Mais la villa tient toujours et déjà à midi, le maquis compte cinq morts et plusieurs blessés dont quelques-uns grièvement, en particulier le lieutenant, commandant l'attaque. Nos jeunes sont un peu désarmés ; pourtant, ils reprennent bientôt courage, car du renfort arrive. Les groupes de Charroux, Saint-Secondin sont là et la bataille continue. Malheureusement, une voiture conduite par un soldat réussit à sortir du Haras et prend la direction de Vivonne. Le poste, chargé de garder cette route, tire, le fusil mitrailleur s'enraye ; désormais le sort en est jeté, la voiture va chercher du renfort.

Vers 4 heures, un cycliste éclaireur nous signale des voitures allemandes venant de Civray. En réalité, c'est une colonne qui monte vers Poitiers et qui ne semble pas au courant des événements de Champagné-Saint-Hilaire. Pourtant, arrivée à Sommières, entendant la fusillade, elle stationne et attend. A cette nouvelle, la panique s'empare de Champagné-Saint-Hilaire. Immédiatement, toute la population, se souvenant d'Oradour, du Vigeant, ramasse un peu de linge et quelques vivres et gagne les bois afin d'échapper aux représailles.

Ce n'est que vers sept heures du soir que le renfort allemand arrive par plusieurs routes à la fois pour couper la retraite au maquis.

Les jeunes n'ont plus qu'à se replier, la partie est perdue. Le pays boisé est favorable à une retraite. Les Allemands occupent toutes les routes ; il ne faut pas songer à les emprunter. Déjà, ils ont mis le feu aux camions du maquis ; il faut donc partir à pied à travers la campagne, en se camouflant, car les balles sifflent de tous côtés. Des Allemands perchés dans les arbres observent les voies de retraite et mitraillent. Il faut se cacher dans les fossés et progresser par bonds. Les bois même ne sont plus sûrs, ils sont arrosés de mitraillettes. C'est alors que l'on observe cette course affolée de maquisards et de civils partant en toute direction, craignant la fureur allemande.

Pendant ce temps, des choses très tristes se déroulent à Champagné-Saint-Hilaire. Des vieillards qui n'avaient pas voulu évacuer sont plaqués au mur, mains derrière la nuque et menacés d'être fusillés. Pourtant, les Allemands les relâchent. Plus triste encore : un jeune homme de Champagné-Saint-Hilaire, blessé, est fait prisonnier dans le poste avancé des Coussières sur la route de Vivonne, est placé dans un camion allemand, conduit à l'autre extrémité du bourg sur la route de Sommières, et fusillé. On n'a pu l'identifier que le lendemain grâce à sa carte de tabac retrouvée dans sa poche. Il était le père de deux enfants... Au même moment, deux autres jeunes gens, l'un père de deux enfants, l'autre d'un enfant, venus de leur hameau à Champagné-Saint-Hilaire pour prêter leur concours à leurs camarades du maquis, sont abattus sur la route, à 500 mètres du bourg. Ils n'avaient pas d'armes ; l'un est tué d'une balle au cœur, l'autre blessé se traîne pendant 150 mètres et finalement est achevé à coups de crosse. Les Allemands, auteurs du crime, les fouillent, emportant leurs portefeuilles et leurs bicyclettes.

Maintenant la nuit est venue. La fusillade a cessé, mais l'on entend l'explosion des grenades incendiaires : le feu est mis au groupe scolaire, où tout le mobilier des instituteurs et institutrices est la proie des flammes, à la mairie où les archives sont brûlées, à des écuries, grange, des installations du Haras, au camp des prisonniers africains. Pendant que, de loin, nous assistons à ce spectacle poignant, les Allemands se livrent au pillage ; ils visitent presque toutes les maisons, emportant argent, vêtements, vivres etc... Devant les incendies qui font rage, ils vocifèrent, chantent et se livrent à une véritable danse macabre.

Le lendemain matin, 14 août, un éclaireur de chez nous arrive jusqu'à Champagné-Saint-Hilaire sans être aperçu et revient nous dire que des S.S. arrivent en camions. En effet, peu après, nous observons de nouveaux incendies : deux maisons d'habitation sont la proie des flammes, menaçant de communiquer l'incendie à une grande partie du bourg.

Or, à ce moment, fait inexplicable, les Allemands s'en vont brusquement : il est 10 heures 30. Ont-ils reçu un ordre de repli ? Ont-ils craint le retour du maquis ? Ils partent, ce qui permet à nos braves gendarmes de Gençay, aidés de quelques hommes surgis immédiatement on ne sait d'où, de maîtriser les incendies et de sauver le bourg. Le tocsin sonne et peu à peu, la population revient timidement. D'ailleurs, il faut enterrer les morts. Les Allemands avant de partir, ont ramassé les leurs. Lundi soir, douze morts sont alignés, mutilés, méconnaissables ; parmi ceux-là, trois jeunes gens de Champagné-Saint-Hilaire, le prisonnier noir qui a trouvé la mort en se portant au secours du lieutenant blessé, et 8 maquisards. Nous avons eu la douleur d'apprendre, par la suite, la mort de quatre blessés, ce qui porte à 16 tués le bilan de cette triste journée.

Le mardi 15 août, toute la population était revenue, mais beaucoup immigraient le soir vers les hameaux pour y passer la nuit, tant on craignait un retour de la Gestapo : beaucoup, en effet, s'étaient compromis la veille, en aidant le maquis d'une façon ou d'une autre, même par les armes, et pouvaient redouter une dénonciation encore possible. La Gestapo ne revint pas.

La semaine suivante, nous eûmes pourtant une nouvelle alerte, le vendredi 25 août. Une colonne motorisée allemande passant par Champagné-Saint-Hilaire aperçut un camion du maquis stationné sur la place. Aussitôt une grenade est lancée, qui incendie le camion. Les mitrailleuses sont braquées sur toutes les routes et entrent en action. Beaucoup de bruit pour rien, puisqu'il n'y avait dans le bourg que deux maquisards qui avaient réussi à gagner les bois à l'arrivée des Allemands. Un seul civil est légèrement blessé ; mais panique générale bien compréhensible. La Colonne repart et de ce jour, nous n'avons plus vu aucun Allemand. »

Témoignage de Germain GAGNAIRE

Vous avez dans vos mains des drapeaux français, ce n'est pas du nationalisme à tout crin, c'est la clef de notre France, comme vous avez une clef dans votre maison, ce drapeau représente les valeurs de notre pays et de notre démocratie qu'il faut absolument protéger pour que nous gardions nos libertés. Pendant l'instant mémoriel au haras, il vous sera distribué des drapeaux européens, cette Europe qui a vu le jour après la guerre après que nos peuples se soient réconciliés ; cette Europe, même si elle est difficile à construire, est indispensable. Je suis heureux aujourd'hui d'avoir parmi nous Peter Egen, Allemand, représentant la commune de Breckerfeld, et aussi 3 Autrichiens dont Elisabeth qui a une histoire particulière.

N'oublions jamais ce qui s'est passé pendant cette terrible guerre ! Des dictateurs ont utilisé la faiblesse des hommes pour faire des horreurs, beaucoup de morts et de souffrances. J'ai une pensée pour notre ami David Ichbia, juif, réfugié avec son frère dans la famille de Suzanne Melin. Il a 94 ans, habite à Cannes et s'excuse de ne pas être parmi nous aujourd'hui car son épouse est décédée en juillet. Il y a quelques années, il nous a écrit son témoignage, je vous en lis une partie :

« Mon père a été déporté à Drancy et expédié très rapidement à Auschwitz par ces convois de trains à bestiaux. Il n'avait que 32 ans. Je ne l'ai jamais oublié, son souvenir est toujours présent dans ma mémoire, et depuis de nombreuses années, je pense à lui tous les jours. J'imagine les souffrances qu'il a dû endurer avant d'y laisser la vie en pleine jeunesse.

Le pardon dans ces circonstances est difficile à exprimer, mais il ne faut pas désespérer de l'avenir des hommes, et nous devons agir dans notre vie de tous les jours de façon à faire que tout cela ne pourra plus jamais se reproduire, pour nos enfants et petits-enfants. »

Soyons vigilants, les dictateurs frappent à notre porte ; c'est pourquoi ces instants de commémoration sont indispensables pour que nous n'oublions pas, et que nos enfants sachent et n'oublient pas.

Vive notre démocratie, vive la liberté, et que vive la paix ! »

♦ **Lettre d'André Dahlhaus Maire de Breckerfeld et de Wilfried Hausmann, Président du jumelage de Breckerfeld-Gençay**

« Il y a quatre-vingts ans aujourd'hui, un affrontement sanglant a eu lieu près de Champagné entre les troupes de la Wehrmacht allemande et les Maquisards français.

Commémoration du 80ème anniversaire du 13 août 1944 - 13 août 2024 (suite)

Les deux côtés ont subi de lourdes pertes. Cette bataille a également été provoquée par la folie des Nazis et la mégalomanie d'Adolf Hitler.

Des millions de soldats des deux camps ont été victimes de cette terrible guerre. Des millions de Juifs ont été exterminés et la population civile d'Europe centrale a beaucoup souffert entre 1939 et 1945.

Nous devrions dès à présent et ici même rendre hommage aux morts du 13 août 1944 et à tous les morts de la Seconde Guerre mondiale.

La fin de cette guerre cruelle a permis d'amorcer la fin de « l'hostilité héréditaire » entre l'Allemagne et la France.

Après d'intenses consultations entre nos deux pays, le Traité d'amitié franco-allemand a été conclu le 22 janvier 1963 au palais de l'Élysée entre le Président français Charles de Gaulle et le Chancelier allemand Konrad Adenauer. Ce traité a scellé la politique de réconciliation franco-allemande menée après la fin de la guerre. Le traité garantissait des consultations permanentes et une coopération durable dans les domaines de la politique étrangère, de la défense, de l'économie, du développement et de la culture. Des rencontres régulières entre les chefs d'État et de gouvernement ont également été convenues. L'Office franco-allemand pour la jeunesse a également été créé en 1963.

Cher Gilles, nous tenons à te remercier chaleureusement pour ton invitation à cette cérémonie mémorable. Nous considérons cette invitation comme un acte de réconciliation entre nos pays et nos communautés. Ensemble, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que plus jamais une guerre continentale n'éclate en Europe.

C'est pourquoi nous devons regarder d'un œil attentif le glissement politique vers la droite dans nos pays.

Notre tâche commune doit être de préserver une maison européenne pacifique avec un centre franco-allemand fort.

Plus jamais de guerre ! Vive la France, vive l'Allemagne ! »



Gilles BOSSEBOEUF

Journées européennes du patrimoine - 20 et 21 septembre 2024

Depuis plusieurs années Champagné-Saint-Hilaire participe aux Journées Européennes du Patrimoine.

En 2024, nous avons choisi le thème « Faune et Flore de nos campagnes » qui a donné lieu à une causerie le vendredi 20 septembre et à une exposition de peinture, le samedi 21 septembre.

Lors de la soirée du vendredi, nous avons abordé 2 thèmes qui allaient du plus petit au plus grand.

Le plus petit concernait nos orchidées sauvages. Dans notre enfance, nous les appelions les « pentecôtes » car elles fleuraient à cette période de l'année. Maintenant, elles prennent une importance capitale car elles sont les témoins fragiles d'une nature protégée des polluants. Champagné possède sur son territoire plus de 20 variétés d'orchidées disséminées en fonction de la géologie. Durant la soirée, nous avons pu voir les modes complexes d'implantation, de reproduction, de fécondation et les moyens de les sauvegarder.

Ensuite, nous avons parlé des arbres confrontés au réchauffement climatique, en abordant des exemples de pratiques néfastes à la conservation de nos paysages.

Nous avons vu qu'il est important de conserver des variétés fruitières anciennes et que certains choix de replantations dans le verger communal sont très positifs.

Il en va de même pour les arbres et arbustes où nous devons privilégier le chêne pubescent, le cormier, l'alisier, le néflier mais aussi commencer à planter des arbres venant du sud tels que l'érable de Montpellier, le chêne vert, l'olivier...

Les questions ont été pertinentes et très constructives.

Le lendemain, samedi 21 septembre, la bibliothèque municipale et l'association « Murmures et Cultures à Champagné » ont organisé un vernissage autour de l'exposition de peinture et des dessins d'enfants sur le thème de la faune et de la flore de nos campagnes, à laquelle ont participé 15 artistes locaux. Le public a ainsi pu admirer hiboux, chouettes, aigles, renards, cerfs, sangliers, chevreuils, écureuils, lapins, campagnols, papillons et petits oiseaux des jardins, fleurs de chardon, fritillaires pintades ou autres fleurs locales, des œuvres aux techniques et aux supports divers. Des sculptures sur pierre ont côtoyé des œuvres sur toile, sur papier, sur bois et même sur feuille d'arbre, ainsi que des patchworks sur tissu.

Dans la bibliothèque, on a pu voir aussi les beaux dessins individuels ou les travaux collectifs très colorés réalisés par les enfants de l'école « André Léo » sous la conduite de leurs professeurs. Merci pour cette belle collaboration !

Merci à tous les artistes qui permettent d'organiser cet événement !

Pierre ROSSIGNOL et Annette BOSSEBOEUF

Inauguration des nouveaux logements locatifs situés 2 et 2bis rue du Presbytère et 1 et 1 bis rue Étienne Saby - 26 octobre 2024

Cette inauguration a eu lieu en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Thomas Ricard, Monsieur le Député, Pascal Lecamp, Madame la Sénatrice, Marie-Jeanne Bellamy, Monsieur le Sénateur, Bruno Belin, Madame Lydie Noirault représentant Monsieur le Président du Département, Alain Pichon, Monsieur le Maire, François Audoux, représentant le Président d'Energies Vienne, Jacques Deschamps, Monsieur le Conseiller Départemental et Maire de Gençay, François Bock, Monsieur le Maire de Brux, Frédéric Texier, de nombreux élus, de l'architecte, d'entrepreneurs et d'habitants.



Elle commença par une visite commentée par le Maire, Gilles Bosseboeuf, de notre centre-bourg avec toutes ses maisons en déshérence, c'est-à-dire :

- ♦ La maison au 1ter route de Sommières
- ♦ La maison et les bâtiments au 1 route de Couhé
- ♦ La maison au 7 place de la mairie
- ♦ La maison 1 route d'Anché, et 2 maisons route d'Anché

C'est une problématique pour notre bourg, et le Conseil Municipal a la volonté de s'attaquer à ce fléau. Ensuite nous sommes allés devant les logements du 2 et 2 bis rue du Presbytère aménagés en 2023, puis nous avons coupé le ruban inaugural devant les 2 logements des 1 et 1bis rue Etienne Saby aménagés en 2024.

Après avoir visité ces 2 logements, nous sommes allés dans la salle du Conseil Municipal pour écouter les discours :

Discours de Gilles Bosseboeuf, Maire :

« Un grand merci à tous pour votre présence qui est le témoignage du soutien que vous apportez aux communes rurales et à leur développement.

Aujourd'hui, nous inaugurons 2 maisons dans lesquelles nous avons aménagé 4 logements ; Ces logements ont été loués sans aucune publicité. Pour les 2 derniers de la rue Etienne Saby, nous avons 7 dossiers, c'est une preuve du besoin fort de logements en location sur notre commune.

Notre démarche s'inscrit dans notre volonté de redynamiser notre Centre-bourg en traitant le problème des maisons en déshérence avec les propriétaires connus, mais introuvables, les maisons, propriétés de l'Etat, c'est-à-dire des Domaines, ce qui n'est pas le plus facile, et des maisons en succession, ce qui est encore plus difficile voire mission impossible. Il faudrait que nos Parlementaires légifèrent pour trouver une solution à ces situations et accélérer les processus.

Cette démarche est cohérente avec les objectifs de l'Etat, du Département, de la CCCP (SCOT et PLUi) et ceux du syndicat Energies Vienne, pour la redynamisation des centres-bourgs, la transition énergétique, l'offre de logements.

Les travaux, pour les 2 logements rue du Presbytère et rue Etienne Saby, ont été réalisés par les entreprises :



- ♦ Société de Maçonnerie Traditionnelle
- ♦ EIRL Thomas Damien
- ♦ EURL Bello construction
- ♦ SARL Christian Remaud
- ♦ SARL Empreinte
- ♦ SARL EG3i
- ♦ SARL ACFPe2c
- ♦ Couverture Charpente Vivonnoise
- ♦ Groupe Vinet
- ♦ SARL Pierre Girard

Les études et suivis ont été réalisés par le cabinet d'architectes SARL Moreau Architecte & Associés avec le bureau d'études PB Fluides ; le bureau de contrôle et de la sécurité et santé ont été confiés à Qualiconsult.

La démolition des hangars, l'aménagement des abords, la voirie, les murs extérieurs ont été réalisés par nos agents municipaux, des professionnels ; un grand merci à eux !

Un grand merci aussi à tous ceux qui ont participé à ces réalisations.

Inauguration des nouveaux logements locatifs situés 2 et 2bis rue du Presbytère et 1 et 1 bis rue Étienne Saby - 26 octobre 2024 (suite)

Le résultat de ces travaux, c'est une offre de 4 logements T3 classés A en diagnostic de performance énergétique (DPE) ; leur surface habitable va de 45 m² à 70 m² avec des loyers tout à fait raisonnables qui vont de 320€ à 510€ par mois. En décembre 2024, la commune aura donc 15 logements en location, ce qui représente une charge importante de gestion et d'entretien, mais c'est la seule solution pour que notre bourg ne soit pas un tas de ruines.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu dépenser beaucoup d'énergie, tout d'abord pour la maison dite « Brockett », rue du Presbytère, avec une propriétaire « anglaise » que je n'ai jamais connue. Il y avait péril surtout provenant des bâtiments annexes, j'ai donc entamé une procédure de « péril imminent » en 2010. Nous avons retrouvé la propriétaire qui nous a envoyé ses clés et son acte de propriété en disant qu'elle nous donnait sa propriété, puis plus de nouvelles. J'ai retrouvé un fils via les réseaux sociaux, et avec le notaire, Maître Favreau, nous avons abouti en 2017, puis, il a fallu rechercher les financements, faire les travaux pour 2 locations effectives en juin 2023.

La propriété au 1 rue Etienne Saby dont les abords n'étaient plus entretenus et la maison non plus, pouvait avoir aussi un intérêt pour la commune. Nous avons convaincu la propriétaire qu'il fallait vendre, ce fut fait en avril 2021. Le résultat, ce sera la mise en location, en décembre 2024, des 2 logements que vous avez visités. J'espère que dans un avenir très proche, nous pourrons agrandir la mairie pour offrir des services complémentaires aux habitants et aux nombreux usagers de notre Centre-bourg.



Les achats, les travaux ont coûté 600 000€ TTC. Sans nos financeurs, ceci n'aurait pas été possible, je les remercie sincèrement. Dans l'ordre des aides, avec un pourcentage d'aide calculé sur le montant hors taxe des travaux réalisés par les entreprises, il y a :

- ◆ L'État qui a contribué à hauteur de 171 000€ soit 39%
- ◆ Le syndicat Energies Vienne à hauteur de 71 000€ soit 16,2%
- ◆ Le Département avec Activ'4 et département Habitat à hauteur de 31 540€ soit 7,2%
- ◆ La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou à hauteur de 20 000€ soit 4,6%

Nous avons bénéficié d'une avance remboursable d'Energies Vienne de 93 902€, ce qui correspond à un emprunt, mais il est à taux zéro et le début du remboursement débute 2 ans après l'obtention de cette avance remboursable.

La contribution de la commune s'élève donc à 200 000€ HT soit 300 000€ TTC, c'est beaucoup, même trop, pour une petite commune rurale comme la nôtre.

Encore merci aux financeurs :

- ◆ l'État qui est le premier financeur, représenté par nos Sous-Préfets successifs et qui sont à l'écoute de nos territoires ruraux
- ◆ Le syndicat Energies Vienne avec lequel la construction des dossiers est facilitée par une collaboration active et agréable, notamment avec Monsieur Caillaux et Madame Petiot
- ◆ Le Département, qui, grâce à son Président Alain Pichon, nous a octroyé une subvention Activ'4 d'un montant conséquent incluant le projet d'appartements partagés avec « Âge & Vie » dans la zone des Tilleuls, projet qui ne verra pas le jour car la DRAC nous a demandé des fouilles d'un montant de 400 000 euros. Adieu ce projet ! Il va falloir rediriger les crédits sur l'ensemble des projets, réalisés ou à réaliser, de redynamisation du Centre-bourg. Merci, Monsieur le Président, de nous aider à cette nouvelle répartition !
- ◆ La Communauté de Communes, merci Monsieur le Président, Jean-Olivier Geoffroy, mais je pense que nous pourrions peut-être redéfinir le règlement sur les aides, nous inspirer d'Activ'3, que tu connais bien, et ne pas limiter à 20 000€ l'aide pour les logements sur un mandat, puisque c'est un axe prioritaire pour tous.

Mais, vous l'avez vu, notre tâche pour redynamiser notre Centre-bourg est encore lourde, et nous espérons vraiment que vous puissiez nous aider à faire aboutir tous ces projets :

- ◆ La maison 1 ter route de Sommières : nous allons lancer les appels d'offre rapidement, bien que nous n'ayons pas obtenu tous les financements prévus.
- ◆ La maison 1 route d'Anché, cadeau des Domaines !... où nous attendons l'accord de la subvention amende de police qui a diminué, et aussi un complément de subvention par l'État pour démolir cette maison qui est dangereuse pour le voisin, et pour les usagers de la voie publique. Merci Monsieur le Sous-Préfet !
- ◆ La propriété 1 route de Couhé, en face de la mairie, avec l'aménagement de 3 logements et d'un espace ouvert vers l'église, et le déplacement des pieds-droits.

Nous travaillons avec le cabinet d'architectes Moreau et la nouvelle architecte des bâtiments de France, Madame Coline Boyer, qui s'est déplacée, qui a été à notre écoute, c'est rassurant !

Nous espérons présenter ce projet début d'année prochaine pour obtenir les aides nécessaires pour avancer. Nous avons acheté cette propriété, non entretenue, dont les annexes s'écroulaient, dangereuses pour les passants. C'est grâce à la nouvelle loi 3 DS du 21 février 2022 portant sur les maisons en état d'abandon manifeste, et à l'aide du cabinet d'avocats Drouineau que nous avons convaincu la propriétaire de nous la vendre.

- ♦ L'ensemble immobilier 1 et 1 bis route de Sommières, donnant aussi sur la rue de l'église ; il faudra que l'on réfléchisse au devenir de ce bâtiment donnant accès à un souterrain qui partait du château situé à côté de l'église, et qui a été obstrué.
- ♦ Et il faudra nous aider pour faire avancer les dossiers des maisons en déshérence, sans héritiers, dont les dossiers sont chez des notaires connus ou inconnus, et qui posent problème pour le voisinage et aussi pour les habitants.

Encore un grand merci à tous, merci aux financeurs, aux parlementaires qui sont présents dans nos communes rurales, mais je ne peux terminer ce discours sans parler du fonctionnement. Est-il normal que nos communes rurales aient tant de mal à boucler leur budget et à rendre les services à leurs enfants, à leur population, à leurs aînés, alors que nous fournissons les espaces, l'eau, les énergies, les relais hertziens, la voirie pour les passages de câbles vers le poste source et le poste d'étoilement ? Est-il normal qu'un habitant rural vaille 2 fois moins en DGF qu'un urbain.

Champagné-Saint-Hilaire, commune de 48 km², 1000 habitants, avec 92 enfants à l'école, n'est pas capable de financer les agents nécessaires à l'entretien des espaces, n'est pas capable d'offrir plus de services de proximité, elle a tous les désagréments que j'ai énumérés ci-dessus, elle est traversée avec des réseaux venant de partout, elle voit passer tous les flux financiers mais aucun arrêt de ces flux vers la commune, comme toutes les communes rurales alors que la proximité, c'est bien la Mairie de chaque commune. Nous ne sommes pas dans l'étude, mais dans l'action. Merci aux parlementaires d'œuvrer pour rendre à César ce qui appartient à César, merci à eux aussi de faire que nos PLU soient moins contraignants et n'obligent pas les jeunes qui veulent se retrouver les manches dans les villages, à aller dans les villes, là où il y a du désordre, soit naturel à cause des inondations, soit humain. La survie de nos écoles, de nos commerces, de notre ruralité, de notre France passe par là.



Je vous remercie, et souhaite la bienvenue aux nouveaux locataires des logements au 1 et 1bis rue Etienne Saby, Madame Thérèse Chaumillon et Madame Elodie Guichard et ses enfants. »

Ont pris la parole ensuite :

- ♦ Monsieur François Audoux représentant le Président d'Energies Vienne
- ♦ Madame Lydie Noirault représentant Monsieur le Président du Département et Monsieur le Président de la Communauté de Communes
- ♦ Madame Marie-Jeanne Bellamy, Sénatrice
- ♦ Monsieur Bruno Belin, Sénateur
- ♦ Monsieur Pascal Lecamp, Député
- ♦ Monsieur Thomas Ricard, Sous-Préfet de Montmorillon

Cette cérémonie se termina par le moment de convivialité.

Gilles BOSSEBOEUF

Illuminations de Noël / Téléthon - 6 et 7 décembre 2024

Un Téléthon lumineux : des exploits bâtis grâce à la solidarité

Le village a célébré le Téléthon avec un week-end riche en festivités et animations solidaires, mettant à l'honneur le thème de cette année : "Téléthon, bâtisseurs d'exploits". Retour sur un programme qui a mobilisé toute la communauté.

Une mobilisation dès septembre

Dès les premiers jours de septembre, les bénévoles se sont attelés à la préparation des décorations qui ont embelli le village pour la soirée des illuminations. Le thème du Téléthon a été au cœur de leur créativité.

Le soutien au Téléthon avait déjà débuté dès fin novembre avec **Le Merveilleux Noël**, une boutique éphémère qui reversait un pourcentage de ses ventes à la cause.

Illuminations de Noël / Téléthon - 6 et 7 décembre 2024 (suite)

Début décembre, la Bibliothèque Municipale a également participé en récoltant des livres donnés par les habitants, mis en vente au profit du Téléthon.

Vendredi 6 décembre : un village illuminé de solidarité

Le vendredi soir, à 19 h, les festivités ont démarré dans la grande salle des fêtes avec un spectacle dédié aux enfants. Sous la direction de Béatrice et de Marie, responsables des temps périscolaires, les jeunes talents ont ravi le public avec des danses et des chants.



La soirée s'est poursuivie avec une déambulation festive depuis la salle des fêtes jusqu'à la place du village. Les illuminations, fruit du travail des bénévoles, ont ébloui les spectateurs, tandis que l'arrivée magique du Père Noël en calèche, tirée par un cheval, a enchanté petits et grands.

Sur la place, le groupe rétro « La Pibole Musette » a transporté les participants dans le temps avec des airs des années 40 et 50, ajoutant une touche musicale à l'événement.



Un festin pour les visiteurs

Les associations locales se sont mobilisées pour offrir un large choix de spécialités gourmandes :

- ♦ **Association des donneurs de sang** : vin chaud et châtaignes,
- ♦ **Parents d'élèves** : crêpes,
- ♦ **Club de gym** : soupe et gâteaux,
- ♦ **Association du foot « SC Les Montagnards »** : saucisses et frites.

Samedi : entre défis et découvertes

Le samedi matin, les animations ont repris avec une chasse au trésor et une randonnée conviviale. À midi, le comité des fêtes a offert un apéritif à tous les participants pour célébrer leur engagement. Toute la journée, des livres ont été vendus à la bibliothèque.

L'après-midi, un défi original de petites voitures à pédales a permis aux participants de parcourir plus de 300 kilomètres, un exploit soutenu par de nombreux sponsors.

En parallèle, les plus jeunes ont résolu des énigmes lors d'une chasse au trésor, explorant le bourg sous un nouvel angle. En soirée, le club de football a organisé un repas autour d'un chili con carne, réunissant 70 convives. La chanteuse Cel'Haya a animé la soirée, clôturant ce week-end solidaire sur une note festive et chaleureuse.

Un bilan exceptionnel

Grâce à la mobilisation des associations, bénévoles, et habitants, le village a collecté plus de 3 006 euros pour le Téléthon. Une somme qui reflète la générosité et l'esprit d'entraide de la communauté locale.

Un immense merci à tous les acteurs de cet événement pour leur engagement et leur énergie.

Bibliothèque Municipale « Au plaisir des mots et de l'image »

La bibliothèque est un espace vivant, dynamique et en pleine évolution, qui compte actuellement 219 lecteurs actifs inscrits, dont 100 enfants. Depuis le début de l'année 2024, 25 nouvelles inscriptions ont été enregistrées, avec 14 enfants et 11 adultes. La fréquentation est en hausse, avec 2244 visiteurs et un prêt de 998 documents pour les adultes et 1225 pour les enfants.

Les conditions d'inscription sont toujours les mêmes : la gratuité pour tous y compris pour ceux qui viennent des communes voisines.

Un des points forts de la bibliothèque est son partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Vienne (BDV) qui met à notre disposition de nombreux documents mais aussi du matériel d'animation et des animateurs, en particulier François Ranck qui a proposé un atelier Stop Motion pendant les vacances de février.



La navette mensuelle permet de répondre aux demandes de réservation des lecteurs. La BDV propose également des journées de formation gratuite pour les bénévoles et les salariés et des moments d'échange autour de romans, de documentaires ou d'activités numériques, elle donne un accès gratuit aux ressources numériques proposées par « Lire en Vienne ».



Le partenariat avec l'école a également été actif, avec des prêts de documents par thème, l'accueil des classes et diverses activités communes telles que la Grande Lessive, l'exposition de peinture lors des journées du Patrimoine et la semaine irlandaise.

En effet, cette année, le pays choisi pour le prix des lecteurs Cognac était l'Irlande et les participants à ce prix ont découvert 4 romans d'auteurs irlandais dont le lauréat a été dévoilé à Cognac lors du Festival de Littératures Européennes. Il s'agit de Ruth Gilligan pour son roman Les Champs Brisés.



Lors de cette semaine, les enseignants ont travaillé sur l'Irlande avec les enfants qui sont venus à la bibliothèque pour découvrir des albums d'auteurs irlandais et des contes de cette île. Cette aventure s'est terminée le 30 novembre avec Patrick Gormally qui a présenté son pays d'origine lors d'un après-midi très convivial devant un public nombreux. La rencontre s'est terminée dans la bonne humeur autour de toasts, de gâteaux et de bière Guinness.



La bibliothèque a proposé une grande variété d'animations tout au long de l'année, telles que des rencontres coups de cœur, des expositions, des conférences, des ateliers créatifs, l'accueil des scolaires et des P'tits lecteurs en vadrouille avec Mille Bulles.



Bibliothèque Municipale « Au plaisir des mots et de l'image » (suite)



Arthur, conseiller numérique de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a même proposé un atelier avec imprimante en 3D et une initiation à l'Intelligence Artificielle (IA) pour créer sa propre musique.

Parmi les événements marquants, on note **une exposition et une conférence sur le Château de Gençay par Henri Donzaud, une exposition de photos de Stéphane Chardon et de peinture de Brigitte Bibard ainsi qu'une balade contée sur les pas d'André Léo, animée par Isabelle Bouhet** de la Compagnie de la Trace, dans le cadre du 200ème anniversaire de la naissance de l'écrivaine.



Pierre Chevrier de la Marchoise a mis en lumière **les chefs d'œuvre réalisés par les tailleurs de pierre et les forgerons** lors d'une visite du cimetière.



Nous nous sommes aussi impliqués dans l'action « **Facile à lire** » et « **Dys** » portée par la BDV pour rendre l'accès à la lecture plus facile aux publics en situation d'apprentissage, d'illettrisme, de fatigabilité ou de non maîtrise de la langue française. La

BDV nous a accompagnés en mettant à disposition un kit constitué de mobilier léger en carton et d'une sélection de livres accessibles.

C'est dans ce cadre que nous avons organisé un **atelier créatif avec l'association du Merveilleux Noël** auquel une vingtaine de personnes ont participé en présence de Laurie et de sa stagiaire, Zaïnab de la BDV. Chacun a pu choisir l'un des 5 ateliers proposés : Bois, vitrail, broderie, cartonnage et origami en s'appuyant sur la **collection Créapassions**, caractérisée par de nombreux schémas et illustrations.



La bibliothèque a aussi participé à **Octobre rose avec une conférence** en présence d'un médecin et d'une infirmière et au **Téléthon** en vendant des livres donnés ou désherbés dont le produit a été intégralement donné à l'association, soit 283€.

Le bilan de l'année est très positif avec une augmentation de la fréquentation grâce à la diversité des activités offertes gratuitement pour adultes et enfants. La bibliothèque compte sur un effectif stable de bénévoles, avec 15 personnes, dont 3 intermittents, et **3 nouvelles recrues. Trois salariés à temps partiel, Céline, Marie et Béatrice**, contribuent à la mise en place des animations et à la liaison avec l'école. **Aurélie propose également du soutien scolaire pour collégiens** le samedi (se reporter au planning publié chaque trimestre).

Pour l'avenir, des projets sont en cours, notamment l'organisation de **l'exposition des dessins d'Hippolyte Grellier**, enfant de 9 ans, à partir du 18 janvier, **une soirée d'échange autour des problèmes de dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, le vendredi 14 mars à 18h30** ainsi que la poursuite d'animations régulières et la **mise à disposition gratuite de ressources numériques accessibles grâce à Lire en Vienne** pour toute personne inscrite dans une bibliothèque du département.

Toutes ces actions témoignent de l'implication de la bibliothèque dans la vie locale et de son rôle essentiel en tant que lieu de culture et de partage.

En conclusion, la bibliothèque est un lieu incontournable qui s'adapte aux besoins de ses usagers, favorisant la lecture, l'échange et l'apprentissage pour tous.

2 - LA VIE PRATIQUE

Mairie

Coordonnées

1 Place de la Mairie
86160 CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91
✉ contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr
Facebook : Commune de Champagné-Saint-Hilaire



Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au jeudi : de 8h45 à 12h.
Le vendredi : de 8h45 à 12h et de 14h à 17h.
Le samedi : de 9h à 12h

Agence Postale

La Poste à côté de chez VOUS.
Les opérations courantes 6 jours sur 7 :

- Du lundi au jeudi : de 8h45 à 12h.
- Le vendredi : de 8h45 à 12h et de 14h à 17h.
- Le samedi : de 9h à 12h



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Services disponibles dans votre Agence Postale Communale :

- ⇒ **Vente de timbres-poste à usage courant et philatélique**
- ⇒ **Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colissimo**
- ⇒ **Fourniture d'autres produits Courrier / Colis sur commande**
- ⇒ **Dépôt des objets y compris recommandés** (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- ⇒ **Retrait des lettres et colis en instance** (hors Poste Restante, valeur déclarée, contre remboursement et Chronopost)
- ⇒ **Services de proximité** (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition)
- ⇒ **Retrait d'espèces** pour les titulaires d'une carte bancaire de La Poste, d'un CCP ou d'un compte d'épargne (sauf livret), **limité à 350€ par période de 7 jours consécutifs et par titulaire**
- ⇒ **Départ du courrier : 12h00**

Infos utiles — Bureau de poste de GENÇAY

- ⇒ Rue du Palateau - 86160 GENÇAY Tel. 05.49.36.12.02
- ⇒ Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Les mardis : 10h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Les samedis : 9h00 - 12h00
- ⇒ **Départ du courrier : 15h00 en semaine - 12h00 le samedi**

**Pour le bon fonctionnement de la distribution du courrier,
une boîte aux lettres normalisée est fortement conseillée.**

Merci de bien vouloir indiquer votre nom sur votre boîte aux lettres.

Numéros d'urgence

POMPIERS	18	URGENCE Médecin de garde :	05 49 38 50 50
GENDARMERIE	17	Ambulances Sud Vienne :	05 49 87 00 35
Gendarmerie de GENÇAY	05 49 59 31 16	Centre Antipoison de Bordeaux :	05 56 96 40 80
SAMU	15		

Gendarmerie Nationale

La gendarmerie nationale a mis en place un Dispositif de Plainte en Ligne (P.E.L) sur internet. La plainte en ligne est proposée pour les faits d'atteinte aux biens, comme les vols ou les dégradations, dont l'auteur est inconnu. Toute atteinte contre vos biens commise en France par une personne dont vous ignorez l'identité :

- Vol (portable, voiture, carte bancaire...),
- Cambriolage,
- Dégradation d'un bien (rayure de voiture, graffitis...),
- Escroquerie (hors Internet).

Pour y accéder, il suffit d'aller sur le portail :

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/plainte-en-ligne>

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/plainte-en-ligne>



Ma Sécurité | Plainte en ligne

Ce dispositif permet aux victimes de porter plainte à distance via internet, à la suite d'une infraction ...

www.masecurite.interieur.gouv.fr

demarche



Plainte en ligne, signalement, procuration, départ en vacances ...



SDIS

JE PEUX SAUVER UNE VIE? COMMENT ?

1. TÉLÉCHARGEZ



C'est l'**application** à télécharger sur votre mobile. Elle recense et permet de trouver plus de 185 000 défibrillateurs en France, 275 000 dans le monde. Elle avertit les inscrits au Bon Samaritain pour qu'ils portent secours à une victime en détresse vitale dans leur voisinage direct.

JE PEUX SAUVER UNE VIE? COMMENT ?

2. DEVENEZ



C'est le **service** qui est utilisé par les services d'urgence, pompiers, SAMU, pour envoyer des volontaires porter assistance à une victime en détresse vitale. Ces volontaires, les Bons Samaritains, sont avertis grâce à leur application Staying Alive présente sur leur mobile.

Préfecture de la Vienne

COORDONNÉES :

Préfecture de la Vienne 7, Place Aristide Briand
CS 30589 86021 POITIERS CEDEX
05 49 55 70 00
Serveur vocal : 05 49 55 70 70
pref-courrier@vienne.gouv.fr

ACCUEIL DU PUBLIC :

Bâtiment HAUSSMANN Impasse des Ecosais
86000 POITIERS

ACCUEIL GÉNÉRAL :

du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

GUICHET POUR L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS :

uniquement sur RDV
Du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
05 49 55 69 11

LA PRÉFECTURE EN LIGNE

Site internet : www.vienne.gouv.fr

Adresse mail : pref-courrier@vienne.gouv.fr

Pour toute suggestion, réclamation ou question à destination d'un service de l'Etat dans la Vienne, s'adresser par mail e-reclamations@vienne.gouv.fr

En dehors des horaires d'ouverture, une permanence téléphonique est accessible pour les **urgences** au 05 49 55 70 00.

Pour la préfecture de la Vienne, l'accueil s'effectue uniquement sur rendez-vous.

Pour toute information, prise de rendez-vous ou accompagnement sur les points numériques, appelez le 05 49 55 70 00 ou envoyez un e-mail à

pref-courrier@vienne.gouv.fr
05 49 55 69 11

Sous-Préfecture de Montmorillon

Pour la sous-préfecture de Montmorillon, l'accueil et le PAN (Point Accueil Numérique) sont ouverts au public, sans rendez-vous, aux jours et horaires suivants :

- ♦ le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, sauf le vendredi fermeture à 15h30.
- ♦ le mardi de 8h30 à 12h30.

Pour toute information ou prise de rendez-vous, appelez le 05 49 47 25 30 ou envoyez un e-mail à sous-prefecture-de-montmorillon@vienne.gouv.fr

Carte d'identité, Passeport et Carte grise

La carte nationale d'identité (CNI) et le passeport ne se font que dans les mairies de cantons ; à Gençay par exemple. Vous pouvez retirer les imprimés en mairie de Champagné-Saint-Hilaire.

➤ Carte nationale d'identité

Dans tous les cas, il faut fournir un justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois et 2 photographies. Cependant, dans certains cas, d'autres documents sont demandés.

- **Première demande de CNI** : il faut fournir une copie intégrale d'acte de naissance ou passeport en cours de validité.
- **Renouvellement d'une CNI** : si la carte est périmée depuis plus de 5 ans, il faut fournir une copie intégrale d'acte de naissance. Si elle est périmée depuis moins de 5 ans, il n'y a pas d'autre document demandé. Dans ces 2 cas, à la réception de la nouvelle CNI, il faut restituer l'ancienne.
- **Renouvellement d'une CNI, suite à une perte ou à un vol** : il faut fournir la déclaration de perte ou de vol, un timbre fiscal de 25 euros ainsi que les documents demandés lors d'une première demande de CNI. Si la carte perdue ou volée était valide ou périmée depuis moins de 5 ans, aucun autre document n'est demandé. La carte nationale d'identité est valable 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2015.

➤ Passeport

Les documents à fournir sont : 2 photos d'identité, un justificatif de domicile, des timbres fiscaux et une CNI en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance.

Le passeport est valable 10 ans.

Il est à noter que le site du gouvernement ants.gouv.fr permet d'effectuer les demandes en ligne concernant le permis de conduire, la carte grise, le passeport biométrique et la carte nationale d'identité.

Pour réaliser une **demande d'une nouvelle carte grise**, lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, les deux options suivantes sont possibles :

- ⇒ Sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- ⇒ Directement auprès d'un professionnel habilité et agréé par l'État

Recensement des jeunes





Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1



Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

ETAPE 2



Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3



L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

ETAPE 4



Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
 Quartier Aboville
 7 Bd du Colonel Barthal
 BP 90647
 86000 POITIERS
 ✉ csnj-poitiers.trait.fcj@intnsdel.gouv.fr ☎ 19 70 84 51 51




Canton de Civray

Irrigué par la Charente, la Vienne et le Clain, ce canton situé au carrefour de l'urbain et de la ruralité se réinvente au quotidien pour proposer aux 18 437 habitants de ses 30 communes un cadre de vie moderne et interconnecté.

Le canton de Civray rassemble 30 communes où le Département de la Vienne œuvre quotidiennement pour mener à bien actions, missions et interventions dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'éducation, la voirie départementale, le numérique, le tourisme...



Conseillers Départementaux

Les Conseillers Départementaux du canton de Civray sont :

👤 **Lydie NOIRAULT**

- Permanences dans toutes les communes du canton de Civray : 1^{er} mardi matin de chaque mois.
- Contact : 05 49 55 66 80

👤 **Jean-Olivier GEOFFROY**, se tient à la disposition des habitants du canton de Civray

- Contact : 06 07 19 47 37



Leurs missions :

- Être à l'écoute des élus et des acteurs économiques du territoire et soutenir leurs projets
- Aider les familles et des particuliers dans leurs démarches de la vie quotidienne

Déchetterie

Quels services paie ma facture de Redevance Incitative ?

La redevance incitative, applicable à l'ensemble des usagers du territoire Gencéen, finance tous les services directs et indirects liés à la gestion des déchets : les collectes des ordures ménagères, tri sélectif et verre, les coûts d'enfouissement ou de tri, le fonctionnement de la déchetterie (accès gratuits et sans limitation de passage) et des filières de reprise, le suivi administratif et technique des bacs et du compostage.

Les coûts de gestion des ordures ménagères et de la déchetterie représentent 75% du montant de ma facture.

Il est donc important pour la collectivité de maîtriser ces coûts en accompagnant le tri des déchets fait par les usagers.

Simple et Pratique
Pensez au Prélèvement Automatique

LES AVANTAGES
Simplifiez-vous la vie !
Avec le prélèvement automatique, gardez l'esprit libre.
Rapide et sécurisé.
Évitez les frais de retard.
Et à tout moment, vous pouvez le suspendre.

POUR EN BÉNÉFICIER

1. Demander votre mandat de prélèvement par mail, téléphone ou directement au Pôle Territorial de Gencay.
2. Joindre un RIB.
3. Retourner les documents soit par mail ou auprès du Pôle de Gencay.

Pour connaître les horaires d'ouverture de la déchetterie de Gencay, située au Poirier Vert, lieu-dit La Liardière, 86160 Gencay, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, adresse ci-dessous :

<https://www.civraisienpoitou.fr/dechetteries>

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Contact :

10 avenue de la Gare 86400 CIVRAY

☎ 05 49 87 67 88

📧 contact@civraisienpoitou.fr

Restez connectés avec votre Communauté de Communes

Découvrez, via cette vidéo, les différents services de l'intercommunalité. Rendez-vous sur la page Youtube de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou ou flashez directement ce QR code !



Suivez notre actualité sur nos réseaux sociaux !



Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Ressources financières / Affaires juridiques

- 18.5M€ de budget général annuel en fonctionnement.
- 15M€ en investissement pour 2024 répartis sur les équipements sportifs et culturels, l'enfance jeunesse, l'habitat, la voirie, les fonds de concours pour les communes, l'entretien des bâtiments et le remboursement du capital.
- Plus de 20 procédures de marchés publics déclenchées en 2024 pour des montants supérieurs à 40 000€.

Développement économique

- 120 000€ d'aides économiques pour les entreprises.
- 1,2M€ pour l'agrandissement des maisons de santé de Savigné et Civray.
- 150 000€ pour aménager les zones d'activités du territoire.
- Plus de 200 rendez-vous d'accompagnement de porteurs de projets en 2024.
- Un règlement d'aides économiques validé avec la Région.

Politiques contractuelles

- 4 programmes d'aides aux investissements : activ 2 du Département, programme inter fonds Européens sud vienne 2021/2027, contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat, contrat de développement et de transition sud vienne 2023/2025 avec le conseil Régional.
- En 2024, 9 dossiers ont été déposés par la Communauté de Communes pour un montant total de 7,5M€, tous fonds confondus.

Déchets ménagers assimilés / Numérique / PCAET / Economie circulaire

- La consommation énergétique du territoire représente 80M€.
- 55% des consommations énergétiques du territoire proviennent d'énergies renouvelables locales. 62% de l'énergie est éolienne, 24% par le bois, 7% par le solaire photovoltaïque, 3% par la pompe à chaleur, 2% par le thermique et 2% par la biomasse électrique.

Cohésion territoriale / Santé / Mobilité

- En 2024 : signature de la Convention Territoriale Globale 2024-2027, signature du Contrat Local de santé 2024/2027, élargissement du territoire pour le Transport À la Demande Intercommunal (TADI).
- Plus de 700 personnes fréquentent les ateliers des conseillers numériques par an : <https://www.civraisienpoitou.fr/conseillers-numeriques-0>

Eaux / Assainissement / Rivières

- 122 kilomètres de cours d'eau entretenus, répartis sur 14 communes de la vallée de la Charente.
- Les travaux de restauration de la continuité écologique, sur le site du Cornac à Saint-Gaudent et la construction d'abreuvoirs et passages à gué sur le site du Chateaneuf à Ansois en 2024.
- Plusieurs actions de restauration des berges et de la ripisylve sur plus de 1300 mètres de linéaire, lutte contre les espèces envahissantes.

Ressources humaines

- 108 agents au service du Civraisien en Poitou répartis dans 15 services.
- Mise en place d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et Compétences.
- Processus de formation en interne et en externe.
- Mise en place de cartes restaurant.

Voirie

- 1.26M€ de budget annuel pour 1200 kilomètres de voirie communale. Certains travaux sont réalisés en régie avec du matériel communautaire (PATA, citerne, chargeur, compacteur, balai).
- Tous les ans, un programme voirie est dédié pour les zones d'activités communautaires.

Urbanisme / Habitat

- 45 ménages accompagnés depuis octobre 2023 (essentiellement sur des travaux de rénovation énergétique).
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain sur Valence-en-Poitou, Civray et Gençay.
- 69 logements visités par notre partenaire SOLIHA.
- Les projets sont soutenus par l'ANAH, le Département, les Communes et la Communauté de Communes.
- Le Programme Local de l'Habitat du Civraisien en Poitou approuvé en août 2024 par le Préfet.

Vie associative

- 80 associations soutenues financièrement pour un budget total de plus de 400 000€ par an.
- 4 coupons "pass" sports et séjours afin de soutenir financièrement les jeunes dans la vie associative du territoire.

CIAS

- Le CIAS gère 4 établissements : la résidence autonomie et l'EHPAD "le champ du chail" à Valence-en-Poitou ainsi que la résidence autonomie "les bons enfants" et l'EHPAD "le logis des charrières à Chaunay.

Culture et sports

- Plus de 40 000 entrées en moyenne par an au centre aquatique Odä.
- 200 élèves à l'école de musique "la Cendille" à Gençay.
- De nombreux projets structurants : création de nouveaux vestiaires et participation au projet de cinéma à Gençay, création de nouveaux vestiaires, d'une bulle sportive et rénovation du site des Buissonnets à Valence-en-Poitou.

Petite enfance / Enfance / Jeunesse

- Plus de 1000 enfants accueillis en moyenne chaque année dans nos différents accueils collectifs.
- Plusieurs structures dédiées à la petite enfance et à la jeunesse : Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfant/Parent, multi-accueil, des secteurs jeunes et accueils de loisirs pour les plus grands.
- Partenariats avec plusieurs associations du territoire.

Patrimoine bâti et naturel

- 70 bâtiments pour un total de 45 000 m².
- 50 hectares de zones d'activités gérés par la collectivité.
- L'occupation des bâtiments et des terrains : bureaux administratifs, centre de loisirs, ateliers techniques, offices de tourisme, parcs de loisirs et abbaye, par les associations ou par les privés à titre locatif.

Développement touristique

- Plus de 7000 visiteurs par an dans les accueils de loisirs du territoire.
- 82% des visiteurs sont français, viennent ensuite ceux du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Belgique.
- Plus de 800 manifestations ont eu lieu en 2024 sur le Civraisien en Poitou.
- Plus de 100 000€ de taxes de séjour perçus en 2024.
- Les grands sites les plus visités : la vallée de singes, le centre aquatique Odä, le cormenier, le parc de la belle, le labyrinthe végétal et l'abbaye de Charroux.
- Bonne fréquentation du festival au fil du son et de la voix du rock en 2024.



Suivez-nous
sur facebook



Règles de bon usage et de bon voisinage

Rappel sur les nuisances sonores

Le Conseil National du bruit a défini des horaires journaliers pendant lesquels il est possible de faire du bruit : 8h30 à 19h du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche. En dehors de ces créneaux, privilégiez les travaux moins bruyants pour ne pas déranger les voisins.

En cas de trouble de voisinage, nous appelons à la tolérance de chacun, et nous recommandons de privilégier la rencontre et le dialogue avec l'auteur des nuisances pour l'informer des désagréments.



Rappel sur le brûlage à l'air libre



50 kg
de déchets
verts brûlés

Emettent autant de
particules
polluantes que



14 000 km
parcourus en voiture



3 mois
de chauffage d'un
pavillon avec chau-
dière au fioul



70 à 920
allers-retours à une
déchèterie située à
20 km

Le brûlage à l'air libre des déchets verts,
c'est interdit !



Ne brûlez plus vos déchets verts,
valorisez les !



Article 84 du « règlement sanitaire départementale » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant que les végétaux sont humides.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.

Déchets visés

Tontes de pelouses, taille des haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

Sanction

En cas de non respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut être appliquée pour un particulier selon l'article 131-13 du code pénal.

Le compostage individuel



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... Pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

La CCCP met à la disposition des usagers des composteurs. Renseignez-vous : 05 49 36 05 45

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

ASTUCE : la tonte mulching permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Règles d'élagage sur la voie publique

TAILLE des HAIES et des ARBRES dans le BOURG et les VILLAGES

Vous êtes propriétaire ou locataire, vous devez tailler, élaguer... :

Vos haies et vos arbres ne doivent pas déborder sur la voie publique, selon les consignes suivantes (voir croquis) :

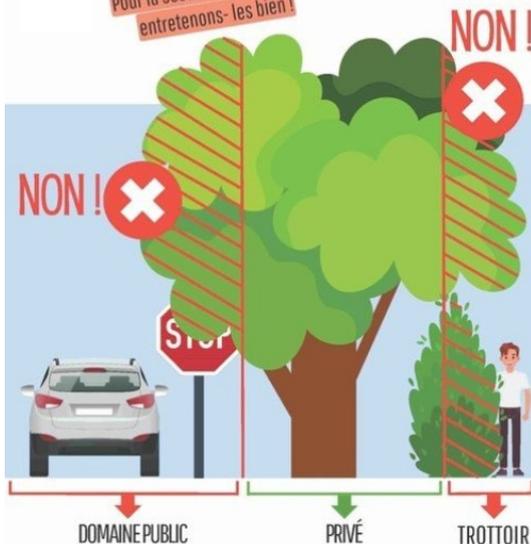
-**Sur les trottoirs**, sur la largeur, aucun débordement sur une hauteur de 2,50m.

-**Sur la chaussée**, 1m avant le début de la chaussée, une hauteur de 5m sans végétation (branches ou autres) doit être respectée pour le passage d'un camion. Vous devez aussi couper toutes les branches mortes qui risquent de chuter.

Si vous ne respectez pas, après mise en demeure, l'élagage vous sera facturé.

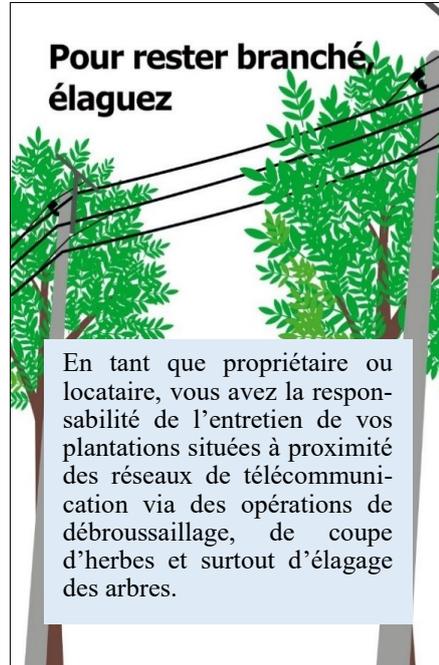
LA TAILLE DES HAIES, L'ÉLAGAGE DES ARBRES, UNE OBLIGATION !

Pour la sécurité de tous, entretenons-les bien !



ÉLAGAGE RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

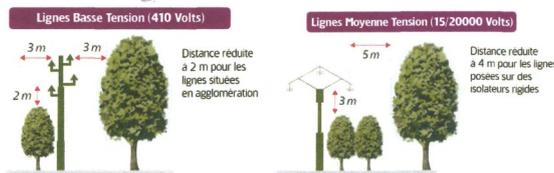
Pour rester branché, élaguez



En tant que propriétaire ou locataire, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbes et surtout d'élagage des arbres.

DISTANCES MINIMALES À RESPECTER

La norme NF C 11-201 définit les distances minimales réglementaires par rapport à une ligne selon le niveau de tension :

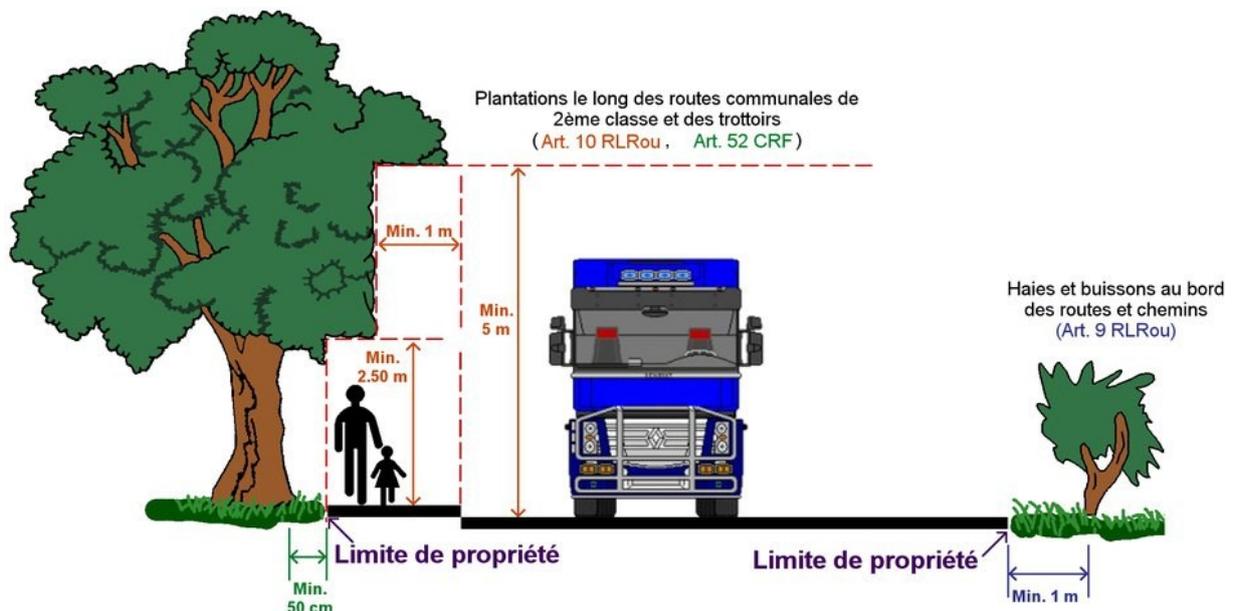


Ces distances minimales sont à maintenir entre deux élagages, ce qui suppose d'élaguer à des distances supérieures en intégrant la vitesse de pousse des essences.

NOTA : les produits de coupe restent votre propriété et seront laissés rangés sur place. Ces travaux pourront se dérouler sur plusieurs semaines

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Vous avez la responsabilité de l'entretien (balayage, désherbage, déneigement, ...) des trottoirs et des caniveaux devant vos habitations.



Urbanisme



Qu'il s'agisse d'extensions, de modification de l'existant, de démolition, de constructions annexes à l'existant ou de nouvelles constructions, vous devez vous renseigner en consultant le site de l'administration : www.service-public.fr rubrique «logement, urbanisme» ou en vous rendant à la mairie afin d'établir le bon dossier de demande de travaux : certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, voir permis d'aménager.

Ces dossiers peuvent être établis par voie dématérialisée.

TRÈS IMPORTANT : Cette démarche doit être préalable au commencement des travaux.

C'est l'AT86 qui instruit les dossiers.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) évolue, après les améliorations apportées par la modification simplifiée n°1 du PLUi applicable depuis le 19 avril 2022, une révision est en cours et devrait être effective en 2026.

Jacky DIDIER

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé le 25/02/2020, est actuellement en cours de révision générale.

Cette procédure, pilotée par le service Urbanisme et Habitat de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, permettra de rendre le document compatible avec les évolutions législatives récentes et d'assurer une évolution mieux maîtrisée et durable du territoire intercommunal. Un bureau d'études spécialisé, en co-traitance avec un cabinet environnemental, mène cette étude.

La Communauté de Communes est également assistée par l'Agence des Territoires de la Vienne, service instructeur des droits des sols, pour ce travail prospectif.

Des panneaux d'informations relatant les grandes lignes du diagnostic sont consultables en mairie et à la Communauté de Communes.

Une concertation de la population est en cours et durera pendant toute la révision générale du PLUi et jusqu'à l'arrêt du document devant intervenir fin d'année 2025. Un registre d'observation est mis à la disposition du public à la mairie ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes. Chaque habitant ou visiteur est invité à y inscrire ses questions, propositions, remarques concernant le PLUi et l'urbanisme en général sur le territoire intercommunal.

Vous pouvez également donner votre avis par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Service Urbanisme et Habitat

10 avenue de la Gare 86400 CIVRAY

ou par mail : urbanisme@civraisienpoitou.fr

L'ensemble des remarques seront récoltées et exploitées par le service Urbanisme et Habitat et le bureau d'études nous accompagnant pour cette évolution du document d'urbanisme afin d'alimenter la réflexion tout le long de l'étude.

Qu'est-ce qu'un changement de destination ?

De plus, dans le cadre de notre démarche de valorisation et d'aménagement du territoire communal, nous avons recensé les bâtiments existants (granges, dépendances, ateliers, etc.) pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Cette initiative vise à offrir de nouvelles perspectives d'usage à ces constructions tout en respectant le patrimoine architectural et le cadre de vie de notre commune.

Le changement de destination consiste à transformer l'usage initial d'un bâtiment (par exemple, une grange agricole) pour une nouvelle fonction : habitation, local professionnel, espace de loisirs, ou autre usage autorisé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Nous avons d'ores et déjà recensé le plus de bâtiments possibles à notre connaissance (160 sur notre commune). Nous vous invitons à venir en mairie vérifier si vos bâtiments ont été pris en compte et si ce n'est pas le cas, à nous les proposer.

Toutes ces informations sont disponibles à la mairie.

Eva COLIN

Orange : informations sur les différentes démarches

	Signaler une panne pour un de vos administrés (si client Orange)	39 00
	Signaler un dommage (poteaux étiquette bleu, câbles, armoires...)	 https://signal-reseaux.orange.fr/ ou https://dommages-reseaux.orange.fr/
	1 ^{ere} Demande de raccordement maison neuve, lotissement	 https://reperes-travaux.orange.fr/
	Dossier en cours raccordement maison neuve, lotissement	 09 69 39 00 20
	Modifier une infrastructure Orange (poteau, câble). Demande d'élagage	 https://reperes-travaux.orange.fr/
	Déclaration d'Intention Commencement Travaux (DICT)	 www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr
	Communication fermeture du réseau cuivre	 www.ffttelecoms.org/fin-du-cuivre/se-preparer-a-la-fin-du-reseau-cuivre-kit-de-communication/
	Les solutions haut débit par adresse	 https://maconnexioninternet.arcep.fr/

Arrivée de la Fibre Optique

Afin de connaître l'éligibilité de votre logement, vous pouvez vous rendre sur le site suivant :

<https://boutique.orange.fr/internet/eligibilite/2e3958bc-8a6f-4496-8a83-c112b34e6cef#testez-votre-adresse>

Comité local de la Source Bleue



Depuis de nombreuses années maintenant, Eaux De Vienne SIVEER assure la construction et l'entretien de nos réseaux d'eau potable et d'assainissement. Travail de longue haleine, c'est un challenge important que d'apporter ce service à un coût équivalent, quel que soit le lieu de distribution sur notre département.

Nous avons la chance de bénéficier d'une ressource locale « le Patural des Chiens » d'excellente qualité. L'un de nos plus grands travaux d'élu reste la chasse aux fuites, toujours trop nombreuses pour préserver notre ressource. Les terrains communaux, très riches en argile ne nous facilitent pas la tâche. Notre second rôle est d'orienter les travaux d'entretien et de création en relation avec les services d'ingénierie d'EDV SIVEER.

A ce titre, des travaux de grande ampleur sont prévus sur notre commune : renouvellement de la ligne principale du hars ainsi que celle des Vallées sont à l'étude alors que le renouvellement de la ligne de Says est prévue en ce début d'année.

Autre chantier de grande ampleur, le raccordement de sécurisation entre le Patural des Chiens et la source de Puyrabier est à l'étude et devrait maintenant se faire assez rapidement.

Côté assainissement, l'installation du nouveau poste de relèvement route de Sommières se fera avec l'agrandissement du lotissement Le Goupillaud 2.

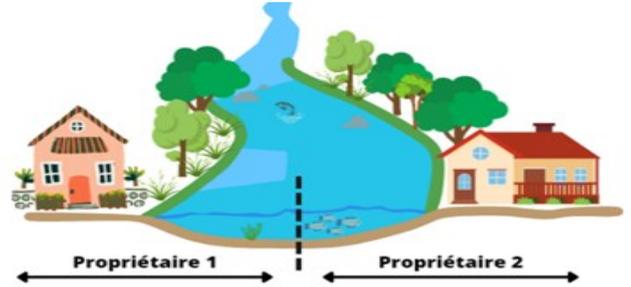
Petit rappel à tous : Surveillez vos compteurs ! Les fuites après ce dernier sont à votre charge. Économisez notre ressource, prenez-en soin.

Olivier PIN

Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

Les Droits et Devoirs du propriétaire riverain :

Une rivière traverse votre propriété ? Sachez que les berges et le lit des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains jusqu'à la moitié du fond de leur lit. Vous êtes donc responsable de leur entretien. Par contre, les espèces et l'eau appartiennent au patrimoine commun.



L'entretien régulier des cours d'eau est une obligation réglementaire, inscrite dans l'article L215-14 du code de l'Environnement, qui s'impose aux propriétaires et/ou aux exploitants des parcelles situées sur les rives. Cet entretien doit permettre d'assurer le libre écoulement des eaux mais ne doit pas nuire à la qualité écologique du cours d'eau et de ses abords. Avant de réaliser cet entretien, n'hésitez pas à demander conseil au technicien de rivière en charge de votre secteur : Anne BRANGEON au 05 49 37 81 34 ou par mail anne.brangeon@clainsud.fr

Il existe alors quelques règles à appliquer pour réaliser cet entretien régulier sans porter atteinte aux milieux :

Pour l'entretien de la ripisylve et du lit mineur il est interdit de :

- ♦ de détruire des espèces protégées et leurs habitats
- ♦ d'utiliser des désherbants chimiques
- ♦ de dessoucher
- ♦ de modifier le profil du cours d'eau sans autorisation obtenue après instruction d'un dossier loi sur l'eau



Quelques préconisations :

- ♦ Avant intervention, demandez conseil au syndicat de rivière compétent
- ♦ Éviter le broyage mécanique quand cela est possible
- ♦ Ne pas couper à blanc la ripisylve
- ♦ Ne pas laisser les débris dans le cours d'eau, ni sur les berges dans la zone de reprise des eaux
- ♦ Ne pas détruire les espèces/habitats aquatiques en coupant la végétation en dessous de la surface de l'eau
- ♦ Supprimer des embâcles lorsqu'ils sont source de risques (entrave les écoulements, accumulation importante de flottants, risque de sur-inondation, blocage d'ouvrages ...). Le SMVCS est équipé et habitué à réaliser ce type d'intervention. Cependant, la gestion des embâcles n'est pas systématique. Si aucun risque majeur n'est démontré, ces embâcles sont conservés car constituent une source majeure de diversification des écoulements et des habitats, bénéfique à la faune piscicole.
- ♦ Périodes d'interventions préconisées pour l'entretien de la végétation :
 - ⇒ Du 1er août au 30 novembre pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole (= dominance d'espèces salmonidés)
 - ⇒ Du 1er août et le 31 janvier pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole (= dominance d'espèces cyprinidés)



Entretien régulier ≠ Travaux d'aménagement :

Le recalibrage, l'extraction de sédiments/matériaux, la dérivation, la consolidation de berge (hors végétaux vivants), le déplacement du lit, les remblais, les aménagements dans le lit, les prélèvements, les rejets ou encore les interventions en zone inondable ou humide sont soumis à des procédures d'instruction selon des seuils fixés par le code de l'Environnement. Pour plus d'information, se référer à l'article R214-1 qui définit la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration.

Pour plus d'information, sur le site internet de la DDT (Direction Départementale des Territoires) de la Vienne, vous trouverez le « Guide d'entretien régulier des cours d'eau ». Il s'agit du document de référence pour le département de la Vienne, concernant les obligations, droits et devoirs des propriétaires riverains de cours d'eau.

TARIFS COMMUNAUX 2025-2026

Genre	Catégorie	Tarifs 2025	Tarifs 2026
ANIMAUX	Capture de chiens errants par les agents	87 €	90 €
BON NOUVEAU-NÉ	Bon nouveau - né	75 €	75 €
BULLETIN	Encart publicitaire 1/4 de page couleur	50 €	50 €
	Encart publicitaire 1/2 page couleur	100 €	100 €
	Encart publicitaire 1 page couleur	200 €	200 €
CAMPING GROUPE	Par personne et par jour	5 €	5 €
CANTINE	Prestation cantine élèves avec PAI, repas fourni par les parents	1,13 €	1,16 €
	Élèves	3,66 €	3,77 €
	Pourcentage de majoration sur le tarif de base tous les ans concernant toute inscription de dernière minute ou lors d'une absence non justifiée après 7h30 le jour même	30%	30%
	Repas professeurs des Écoles	7,31 €	7,53 €
DÉPÔT SAUVAGE	Intervention des agents pour enlèvement	155 €	160 €
	Infraction constatée - Amende	155 €	160 €
ÉCOLE	Drap pour dortoir	14,50 € / le drap	15 € / le drap
GARDERIE	Matin QF inférieur ou égal à 800	1,36 €	1,40 €
	Matin QF supérieur à 800	1,42 €	1,46 €
	De 16h00 à 16h50 (sans goûter) QF inférieur ou égal à 800	0,97 €	1 €
	De 16h00 à 16h50 (sans goûter) QF supérieur à 800	1,03 €	1,06 €
	De 16h50 à 18h45 (goûter à 16h55) QF inférieur ou égal à 800	1,65 €	1,70 €
	De 16h50 à 18h45 (goûter à 16h55) QF supérieur à 800	1,71 €	1,76 €
	Amende 1/4 h de dépassement	11 €	11,33 €
	Amende au-delà du 1/4 h de dépassement	31 €	32 €
CIMETIÈRE	Concession Trentenaire	360 €	370 €
	Concession Cinquantenaire	480 €	495 €
COLUMBARIUM	Concession 1 case 15 ans	425 €	440 €
	Concession 1 case 30 ans	685 €	705 €
	Dispersion de cendres par corps	65 €	65 €
LOCATION MATÉRIEL (ATTENTION : pour les bancs, chaises et tables, un minimum de facturation de 20€ est imposé)	BANCS : Habitants de la commune	1,75 € / l'un	1,80 € / l'un
	BANCS : Habitants hors commune	pas de prêt	pas de prêt
	BANCS : Associations de la commune	gratuit	gratuit
	BANCS : Associations hors commune	pas de prêt	pas de prêt
	CHAISES PLIANTES : Habitants de la commune	0,60 € / l'une	0,60 € / l'une
	CHAISES PLIANTES : Habitants hors communes	pas de prêt	pas de prêt
	CHAISES PLIANTES : Associations de la commune	gratuit	gratuit
	CHAISES PLIANTES : Associations hors commune	pas de prêt	pas de prêt
	FRITEUSE : Associations de la commune	gratuit	gratuit
	FRITEUSE : Habitants de la commune et hors commune et Associations hors commune	pas de prêt	pas de prêt
	TABLES PLIANTES : Habitants de la commune Week-End	5 € / l'une	5 € / l'une
	TABLES PLIANTES : Habitants de la commune jour supplémentaire	1,75 € / l'une	1,80 € / l'une
	TABLES PLIANTES : Associations de la commune	gratuit	gratuit
	TABLES PLIANTES : Associations hors commune	pas de prêt	pas de prêt
	TABLE EN BOIS avec tréteaux : Associations de la commune	gratuit	gratuit
	TABLE EN BOIS avec tréteaux : Associations hors commune	pas de prêt	pas de prêt
SONO nouvelle : Associations de la commune (caution 100€)	105 €	105 €	
SONO : Habitants de la commune et hors commune et Associations hors commune	pas de prêt	pas de prêt	

TARIFS COMMUNAUX 2025-2026

Genre	Catégorie	Tarifs 2025	Tarifs 2026
PÊCHE	Carte annuelle adulte	50 €	50 €
	Carte annuelle carpiste - pêche de nuit	70 €	70 €
	Carte annuelle enfant (12 à 16 ans)	5 €	5 €
	Carte annuelle enfant (- 12 ans)	gratuit	gratuit
	Carte journalière hors lâcher de truites	5 €	5 €
	Carte journalière avec lâcher de truites	10 €	10 €
	Carte week-end carpiste	20 €	20 €
PHOTOCOPIES	A4 noir et blanc recto	0,40 €	0,40 €
	A4 noir et blanc recto verso	0,60 €	0,60 €
	A3 noir et blanc recto	0,50 €	0,50 €
	A3 noir et blanc recto verso	0,70 €	0,70 €
	Reproduction de dossier (par heure)	37 €	38 €
	Plan cadastre A4 couleur	1,40 €	1,40 €
	Plan cadastre A3 couleur	2,10 €	2,10 €
	Relevé de propriété A4	0,60 €	0,60 €
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	Réunion de <= à 6h et par tranche de 6h	30€	31€
	Chauffage pour réunion (du 1er novembre au 31 mars ou sur demande hors période)	20€	22€
TRAVAUX HABITANTS	Nettoyage des salles des fêtes (heure)	36 €	37 €
	Agent (par heure)	36 €	37 €
	Pose de buses ou modification d'entrée	Selon coût des fournitures et temps passé (agent + machine)	Selon coût des fournitures et temps passé (agent + machine)
	Tracteur + balayeuse (hors agent)	34 € / heure	35 € / heure
	Tracteur + élagueuse (hors agent)	44,50 € / heure	46 € / heure
	Tracteur + remorque (hors agent)	34 € / heure	35 € / heure
	Tractopelle (machine hors agent)	44 € / heure	45 € / heure
VAISSELLE PERDUE	Couvert ou assiette (minimum facture 5€)	2,60 €	2,70 €
	Pichet	9 €	10 €
	Ustensile ou équipement	sur facture + 10 €	sur facture + 10 €
VENTE DE FOIN	Vente de foin (vente à l'année, tirage au sort au mois d'avril)	80 € / ha	80 € / ha

Salle associative (capacité 50 personnes)

	HABITANTS				ASSOCIATIONS			
	Commune		Hors commune		Commune		Hors commune	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026
VIN D'HONNEUR	72€	74€	124€	127€	Gratuit	Gratuit	124€	127€
REPAS	124€	127€	190€	195€	Gratuit	Gratuit	190€	195€
REPAS DE JEUNES	70€	72€						
CHAUFFAGE/JOUR (du 1er novembre au 31 mars ou sur demande hors période)					Gratuit		40€	44€
RÉUNION de <= à 6h et par tranche de 6h					Gratuit		30€	31€
CHAUFFAGE POUR RÉUNION (du 1er novembre au 31 mars ou sur demande hors période)					Gratuit		20€	22€

Salle des fêtes (capacité 320 personnes)

TARIFS 2025								
	HABITANTS		ASSOCIATIONS		POUR TOUS		LOCATION CUISINE SEULE	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Location vaisselle	Chauffage (du 1er nov. au 31 mars)	1/2 journée	1 journée
REPAS	273€	382€	110€	216€	72€	95€	57€	107€
MARIAGE (du vendredi après-midi au lundi matin)	382€	495€			72€	148€		
MANIFESTATION (loto, concours de belote, théâtre...)			61€	138€				
LOCATION PAR TRANCHE DE 6H pour une réunion ou une activité sans besoin de cuisine/ vaisselle/chauffage			Gratuit	30€				
MÉNAGE à la demande	36€ / heure							

Le ménage effectué par les agents communaux dans les salles louées est facturé selon le tarif en vigueur.

TARIFS 2026								
	HABITANTS		ASSOCIATIONS		POUR TOUS		LOCATION CUISINE SEULE	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Location vaisselle	Chauffage (du 1er nov. au 31 mars)	1/2 journée	1 journée
REPAS	280€	393€	113€	222€	74€	105€	58€	110€
MARIAGE (du vendredi après-midi au lundi matin)	393€	509€			74€	162€		
MANIFESTATION (loto, concours de belote, théâtre...)			63€	142€				
LOCATION PAR TRANCHE DE 6H pour une réunion ou une activité sans besoin de cuisine/ vaisselle/chauffage			Gratuit	31€				
MÉNAGE à la demande	37€ / heure							

Les associations de la commune bénéficient de la gratuité de la salle des fêtes, vaisselle, chauffage et cuisine **une fois par an.**

Gîte communal (capacité 23 couchages)

<i>Tarif sans la taxe de séjour</i>	2025	2026
Nuitée été	19 €	20 €
Nuitée hiver	21 €	24 €
Ensemble du gîte week-end (36 nuitées) - été	684 €	720 €
Ensemble du gîte week-end (36 nuitées) - hiver	756 €	864 €
Ensemble du gîte grand week-end (42 nuitées) - été	798 €	840 €
Ensemble du gîte grand week-end (42 nuitées) - hiver	882 €	1008 €
Ensemble du gîte très grand week-end (50 nuitées) - été	980 €	1000 €
Ensemble du gîte très grand week-end (50 nuitées) - hiver	1050 €	1200 €
Ensemble du gîte très très grand week-end (60 nuitées) - hiver	1260€	1440€
Tarif chambre RDC (2 couchages) - été	38 €	40 €
Tarif chambre RDC (2 couchages) - hiver	42 €	48 €
Tarif chambre 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage (4 couchages) - été	76 €	80 €
Tarif chambre 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage (4 couchages) - hiver	84 €	96 €
Tarif chambre mezzanine (3 couchages) - été	47,50 €	50 €
Tarif chambre mezzanine (3 couchages) - hiver	52,50 €	60 €
Paire de draps	11 €	11 €
Ménage chambre à 2 lits et mezzanine (2 nuitées) - hiver	42 €	48 €
Ménage chambre à 3 lits (3 nuitées) - hiver	63 €	72 €
Ménage séjour et cuisine (4 nuitées) - hiver	84 €	96 €
Ménage gîte complet (14 nuitées) - été	266 €	280 €
Animal de compagnie	40 €	42 €

Été : du 1^{er} avril au 30 septembre de l'année en cours
 Hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars de l'année en cours



Entrée principale



Salle à manger



Chambre



Cuisine

MÉTIER	ACTIVITÉ - PROFESSION	RAISON SOCIALE - ADRESSE	
Agriculture	Culture de légumes et fleurs	Thierry FRETIER N° 1, Le Laitier	05.49.37.32.52
	Culture de légumes Production d'œufs	Gabriel GEMMIER n°7, la Ferraudière	06.88.41.64.58
	Maraîchage	Audrey GAULTIER et Olivier PREVOST Petit Bois Brault	07.82.27.29.51 06.61.79.06.11
	Production d'œufs et fraises Bio	EARL Cocottes Heureuses Guillaume MERCIER N° 2, Les Basses Rues, 86160 Magné	07.87.01.21.15
	Vente d'escargots vifs et cuisinés	L'escargoterie du Sorcin Younic DEMEZIL N° 4, Le Sorcin	06.13.46.75.79
	Vente directe de viande bovine	Jean-Simon VUZÉ Touche Mergat	06.31.55.41.95
	Vente directe de viande bovine et porcine	Vincent BONNIN N°1, Tampenoux	06.76.32.85.95
	Production de graines	Graines enchantées Quentin SAMOYAUULT	06.45.21.46.23
Artisans	Aménagements extérieurs Allées - Cours - Terrasses	Pérénia Xavier PROUTEAU N° 8, La Groie	07.88.96.39.40 05.49.54.65.88
	Electricité - Plomberie - Chauffage - Ramonage	Thierry MAYET N° 5, Route des Antennes, Fougeret	05.49.37.28.62
	Entretien d'espaces verts	E.I Pascal PRÉ Pascal PRÉ N° 16, Route des Antennes, Fougeret	06.32.00.62.59
	Entretien de jardins, nettoyage, débarras	Dnet86 Dave VENIANT N° 8, Cité Champs Petit Jean	07.49.52.26.88
	Garage - Entretien et réparation véhicules toutes marques	Vincent RAVEAU n°11, Route de Sommières	05.49.37.30.45
	Jointoyeur	Damien DEVILLE N° 201, Percejaud	06.19.56.61.02
	Menuiserie - Cloison sèche - Isolation	Damien THOMAS N° 1, Route de Gençay	06.80.65.48.44
	Peintre en bâtiment	JEREM'Peinture Jérémy ROBINEAU N°2, La Groie	06.12.60.09.15
	Petites interventions - Dépannage - Réparation - Maintenance	Providence-Service Benoît MILLET N° 5, Allée des Jardins, Limes	07.44.80.69.41
	Rénovation - Maintenance - Dépannage	O' Plombier Chauffagiste Christophe ALBERT N° 8, route de Limes	06.03.77.63.19
	Travaux agricoles	SARL La Combaudière N° 2, La Combaudière	05.49.37.30.23
	Travaux de terrassement et aménagement	RB TP Alexis REDIN N° 101, Bois Brunet	06.68.59.79.02
Bien-Être	Drainage manuel VODDER® Aromathérapie, Reiki	Sandrine BRESSOLIN Espace de soins et de santé N° 12 ter, Rue Étienne Saby	06.66.56.67.93
	Esthéticienne « Grain de Beauté »	Valérie ARNAULT Espace de soins et de santé N° 12 ter, Rue Étienne Saby	06.03.56.77.46
	HeartMath® Coach Gestion du stress	Lisa CASTAGNA N°6 La Thomasselière	06.81.75.46.87
	Hypnothérapeute, Réflexologue	Estelle ORECCHIONI Espace de soins et de santé N° 12 ter, Rue Étienne Saby	06.13.90.10.88
	Ostéopathie	Céline BELLIN Espace de soins et de santé N° 12 ter, Rue Étienne Saby	06.30.62.59.72
	Salon de coiffure « LONLI-LONLA »	Hélène HEBRAS-CHOLET n°12 bis, Rue Étienne Saby	05.49.52.28.70

MÉTIER	ACTIVITÉ - PROFESSION	RAISON SOCIALE - ADRESSE	
Santé	Infirmière	Mireille MATHIEU Espace de soins et de santé N° 12 ter, Rue Étienne Saby	05.49.37.98.75
	Infirmière	Emmanuelle TASTET N° 12 bis Rue Étienne Saby	05.49.88.25.70
	Infirmière	Marie-Claire PARRAT N° 12 bis Rue Étienne Saby	05.49.88.25.70
	Psychologue clinicienne, psychothérapeute	Justine PROUTEAU N° 13, Place du 13 août 1944	07.60.99.48.80
Hébergement Évènementiel	Gîte d'étape communal « Marguerite » Gîte de France	Mairie n°1, rue du Presbytère	05.49.37.30.91
	Chambres d'hôtes et Gîte « Le Relais du Haras »	Françoise FRETIER n°203, Le Laitier	05.49.11.39.67 06.72.45.19.44
	Gîte d'étape « Le Pontreau »	Julia CHANTRY et Eric CURELL n°9, Le Pontreau	05.49.42.04.49
	Gîte « La Grange Fleurie »	Catherine CHARREL n°6, La Grande Grange	07.50.85.24.94
	Gîte « Le Refuge »	Christophe MASSELIS n°6, Le Battu	06.52.69.44.55
	Gîte Rural du Moulin de Chaume	Olivier PIN n°103, Le Moulin de Chaume	06.81.65.12.97
	Gîte de la Butte	Olivier PIN n°7, Rue Étienne Saby	06.81.65.12.97
	Gîte de Says « Gîte de France » 3 épis	Nadine et Jean-René SOUIL n°105, Says	05.49.87.29.77
	Évènementiel - Equi-coaching	Haras Prestige Events Le Haras	06.65.63.70.41 06.17.72.32.11
Multi-Services	Coach business pour entrepreneurs	SARL MARJOGRAPHIE Marjorie ESTEVENET n°6, Bois Brunet	06.85.25.17.22
	Création de bijoux		
	Conseil logistique, commerce de logiciels	Login - Entreprises Marc MICHEL n°22, Route de Sommières	06.07.60.29.70
	Location de locaux d'activités	Bruno DUCASSE n°4, Route de Vivonne	06.12.40.28.18
Services équins	Élevage de la Fontenille	Sylvie JOUANNO n°3, La Fontenille	06.78.86.62.29
	Entraîneur de chevaux de course trotteurs	Charles BOUVIER Le Haras de Saint-Hilaire	06.17.72.32.11
	Gaec du Moulin de Chaume Enseignement, valorisation, pension, randonnée	Adeline MARIETTE Le Moulin de Chaume	06.21.66.97.23
	Les Écuries du Pouyaud Commerce de chevaux de sports et de loisirs Pension et Valorisation	Pierre NAUDIN N° 3, Le Pouyaud	06.77.86.27.36
	Pet-Sitting - Lavage et nettoyage	Equi & Compagnie Béatrice BARDET N° 301, La Ferraudière	06.64.71.98.42
	Prestataire de services équins	LC Services Équins Louise CLOCHARD N° 301, La Ferraudière	06.48.04.37.08
Commerces	Bar -Restaurant	« L'Antenne Champagnoise » Gil MAËS n°1, Place du Puits	05.49.38.37.14
	Boulangerie, pâtisserie	« La Fournée Champagnoise » Martial VOISIN et Nathalie PONCET n°10, Rue Étienne Saby	09.55.30.09.71
	Épicerie - Journaux - Tabac	Carole et Philippe BOUTRON n°2, Route de Couhé	05.49.37.30.96
	Gâteaux sur mesure, biscuits décorés	« Lovely Cakes » Axelle RÉAULT N° 5, Route de Gençay	06.25.90.44.58

École publique « André Léo »**INSCRIPTIONS 2025-2026****1- Inscription en mairie**

Pour les enfants nés en 2022 ou avant, l'inscription se fait au préalable en mairie.

Vous pouvez avoir des renseignements :

☎ Par téléphone : 05.49.37.30.91

✉ Par mail : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Les documents à fournir lors de l'inscription en mairie sont un certificat de pré-inscription et un dossier périscolaire délivré par la mairie.

2- Rendez-vous avec la Directrice de l'école

Prendre rendez-vous avec Mme Céline BARDET, Directrice de l'école "André Léo" :

☎ Par téléphone : 05.49.37.32.61

✉ Par mail : ce.0860166N@ac-poitiers.fr

Documents à fournir lors de l'admission à l'école :

Un certificat de préinscription délivré par la mairie

Le livret de famille

Le carnet de santé de l'enfant (photocopie des pages de vaccination)

**ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Cette année, l'école accueille **94 élèves** répartis sur 4 classes et une classe externalisée :

☞ *PS-MS* avec Céline BARDET (Directrice) : **25 élèves**

ATSEM : Marie SAULNIER

☞ *GS-CP* avec Magalie CHAIGNEAU : **19 élèves**

Aide 10h30/12h : Eva COLIN

☞ *CE1-CE2* avec Clément GATE : **24 élèves**

☞ *CMI-CM2* avec Sandrine CHAMBARD : **20 élèves**

☞ *CLEÉO* (Classe Externalisée en École Ordinaire) : **6 élèves** de l'ITEP répartis sur les classes avec Emilie BOURDEAU (enseignante ASH) et Fabienne BIRAUD (Educatrice technique spécialisée)

NETTOYONS NOTRE COMMUNE

Lundi 30 janvier 2024, les 4 classes de l'école ont participé à une action d'éducation et de sensibilisation "Nettoyons notre commune". Nous avons ramassé tous types de déchets : des bouteilles en plastique, des morceaux de verre, des emballages, du papier, des capsules de bouteilles, des mégots, des bouchons, des morceaux de ferraille...



74 kilos de déchets ramassés par tous les enfants !

Assistantes Maternelles

La liste des assistantes maternelles est consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Vienne à cette adresse :

<https://www.lavienne86.fr/information-transversale/annuaires/annuaire-des-assistants-maternels>

Conseil Départemental de la Vienne
Place Aristide Briand - BP 319
86008 Poitiers
☎ 05 49 55 66 00

Ramassage scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2017, l'organisation des transports scolaires est de la responsabilité de la Région Nouvelle-Aquitaine. Toutes les informations (inscriptions, trajets et horaires, informations pratiques, actualités et contacts) sont disponibles sur le site :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/scolaire/transports-scolaires-nouvelle-aquitaine>

Deux minibus de 9 places de l'entreprise Rapides du Poitou assurent ce service pour les enfants de l'école primaire.



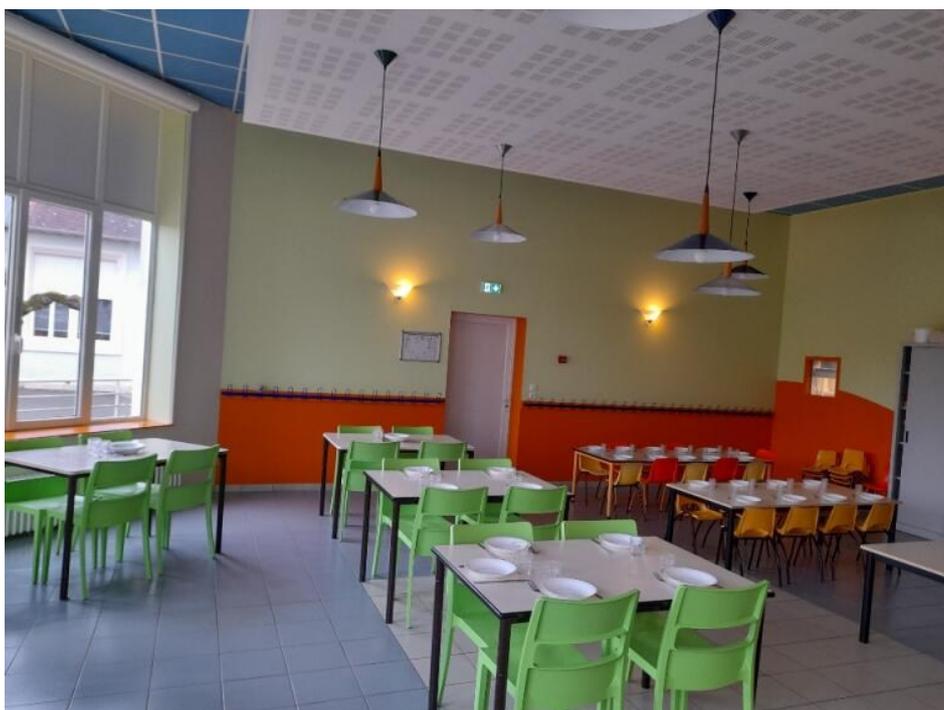
Restauration scolaire et temps périscolaire

En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir avant 8h00 au ☎ 05.49.52.86.33

Les horaires de garderie :

Tous les matins de 7h30 à 8h20.

Le soir : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 16h00 à 18h45.



Centre social d'animation « Mille Bulles »



Le Centre Social d'Animation Mille Bulles est implanté sur les communes de **Saint-Maurice-la-Clouère et Gençay**.

Nous mettons en place des actions à destination des familles à travers différents secteurs, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accompagnement des familles mais également l'accompagnement des initiatives et projets portés par les habitants sur leur territoire.

Mille Bulles, si vous poussiez la porte... ?

PETITE ENFANCE

Un lieu d'accueil enfants/parents accueillant parents et enfants dans des lieux adaptés facilitant l'échange et la rencontre, un relais petite enfance pour accueillir les assistantes maternelles sur des temps collectifs avec les enfants qu'elles accueillent.

ENFANCE & JEUNESSE

Un accueil de loisirs et un secteur jeune pour les enfants à partir de 3 ans. Un espace jeunesse pour accompagner les jeunes dans leurs projets (loisirs, projets...).

*Les inscriptions à l'accueil de loisirs sont à réaliser auprès de Mille Bulles directement. Si vous souhaitez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter l'association au 05.49.53.38.58 ou par mail : alsh@millebulles-csc86.org
Un service de ramassage est assuré le mercredi vers 12h, seulement pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs de Mille Bulles à Saint-Maurice-la-Clouère.*

UN SECTEUR FAMILLE & LIEN SOCIAL

Avec une ludothèque intergénérationnelle, avec de nombreux jeux et jouets pour convenir à tout type de public avec la possibilité d'emprunter.

Un secteur famille proposant des ateliers parents/enfants à chaque période de vacances scolaires et des ateliers thématiques tout au long de l'année. Des sorties et des week-ends famille.

	Hors vacances	Vacances
Mercredi	9h30 à 12h	
	15h à 18h	
Vendredi	fermé	9h30 à 12h
		15h à 18h
Samedi	10h à 12h30	fermé



ACTIONS RECYCLAGE ET SECONDE MAIN

Grâce à une équipe de bénévoles active, nous organisons deux Gratiférias (marché gratuit) et deux vide-chambres par an.

Un projet en amenant un autre, nous avons mis en place une recyclerie permanente au 7 le Petit Trou 86160 Saint Maurice la Clouère.

Venez découvrir la boutique les mercredis après-midi et les samedis.

Mille Bulles est avant tout un lieu de rencontre et de partage.

Si vous souhaitez nous rencontrer et devenir bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter :
contact@millebulles-csc86.org ou au 05 49 18 91 94

Vous pouvez retrouver toute notre actualité sur notre site : www.associationmillebulles.com
ou sur notre page Facebook : [Centre Social d'Animation Mille Bulles](#).

Nous vous accueillons au siège social à Saint Maurice la Clouère pour toutes questions et/ou besoin d'informations :

Les mardis de 8h30 à 12h30 & 13h30 à 18h

Les mercredis de 14h à 18h30

Les vendredis de 14h à 18h

MILLE BULLES SUR MA COMMUNE ...

Tous les jeudis matin de 9h30 à 11h30 en période scolaire à la salle Laura Flessel : le **lieu d'accueil parents enfants** propose un espace de jeux et de rencontre adapté aux tout-petits (0 à 3 ans), gratuit et libre d'accès.

Une fois par trimestre : **des p'tits lecteurs en vadrouille** sont organisés par le Relais Petite Enfance en partenariat avec la bibliothèque municipale. Ouvert aux assistantes maternelles et aux parents employeurs.

Assistante sociale

L'Assistante Sociale, **Madame BOULIN Gaëlle**, intervenant à Champagné-Saint-Hilaire, assure des permanences sur rendez-vous le **Mardi à la Maison des Services Publics de Gençay**.

Pour prendre rendez-vous, il faut téléphoner à la Maison Départementale de la Solidarité de Civray au 05.49.87.01.35.

Horaires d'ouverture de la Maison Départementale de la Solidarité de Civray

- **Lundi** : 8h30 à 12h30 (fermé le lundi après-midi)
- **Mardi au Jeudi** : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00
- **Vendredi** : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

ADMR de Gençay

L'association ADMR de Gençay intervient sur 8 communes : Château-Garnier, Sommières-du-Clain, La Ferrière-Airoux, Champagné-Saint-Hilaire, Magné, Brion, Saint-Maurice-la-Clouère et Gençay.



En 2023, l'association a accompagné plus de 200 bénéficiaires pour 26 479 heures d'interventions.

Les services de l'ADMR

Que vous ayez besoin d'aide et/ou soins à domicile, de garde d'enfants, de transport accompagné ou encore de téléassistance, l'ADMR propose des services pour tous, à tous les âges de la vie :

- auprès des personnes âgées, des personnes handicapées
- auprès des personnes en sortie d'hôpital
- auprès des familles

Vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% des sommes versées, ou d'une avance immédiate de crédit d'impôt sous certaines conditions de ressources.

Choisissez un emploi stable, devenez salarié(e) à l'ADMR !

Vous avez le sens de l'entraide et de la chaleur humaine, vous souhaitez trouver un véritable emploi dans un domaine qui allie valeurs humaines et professionnalisme ?

Rejoignez les salariés ADMR de notre association !

Vous souhaitez nous rencontrer ?

Nous vous accueillons dans nos locaux le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ainsi que le mercredi de 8h30 à 12h.

Contactez l'association ADMR de Gençay :

14 route de Confolens – 86160 Gençay

☎ 05 49 53 48 28

✉ info.assogençay@fed86.admr.org



CIF SP

Votre commune est en partenariat avec l'association CIF-SP, Solidaires entre les âges.

Le CIF-SP, Solidaires entre les âges, est une association qui promeut le lien social et lutte contre l'isolement des plus fragiles, notamment les plus âgées. Elle vous propose des visites de convivialité à domicile, des ateliers collectifs ou encore du transport solidaire.



Si vous êtes intéressé pour donner un peu de votre temps au sein de l'association en temps que visiteur à domicile ou chauffeur solidaire, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Frédéric Arp, salarié au sein du CIF-SP, Solidaires entre les âges, et responsable du secteur de Champagné-Saint-Hilaire peut aussi répondre à vos questions au 06.12.39.46.72.

Adeline RIVAULT

ELAN

L'épicerie solidaire de l'association ELAN propose depuis maintenant 10 ans une solution aux habitants du territoire qui rencontrent des difficultés à se nourrir.

Elle se situe au 3 place du Champ de Foire à Gençay mais est ouverte aux habitants des communes de Brion, Champagné-Saint-Hilaire, Château-Garnier, Gençay, La Ferrière-Airoux, Magné, Saint-Maurice-La-Clouère, Saint-Secondin, Sommières-du-Clain et Usson-du-Poitou.

L'accès est soumis à des conditions :

- ⇒ Inscription préalable requise et calcul du reste à vivre.
- ⇒ L'ouverture aux droits est valable pour 4 mois maximum et reconductible.
- ⇒ L'aide alimentaire peut être ponctuelle (difficultés financières passagères) ou régulières (minimum vieillesse, RSA...)



Les bénéficiaires peuvent ensuite venir tous les 15 jours à l'horaire attribué à l'inscription, dépenser à l'épicerie une somme d'argent calculée selon le nombre de personnes dans leur foyer. Des bénévoles sont présents pour les accueillir à chaque ouverture.

L'épicerie propose des produits frais et surgelés, des fruits et légumes, de l'épicerie sèche, des produits d'hygiène. Des fournitures scolaires avant la rentrée sont également disponibles. Un espace "Livres Offerts" est également proposé très régulièrement. Les produits de l'épicerie sont vendus à petit prix, ils proviennent de la Banque alimentaire, d'achats faits par l'épicerie (producteurs locaux, plateforme Agrilocal, supermarchés) et de dons (plateforme Proxidon, particuliers).

L'épicerie est ouverte de MARS à NOVEMBRE chaque année.

Coordonnées du siège social :

12 bis route de Civray 86160 GENÇAY

☎ 06 44 97 42 25

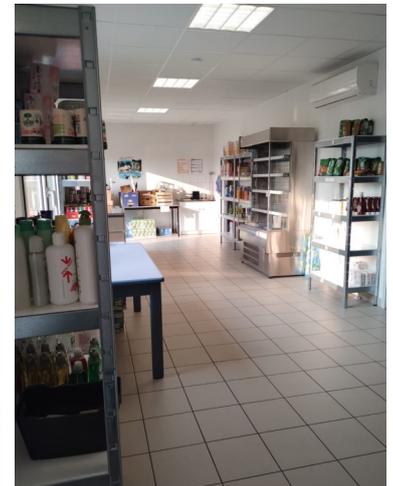
✉ elangencay@gmail.com

Pour un RDV, pour une inscription :

M. Sauze au 06 02 24 26 14 (à partir d'avril 2025)

Si vous rencontrez des difficultés alimentaires pendant notre période de fermeture, n'hésitez pas à en informer la mairie ou une assistante sociale de la Maison des Solidarités (MDS) de votre territoire.

Si vous avez envie de donner un peu de temps pour accompagner l'équipe de bénévoles dans le fonctionnement de l'épicerie, contactez-nous !



Familles rurales



UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE
DANS LE SERVICE À LA PERSONNE
DEUX-SEVRES [79] - VIENNE [86]

Familles Rurales
05 49 80 03 59
contact@sadsap.fr

8 rue Jacqueline Auriol 1 bis Cité de la Roche
79300 Bressuire 86160 Gençay

www.sadsap.fr

PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE / EN SITUATION DE HANDICAP
Interventions 7 jours sur 7 et de 7h à 24h'

Aide au lever et/ou
au coucher
Aide au repas
Aide à la mobilité
Accompagnement
...

Entretien du logement
Repassage
Courses
Garde d'enfants
à domicile
...



SERVICE AUTONOMIE

SERVICE À LA PERSONNE

nous consulter

Mission locale



Mission Locale
Rurale Centre Sud Vienne
NOUVELLE-AQUITAINE



**TÉLÉCHARGE
L'APPLI MA ML**

De jour comme de nuit,
Ma Mission Locale
en 1 clic...



Application Ma ML

REJOIGNEZ-NOUS



La Mission Locale, un service pour les jeunes



Tu as entre 16 et 25 ans ?

Inscris-toi à la Mission Locale pour trouver des solutions :

Emploi, Formation, Mobilité, Logement, Santé, Citoyenneté...

Info Jeunes, c'est quoi ?

info Jeunes
Sud Vienne
EXPLORER LES POSSIBLES

Info Jeunes a pour mission d'informer, gratuitement et anonymement, tous les jeunes sur tous les sujets en lien avec leurs démarches d'accès à l'autonomie : les études et les métiers, l'emploi, le numérique, le logement, la santé, la mobilité, l'accès aux droits, la culture, les initiatives et projets, la citoyenneté, etc...

Il constitue pour les jeunes le premier niveau d'accès aux droits, aides, structures et dispositifs qui leur sont dédiés et adaptés à leur situation.

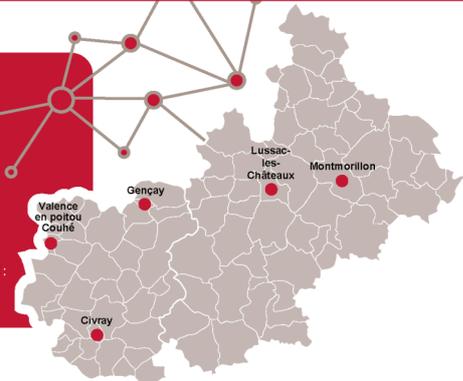
Permanences Info Jeunes les mercredis après-midi à :
Civray, Couhé et Gençay



VOUS TROUVEREZ UNE PREMIÈRE INFORMATION SUR :

- Les métiers
- Les formations
- L'emploi
- La création ou la reprise d'entreprise
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Les aides et dispositifs régionaux
- ...

Pour toutes questions liées à votre projet professionnel :
Accueil sur rendez-vous ou en visio sur demande
06.30.45.95.11 - erip@mlrcsv.com



Coordonnées de la Mission Locale : Civraisien en Poitou

CIVRAY : Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - **05 49 87 39 67**

OUVERT du lundi au jeudi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

VALENCE EN POITOU : 8 Rue Hemmoor - 86700 Valence en Poitou - Couhé - renseignements au **05 49 59 53 50**

OUVERT du mardi au vendredi de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

GENÇAY : Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - renseignements au **05 49 87 39 67**

OUVERT le lundi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 et du jeudi au vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

Pluriservices



PLURISERVICES
Association

Association intermédiaire

17, place du Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY

Vous êtes à la recherche d'un emploi :

Nous vous accompagnons dans vos démarches d'insertion professionnelles via des missions de travail auprès des particuliers, collectivités, associations, agriculteurs. Selon vos disponibilités et vos impératifs. Chaque demandeur d'emploi bénéficie d'un suivi personnalisé.



Vous avez besoin d'aide et vous avez le matériel :

Nous intervenons auprès :

Du particulier : entretien courant de la maison, jardinage, repassage etc. (réduction d'impôt, CESU préfinancés acceptés).

Des collectivités : remplacement ATSEM/ASEM, aide agent territorial, nettoyage de locaux, etc.

Des associations : nettoyage de locaux.

Des agriculteurs : travaux saisonniers.



INFORMATION IMPORTANTE : À la recherche d'un emploi ? Vous avez besoin de personnel ? Vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'à Civray ? Notre antenne mobile est peut-être la solution.

À partir de novembre vous pourrez l'apercevoir en déplacement sur notre secteur. Nos partenaires seront également présents à son bord.

Pour consulter nos jours et lieux d'intervention, rendez-vous sur notre site Internet www.pluriservices-civray.fr ou sur notre site Facebook <https://www.facebook.com/PluriservicesAI>.



Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : [05 49 87 41 45](tel:0549874145) / Mail : ai@pluriservices-civray.fr



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



Présence Verte

Présence Verte Services vous propose de la téléassistance et du portage de repas dans toute la Vienne. Depuis 30 ans, notre équipe accompagne les personnes fragilisées, isolées et leurs proches au quotidien.

★ **Solutions de téléassistance :** classique à domicile (certifiée AFNOR) et mobile, pour vous sécuriser où que vous soyez. D'une simple pression sur un bouton, vous recevez une assistance 24h/24, 7j/7. Votre solution est personnalisable grâce à différentes options (selon téléassistance choisie) : détection de chute brutale, détecteur de fumée, plateforme d'écoute et de soutien moral.

★ **Portage de repas à domicile :** un large choix de plats en menus ou à la carte, pour manger varié et équilibré chaque semaine. Régimes santé spécifiques (pauvre en sucre/pauvre en sel/ pauvre en sucre et en sel/ mouliné) et textures adaptées disponibles.

★ **Avantage fiscal :** vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% sur la téléassistance et sous conditions, sur la livraison des repas grâce à la déclaration Services à la Personne.

Présence Verte Services est partenaire de votre commune. Grâce à cela, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels sur la téléassistance et le portage de repas !

35 rue du touffenet 86000 Poitiers

☎ 05 49 44 59 99

✉ contact@pvs86.fr

www.presenceverteservices.com



présence verte services
libres d'être actifs

JANVIER	FÉVRIER	MARS
<p><u>Samedi 11 :</u> Vœux du Maire (11h)</p> <p><u>Dimanche 19 :</u> Loto du Comité des Fêtes (14h)</p> <p><u>Mercredi 22 :</u> Repas des aînés (12h)</p> <p><u>Vendredi 31 :</u> Soirée soupes de « Murmures et Cultures à Champagné » (20h)</p>	<p><u>Samedi 8 :</u> Galette des rois de la FNACA (14h)</p> <p><u>Samedi 15 :</u> La Soirée du Champ Triathlon (20h)</p> <p><u>Samedi 22 et Dimanche 23 :</u> Théâtre des Donneurs de Sang bénévoles</p>	<p><u>Jeudi 13 :</u> Conférence de la MSA « Votre santé préservée, il est temps d'y penser » (14h à 17h)</p> <p><u>Vendredi 14 :</u> Soirée dys à la bibliothèque (18h30)</p> <p><u>Dimanche 16 :</u> Vide-Chambre organisé par Mille Bulles</p> <p><u>Mardi 19 :</u> Commémoration du « Cessez le feu » de 1962 (11h30)</p> <p><u>Samedi 22 :</u> Soirée Karaoké de l'APE (20h)</p> <p><u>Samedi 29 :</u> Chorale et lecture de textes à la bibliothèque (10h)</p>
<p><u>Mercredi 15 janvier au Samedi 1^{er} mars :</u> Exposition d'Hippolyte Galletaux Grellier (horaires d'ouverture de la bibliothèque)</p>		
AVRIL	MAI	JUIN
<p><u>Samedi 12 et Dimanche 13 :</u> Exposition de photos « Nos mares, nos étangs, nos rivières » avec Murmures et Cultures <i>Visible en avril et mai</i></p> <p><u>Dimanche 27 :</u> Loto du Comité des Fêtes (14h)</p>	<p><u>Jeudi 8 :</u> Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 (11h30)</p> <p><u>Dimanche 25 :</u> Vide-grenier à la Base de Loisirs organisé par Mme User</p> <p><u>Samedi 31 :</u> Enduro pêche et Moules/Frites</p>	<p><u>Dimanche 15 :</u> Fête de la Saint-Gervais organisée par le Comité des fêtes</p> <p><u>Dimanche 22 :</u> Concert de chorales, église de Champagné-Saint-Hilaire</p>
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
<p><u>Dimanche 6 :</u> Randonnée pédestre</p> <p><u>Dimanche 20 :</u> Journée des animaux</p>	<p><u>Jeudi 7 :</u> Marché des Arts et Gourmandises</p> <p><u>Mercredi 13 :</u> Commémoration de la Bataille du 13 août 1944</p> <p><u>Samedi 23 :</u> Les Trois Fontaines en fête</p>	<p><u>Vendredi 19 et Samedi 20 :</u> Journées du Patrimoine avec causerie et exposition de peinture « Jardins et vergers »</p>
OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<p><u>Vendredi 17 :</u> Assemblée Générale de « Murmures et Cultures à Champagné » (18h)</p> <p><u>Vendredi 24 :</u> Assemblée Générale du Comité des Fêtes (20h)</p>	<p><u>Dimanche 2 :</u> Loto du Comité des Fêtes (14h)</p> <p><u>Mardi 11 :</u> Commémoration de l'Armistice de 1918 (11h30)</p> <p><u>Samedi 22 :</u> Repas des Donneurs de sang</p> <p><u>Dimanche 30 :</u> Portes ouvertes du Merveilleux Noël</p>	<p><u>Vendredi 6 :</u> Soirée des Illuminations et Téléthon</p> <p><u>Samedi 7 :</u> Téléthon</p>

3 - LA VIE ASSOCIATIVE

Bibliothèque municipale et tableau des associations communales

Bibliothèque Municipale	Annette BOSSEBOEUF 05.49.37.30.91 (mairie) 05.49.37.48.89 (bibliothèque) biblio-champagne-saint-hilaire@departement86.fr	1 place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
ADEPEN	Yannick BOUTIN adepen86@gmail.com	Says 86160 Champagné-Saint-Hilaire
ADEPV 86	Jean-Claude CASTEL adepv86@gmail.com	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Anciens d'Afrique du Nord (AFN) Comité F.N.A.C.A	Gilbert ROUHAULT 05.49.37.31.12	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
André Léo	Jean-Louis DURAND jlodurand@wanadoo.fr	Contact local : Pierre ROSSIGNOL
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	Joël GRANIER - 06.47.58.25.75 joel.granier86@orange.fr Jean-Paul BIGEAU - jean-paul.bigeau@orange.fr	1, Place de la Mairie 86370 Nouaillé-Maupertuis
Association des Parents d'Élèves (APE)	Marion BONNIN ape.champagnesainthilaire@hotmail.com	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Association Sportive Champ'Triathlon	Maxime PIN otparky@outlook.fr	33, Route d'Anché 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Club Sportif « Les Montagnards »	Mallaury VUZÉ m.delincourt@gmail.com	1, place de la mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Comité des Fêtes	Mariannick FERDOUEL 06.25.64.50.15 comite-champagne@outlook.fr	1 Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Déléguées Pastorales - Communauté Locale de Champagné-Saint-Hilaire	Henriette BLAUDEAU - 05.49.37.30.05 henriette.blaudeau@gmail.com	Chaume 86160 Champagné-Saint-Hilaire
	Mireille CHAUVEAU - 05.49.37.34.13 mirchau10@orange.fr	29, Rue de la Roche 86160 Gençay
Donneurs de Sang (DSB)	Emmanuel CAMUS - 06 89 98 70 93 nanounanais95@hotmail.fr	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Ensemble Vocal	Annette BOSSEBOEUF annette.bibault@gmail.com	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Gymnastique Volontaire	Virginie BOILLEDIEU - 06 64 29 28 65 gym.champagne@laposte.net	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Jumelage Saint-Romphaire	Olivier PIN - 06.81.65.12.97 pinolivier@orange.fr	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
La Ferment'haie	Nicolas BIET—06 42 65 38 37 lafermenthaie@outlook.fr	La Rouère 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Le Jardin à Grandir	www.facebook.com/jardinagrandir/ lejardinagrandir@gmail.com	Le Petit Bois Brault 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Le Merveilleux Noël	Anne-Marie CHAMBON - 05.49.37.34.01 annemarie.chambon86@gmail.com	1 Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Les Locomotivé.e.s	Olivier PREVOST prevost.olivier1@hotmail.fr	5, Route de Couhé, 2 Résidence des Tilleuls 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Let's go, Allons-y !	Eliane LE NOC - 06 25 55 15 72 eliane.papillon.le.noc@orange.fr	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Murmures et Cultures à Champagné	Pierre ROSSIGNOL cprossignol@orange.fr	1, Place de la Mairie 86160 Champagné Saint-Hilaire
Pattes & Sabots	Louise CLOCHARD 06 48 04 37 08 pattes.et.sabots.86160@gmail.com	301, La Ferraudière 86160 Champagné Saint-Hilaire
Terre Paille et Compagnie	Pascal DEPIENNE - 06 89 06 81 81 contact.terrepaille@gmail.com - http://terre-paille.fr	La Courdemièrre 86160 Champagné-Saint-Hilaire
U S E P	Sandrine CHAMBARD - 05.49.37.32.61 ce.0860166n@ac-poitiers.fr	18, Rue Étienne Saby 86160 Champagné-Saint-Hilaire

André Léo

Alors que 2024 se termine, il m'est agréable de répondre à la sollicitation de la municipalité de Champagné-Saint-Hilaire pour porter dans ces pages la voix des adhérentes et adhérents de l'Association André Léo, cette Poitevine d'exception dont nous fêtons le deux centième anniversaire de la naissance.

Notre association a été à l'origine de plusieurs manifestations publiques au cours de 2024, visant à mieux faire connaître des habitants de nos communes celle qui a vécu, de 1830 à 1851, des heures si instructives à Champagné, grâce à l'attention de ses parents, juristes éclairés, républicains. Elle y vécut jusqu'à l'âge de 27 ans et c'est donc ici qu'elle devint cette écrivaine, engagée, féministe, laïque. C'est ici qu'elle fonda sa vision du monde humaniste qui nous frappe toujours. Et l'Association André Léo est très heureuse d'y compter de nombreux soutiens.

Cela s'est bien vu lors de la balade contée avec Isabelle Bouhet en cette après-midi du 2 juin particulièrement ventée. Plus d'une trentaine de promeneurs étaient venus pour cette initiative de la bibliothèque municipale et de notre association, en présence de leurs deux fondatrices et d'un ancien président, chacune et chacun apportant sur ses pas son éclairage sur l'œuvre et la vie d'André Léo et tout particulièrement son deuxième roman situé dans un village ressemblant fort à Champagné.



Cet anniversaire aura vu aussi sa mémoire honorée à Lusignan, à Poitiers dans le quartier dont une rue porte son nom, à l'Université où des étudiants ont approché son œuvre, s'en sont emparée pour en faire un fanzine, à la résidence d'artistes du Moulin Boissard avec Marine Blandin, qui est aussi venue à la rencontre des élèves de l'école André Léo de Champagné.

La nouvelle édition de *La Femme et les mœurs*, considérablement enrichie va paraître l'année qui vient et sera saluée par de nouveaux événements. À commencer le 8 mars prochain à la médiathèque François Mitterrand à Poitiers par une conférence de Nicole Pellegrin, fidèle amie et membre de l'Association. Nous espérons aussi faire honneur à l'ouvrage de Marine Blandin qui doit sortir en 2025. Et puis, nous aurons à participer et à diffuser le podcast de Claire Géhin, réalisé avec le soutien de l'ALCA.

Tout cela ne serait pas possible sans le soutien de nos territoires, au premier rang desquels, Champagné-Saint-Hilaire que nous remercions à nouveau pour sa très vivante politique culturelle.

Jean-Louis DURAND

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)



Composition du bureau	
Président	Joël Granier
Vice Président	Olivier Deschamps
Secrétaire	Arnaud Granier
Secrétaire adjoint	Jean-Paul Bigeau
Trésorier	Mickael Berquin
Membres	Philippe Gagnaire Franck Jatiault Olivier Pin Pascal Arcourt

Après un été riche en émotion sportive, l'ascenseur émotionnel est redescendu avec l'arrivée du spectre de la rentrée qui a ressurgi.

Fini le 100m papillon, lancer de Javelot et autre tir à l'arc. Place à l'ouverture de la chasse.

Le 7 septembre, les treillis sont sortis du placard. Comme de nombreuses années, l'été était toujours bien présent pour les courageux qui ont arpenté les plaines de Champagné.

Le samedi à compter de mi-septembre, les prélèvements ont repris pour réaliser le plan de chasse bien fourni et cela sans Marseillaise ni médaille.

Pour faire face aux nombreux dégâts (toujours plus nombreux) occasionnés par la faune sauvage, la saison 2024/2025 s'annonce tout aussi sportive que les dernières olympiades.

Les collisions sur les routes, champs de maïs dévastés, prés retournés, semis dévorés, poulaillers visités sont la hantise des citoyens de la commune.

Ces dégâts ont été occasionnés entre autres par les pigeons ramiers, corneilles noires, corbeaux freux, sangliers, chevreuils, cervidés, renards, blaireaux, etc. (méritant tous une médaille pour les dégâts) dans les cultures mais aussi dans les jardins et poulaillers.

Malgré une activité décriée par de nombreux soi-disant « amoureux » de la nature, la chasse est reconnue d'utilité publique et a pour but de maintenir tant bien que mal les populations en pleine explosion.

L'ACCA tient à remercier tous les participants à la journée « J'aime la nature propre » organisée le 16 mars 2024 au niveau national par la Fédération Nationale des Chasseurs. La matinée fut très chaleureuse, mais tristement bénéfique avec près de 8m3 de déchets récoltés par la trentaine de participants.

Si vous souhaitez aussi intégrer l'Association Communale de Chasse Agréée, n'hésitez pas, rapprochez-vous des membres du bureau de l'ACCA qui seront ravis de vous accueillir.

Arnaud GRANIER

ADEPEN

Notre association et ses adhérents ont à nouveau été très mobilisés en 2024. Réunions, manifestations sur le terrain, participations en tant qu'auditeurs libres au Conseil Municipal, courriers et banderoles ont été nos actions partagées. Nous avons également échangé de nombreuses informations avec les habitants et les élus locaux y compris ceux des communes limitrophes.

Début 2024, nous avons participé à la réunion du 17 février concernant la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR). Les présents, neuf élus et plus de 60 habitants, ont pu ainsi débattre de l'orientation qu'ils souhaitaient pour la commune. Hélas, depuis fin 2023, l'affaire était actée pour le Camp Briançon. Les habitants directement concernés ont pu faire état de leur vécu et de leurs doléances : bruits, lumières excessives et intrusions inesthétiques sur leur territoire, nombreux dégâts sur les voiries. Globalement une forte opposition majoritaire s'est exprimée quant à l'installation de nouvelles éoliennes sur la commune. Un consensus s'est également dégagé sur le photovoltaïque et l'agrivoltaïque raisonné engageant des superficies acceptables et soumises à débat.

En accord avec les options définies, les élus de Champagné-Saint-Hilaire ont confirmé tout cela par un vote en Conseil Municipal.

Cette décision n'éteint pas pour autant tous les projets éoliens en cours sur la commune. Ils doivent cependant respecter une procédure plus longue et s'en trouvent freinés.

Les projets éoliens connus sont : le TIERFOUR (Energie Quelle), celui de MAGNE-CHAMPAGNÉ (EE Sud Vienne), et EDF Renouvelables (Pâtural des Chiens).

Celui de **Magné-Champagné**, à nouveau autorisé, fait l'objet de recours. Les Conseils Municipaux de Magné et Champagné ont émis un vote défavorable à ce projet. De plus, certaines procédures n'auraient pas été respectées (à suivre). Nous soutenons ces recours.

Pour le **Tierfour**, le dossier stagne. Début 2024, le porteur de projet P&T Technologie a adopté le nom de sa maison-mère : Energiequelle GmbH (société allemande).

Le mât de mesure est enlevé depuis le 17 avril 2024 et depuis peu d'informations. De nombreuses annonces sans cesse repoussées nous amènent finalement à deux certitudes : l'implantation des éoliennes, leur nombre, leur taille ne sont toujours pas déterminés de façon définitive et le dossier n'est donc toujours pas déposé.

Selon nos informations, ce dossier ne sera pas déposé avant (au mieux) fin avril ou mai 2025. Nous sommes en liaison pour ce dossier avec les élus des communes limitrophes toutes fortement opposées à ce projet. La commune de Champagné-Saint-Hilaire ne souhaite pas de nouveau parc éolien sur son territoire, Monsieur le Maire ayant d'ailleurs refusé d'organiser en octobre 2024 une réunion de concertation avec les responsables de l'entreprise en question. Des procédures complexes et de nouvelles contraintes semblent impacter durablement la réalisation de ce parc éolien. (Nous attendons en étant vigilants les annonces à venir) .

Fin 2023, nous avons eu à subir des incendies volontaires sur nos pancartes et bottes de foin pourtant situées en terrains privés. Des constats ont été faits.

ADEPEN (suite)

Pour **EDF Renouvelables**, aucune information pour le moment.

Les associations, les collectifs d'habitants, les élus doivent s'unir pour lutter contre l'**envahissement progressif par l'éolien de nos territoires ruraux** qui enrichit nullement les communes mais au contraire **accélère la désertification**.

Nous sommes aussi en contact avec les associations de Romagne et nous œuvrons aussi pour la vallée du Clain durement impactée par les multiples débordements depuis octobre 2023. Il va devenir urgent de se préoccuper de l'enlèvement des embâcles. Autant d'actions que nous devons évoquer pour 2025 avec l'association Valbec, les propriétaires riverains et les syndicats de rivières concernés.

Pour nous contacter: adepen86@gmail.com

Notre page Facebook (<https://www.facebook.com/assoadepen86/>) et notre boîte postale (n°1) en mairie de Champagné

Siège social : Sais 86160 Champagné-Saint-Hilaire

Yanick BOUTIN

ADEPV

Association de Défense de l'Environnement et des Paysages de la Vienne

Lieu dit Tampenoux – 86160 Champagné-Saint-Hilaire

adepv86@gmail.com

Chers concitoyens,

Vous avez pu constater au cours de cet été et encore maintenant, que les 3 éoliennes de Camp Briançon prennent des vacances prolongées alors que nos frigos, pompes à chaleur et autres climatiseurs ont besoin d'être alimentés plus que jamais. Leur inutilité est manifeste !

Ce constat n'entame pas la passion pro-éolienne de la municipalité, libérée des entraves des trois conseillers démissionnaires. Cette attitude agit comme du miel pour les promoteurs qui se succèdent, comme en terrain conquis :

- Le projet du Tierfour de 6 éoliennes va être déposé prochainement en Préfecture.
- Les sociétés EDF Renouvelables et Solvéo Energies ont annoncé deux nouveaux projets.
- Avec l'accord bienveillant de nos élus, les sociétés VALECO et NEOEN s'apprentent à installer des parcs solaires, celui, gigantesque de 93 hectares de VALECO couvrant 93 hectares autour de La Fontenille et du Haras.

La municipalité espère engranger des redevances substantielles pour récompenser sa complaisance : le réveil risque d'être douloureux. En effet, les revenus sont rarement à la hauteur des promesses et l'Etat en manque de milliards se réserve la possibilité de diminuer la dotation aux communes en fonction des redevances perçues. En résumé, pas plus d'argent pour la commune mais plus de nuisances, perte de valeur immobilière globale et d'attractivité de la commune.

Soutenez nos efforts pour s'opposer à ces marchés de dupes. Bonne Année à tous.

Le Bureau de l'ADEPV

DROIT DE REPONSE

Encore une fois, l'article de l'ADEPV86, envoyé par Monsieur Jean-Claude Castel, est polémique, et inexact sur bien des points, et notamment sur la passion pro-éolienne des élus. Je vais seulement apporter des éléments de réponse sur les chiffres :

- ♦ Le projet du Tierfour est de 3 éoliennes sur Champagné-Saint-Hilaire et 1 sur Valence-en-Poitou
- ♦ Aucun élément n'est en notre possession pour EDF Renouvelables et Solvéo Energies !...
- ♦ Le Conseil Municipal, suite à la réunion de concertation, a mis 3 projets agrivoltaïques sur les zones d'accélération renouvelables, et le projet Valeco est de 70 ha sur Champagné-Saint-Hilaire.
- ♦ La production des 3 éoliennes du Camp Briançon pour l'année 2024 est de 21 000 MWh équivalent à la consommation annuelle en électricité de 6 610 habitants. Le vent moyen était de 11 km/h, et elles ont **fonctionné 63% du temps**.

*Gilles BOSSEBOEUF, Maire de
Champagné-Saint-Hilaire*

Le Merveilleux Noël

Les ateliers de l'Association « le Merveilleux Noël » ont repris début septembre et se sont mis à l'ouvrage pour préparer la journée « Portes ouvertes » qui a eu lieu le 27 novembre 2023 et fut particulière car la présidente, Mme Chambon, n'a pu y participer pour raison de santé. L'association a également participé au Téléthon ainsi qu'à la décoration du village pour Noël.



Dès le début janvier 2024, les ateliers ont repris pour préparer la Saint Gervais du 16 juin et réaliser divers travaux : en tissu, en bois, en carton, en vannerie (tant pour l'intérieur que pour l'extérieur) ...



Les ateliers ont lieu le mardi toute la journée dans une ambiance détendue et conviviale avec partage d'idées et de savoirs, voire d'un repas pour les personnes qui le désirent.

L'association compte actuellement 25 membres mais nous en accepterons avec plaisir de nouveaux !

L'équipe du Merveilleux Noël vous souhaite une bonne année 2025 !

Anne-Marie CHAMBON

Association des Parents d'Élèves (APE)

De nombreuses actions ont été menées durant l'année 2023/2024 :

- Participation à l'action ELA : collation après la course
- Une journée Halloween a eu lieu, où les enfants sont venus déguisés à l'école. Ils ont reçu chacun un sachet de friandises.
- Nous avons participé au week-end illuminations et Téléthon. Nous avons un stand où nous avons vendu des crêpes et des boissons. Il y avait également possibilité de faire des activités créatives. Nous proposons aussi de maquiller les enfants. Une partie des bénéfices a été reversé au Téléthon.
- Pour Noël, nous avons organisé un spectacle « Tous tes permis » pour toute l'école à la salle des fêtes. Un livre a ensuite été offert à chaque enfant avec la présence du père Noël.
- Pour le carnaval, les enfants se sont déguisés et ont déambulé en musique dans les rues de la commune. La déambulation a été suivie d'un défilé des enfants dans la cour, puis d'un goûter.
- Une soirée burger/karaoké a eu lieu le 23 mars.
- Pour clôturer cette année 2023/2024, la fête de fin d'année a eu lieu dans la cour de l'école. Les enfants ont réalisé des spectacles. Nous avons prévu de quoi se restaurer et une buvette. Des olympiades ont été organisées ainsi qu'un « jeu des enveloppes ». Il y a eu une cérémonie pour les CM2 avec remise d'un cadeau.
- Au cours de l'année, il y a également eu des ventes de chocolats, sapins, parfums et madeleines Bijou.

Nous remercions toutes les personnes qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour permettre à toutes ces actions d'avoir lieu. Il s'agit de l'équipe enseignante et éducative, de l'équipe municipale, des bénévoles de l'APE, et des parents.

Les actions envisagées pour cette année 2024/2025 sont semblables à celles de l'année écoulée, ainsi que d'autres à définir (vente d'objets personnalisés...).

Les fonds récoltés lors des différentes actions servent à faire plaisir aux enfants de l'école et à aider l'équipe enseignante à financer leurs projets pédagogiques. Cette année, nous avons contribué, entre autre au financement de la sortie de fin d'année de tous les enfants à Chauvigny (Spectacle des géants du ciel). Nous avons également acheté une enceinte à roulettes pour l'école (utilisée, entre autre, lors des déambulations dans les rues et pour la fête de l'école).



Association des Parents d'Élèves (APE) (suite)

Pour cette nouvelle année scolaire 2024/2025, le bureau est modifié :

Présidente : BONNIN Marion - Vice-présidente : FARIA RODRIGUES Patricia

Trésorière : ORION Aurélie - Vice- trésorière : GUIGA Emilie

Secrétaire : THOMAS Anaïs - Vice-secrétaire : GIRAULT Isabelle

Nous rappelons aux parents qui ont du temps (même si ce n'est qu'un petit peu) à consacrer à l'association, qu'ils sont les bienvenus parmi nous !

Pour nous joindre : ape.champagnesainthilaire@hotmail.com

Anaïs THOMAS

Arche de Jaheka

L'Arche de **Ja**(Jeannette)**he**(Henry)**ka**(Kara), association loi 1901 de protection animale, est née en avril 2022 avec pour volonté de protéger et porter assistance aux animaux non humain de toutes espèces en particulier les nouveaux animaux de compagnie (NACs) que sont les lapins, cochons d'inde, et autres rongeurs, furets... ainsi que les animaux dits de ferme et de basse-cour. L'objectif de l'association est également de sensibiliser et communiquer autour de la condition animale auprès du grand public.

Basée sur 3 sites d'accueil dont Champagné-Saint-Hilaire et placée sous la responsabilité des 4 membres fondatrices, L'Arche de Jaheka accueille à ce jour 87 individus. L'association vit jusqu'à présent grâce au soutien d'autres associations et Fondations, aux dons de particuliers (déductibles des impôts à hauteur de 66%) et à l'investissement personnel de ses membres fondatrices.

Les valeurs portées par l'association sont le respect des besoins fondamentaux des individus que ce soit au niveau de leur espace de vie, de leur alimentation et cela qu'ils soient moutons, souris, poules ou autres.

Chacun des individus accueillis sont des compagnons de vie, et comme tous ceux de leur espèce, des individus à part entière, des êtres sentients qui méritent notre respect et empathie.



Un certain nombre de nos protégés peuvent être adoptés ou placés en famille d'accueil définitive selon des critères bien précis. Pour eux comme pour ceux qui resteront à l'association, nous recherchons des parrains et marraines. Pour cela, retrouvez toutes les informations sur le site internet sous l'onglet comment nous aider.

Pour découvrir L'Arche de Jaheka vous disposez de plusieurs moyens de communication :

<https://www.facebook.com/archedejaheka>

https://www.instagram.com/arche_de_jaheka/

[https://larche-de-jaheka-](https://larche-de-jaheka-67.websselfsite.net/)

[67.websselfsite.net/](https://larche-de-jaheka-67.websselfsite.net/)

Comité des fêtes

L'année 2024 s'est terminée, et cette nouvelle année sera encore synonyme de riches émotions et de belles rencontres.

Comme à notre habitude, l'année 2024, a compté :

- ♦ L'organisation de 3 lotos,
- ♦ La tenue de la Fête de la Saint-Gervais, en juin, très perturbée par des conditions météorologiques défavorables... mais avec la réussite de notre traditionnel Salon des collectionneurs toujours apprécié.
- ♦ L'animation Les 3 Fontaines en fête, en août, où, pour la première fois, s'est déroulée une scène découverte, de 19h à 21h15, avec de jeunes artistes locaux qui ont impressionné les spectateurs par leur talent, leur jeunesse et leur simplicité ; puis le show cabaret, avec en lever de rideau Ema RYM, suivie de PLAISIR COUPABLE, prestations entrecoupées, de show visuel par des costumes variés et étincelants et des bulles d'extravagance de prestations circassiennes ... Un SHOW EXCEPTIONNEL.

- ♦ La participation au Téléthon, avec le fameux défi kilométrique de nos traditionnelles voitures à pédales qui a contribué à la récompense reçue par la Commune de Champagné-Saint-Hilaire pour son engagement : l'ECROU d'OR 2023.

Pour cette nouvelle année, le Comité des Fêtes de Champagné-Saint-Hilaire recherche toujours plus de bénévoles pour dynamiser la Commune et lancer de nouvelles animations ... toutes les bonnes idées seront les bienvenues !

Bonne et heureuse année 2025, à toutes et tous .



Comité de jumelage Saint-Romphaire

ANNIVERSAIRE, c'est ce que nous avons fêté cette année puisque ce sont déjà les 20 ans de notre association. Comme cela passe vite et c'est toujours avec beaucoup de joie que nous avons eu le privilège d'accueillir nos partenaires de Saint-Romphaire !

Même si certains manquent à l'appel, ces moments de convivialité nous rappellent toute l'importance de rester proches et à l'écoute de ceux qu'on aime. La vie poursuit sa route et là où on accueillait les parents, ce sont souvent les grands parents qu'ils sont devenus qui viennent à notre rencontre, dans la joie de découvrir les nouvelles photos de ceux qui nous accompagnent désormais.

Après les visites du samedi où une majorité se sont retrouvés sur les monts de Blond, principalement sur Mortemar et Montrou Sénard, notre traditionnel repas est venu clore cette soirée autour des mets préparés par notre restaurateur local et des desserts de notre boulanger.

Merci à Monsieur le Maire pour l'accompagnement communal à la vie associative. Merci à nos invités pour ce merveilleux spectacle offert en souvenir d'une année qui se veut olympique. Nous ne doutons pas de l'accueil qui nous sera réservé l'an prochain dans un contexte de 80ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.

Nous restons toujours à l'écoute et à la disposition de ceux qui voudraient se joindre à nous pour participer à cette aventure des temps modernes.

Nos contacts : Olivier PIN (Président), Michel Mingot (Vice-Président), Hyacinthe Peters (Secrétaire) ou Corinne Bardon (trésorière) sont à votre disposition pour toute information supplémentaire.



Olivier PIN

Comité FNACA

Comme chaque année, notre petit comité a marqué ses quelques manifestations.

Février : Notre fameuse galette des rois !

Le 19 mars, le cessez le feu en Algérie : Rassemblement aux monuments aux morts et sur la tombe de René Bibault.

Un vin d'honneur a été offert par la mairie, suivi du repas au restaurant qui a clôturé ce jour mémorable.

Septembre : Notre traditionnel barbecue.

Nos adhérents sont de moins en moins nombreux. La disparition de notre ami et camarade Michel Gourdeau, nous a tous affectés. Lors de nos réunions, une minute de silence lui a été accordée ainsi qu'à tous ceux disparus, qui, malheureusement, sont nombreux ! C'est l'essoufflement de la vie. Nos veuves nous font tenir, nous les remercions.

A 2025 et bonne année, santé, amitié à tous !



Gilbert ROUHAULT

Let's Go Allons-y !



Let's go. Allons-y ! ... propose plusieurs activités et principalement l'initiation au Qi Gong (mouvement agissant sur les méridiens) et à la pratique du TaiChi Chuan. Ces pratiques visent principalement la relaxation, la détente du corps et du mental en développant l'énergie interne. L'assiduité, la persévérance, la patience sont de mise.

« La victoire du doux sur le dur et la concentration du qi pour engendrer la douceur. »

Nous proposons deux périodes d'apprentissage :

- le mercredi soir à la grande salle des fêtes de Champagné-Saint-Hilaire de

- ♦ 18h15 à 19h pour les débutants,
- ♦ 19h à 20h15 pour les plus avancés.

D'autres activités comme balade dessin, peinture, etc. peuvent aussi être réalisées à la demande ou par voie de proposition.

L'adhésion est de 15€. Une participation de 40€ pour l'année.

Marie-Paule JALLADEAU

Ensemble vocal de Champagné-Saint-Hilaire

Notre groupe vocal est géré par l'association « Murmures et Cultures à Champagné ».

Pour faciliter la participation de tous, nous avons ajusté nos horaires de répétitions, qui se tiennent désormais le mardi de 18h à 19h30 dans la salle des associations. Cette flexibilité a permis à plusieurs choristes, en particulier ceux qui travaillent, de rejoindre nos rangs. Nous sommes donc ravis d'accueillir de nouveaux choristes, notamment des hommes, qui apportent une belle diversité de voix au groupe. Nous encourageons tous ceux qui souhaitent encore se joindre à nous à venir découvrir l'harmonie et la convivialité qui règnent au sein de notre groupe vocal.

Cette année, notre chorale a eu le plaisir de participer à une animation enrichissante en collaboration avec la bibliothèque. Lors de cet événement, nous avons proposé une lecture de textes soigneusement sélectionnés, en résonance avec les chants interprétés. Cette approche a non seulement permis d'enrichir notre répertoire, mais aussi de créer un lien fort entre la musique et la littérature, captivant ainsi notre public.

De plus, nous avons organisé un concert avec la chorale de Payré. Ce moment de partage musical a été l'occasion de découvrir de nouvelles harmonies et d'échanger des expériences, renforçant ainsi notre esprit de communauté.

Les retours du public ont été très positifs, et l'engouement suscité par cet événement a véritablement renforcé notre motivation.

En somme, cette saison a été marquée par de belles rencontres, des échanges enrichissants et une volonté collective de s'épanouir dans la musique. Nous poursuivons cette aventure et souhaitons accueillir encore plus de nouvelles voix pour enrichir notre répertoire et notre communauté musicale.



Annette BOSSEBOEUF

Murmures et Cultures à Champagné

L'assemblée générale d'octobre a permis d'exposer les nombreuses activités qui ont ponctué cette riche année 2023/2024.

Tout au long de l'année, le groupe vocal dirigé par Chantal Protin et la bibliothèque gérée par Annette et son équipe de bénévoles ont proposé diverses animations.

En février, nous avons apprécié de nous retrouver pour ce beau moment convivial qu'est notre soirée soupe, où les Champagnoises et les Champagnois rivalisent de créativité.

En mars, la traditionnelle exposition de photos dont le thème était « La nature à Champagné » fut un moment de découverte de nos beaux paysages et de clichés inattendus.

Le 13 août, notre participation à l'exceptionnelle commémoration du 80ème anniversaire de la bataille de Champagné fut un grand moment.

En septembre, nous avons participé aux Journées Européennes du Patrimoine en présentant sur le thème « Faune et Flore de nos campagnes », une causerie sur les orchidées sauvages et les arbres qui vont résister au réchauffement climatique et une magnifique exposition de peinture où rivalisaient les représentations des animaux et des végétaux d'une grande qualité picturale.

En 2025, nous reprendrons le flambeau avec de nouveaux bénévoles, toujours avec nos activités habituelles et nous poursuivons le projet de livre sur l'école de Champagné que compile Annette.

Le prochain thème de l'exposition de photos sera « Nos mares, nos étangs, nos rivières » et nous proposerons une exposition de peinture sur le thème « Jardins et vergers » lors des Journées du Patrimoine. Donc, à vos appareils photos et à vos pinceaux ! Nous accueillerons vos œuvres avec plaisir.



Pierre ROSSIGNOL

Pattes & Sabots

Pattes & Sabots réunit trois entrepreneuses passionnées : LC services Équins (Louise Clochard), Judith Art (Judith Colton) et Equi & Compagnie (Béatrice Bardet). Ensemble, nous avons créé Pattes & Sabots en décembre 2023 afin d'organiser des événements caritatifs en soutien aux associations de protection animale.

Notre événement phare, la "Journée des Animaux" qui est portée dans un élan de solidarité envers nos amis les animaux est dédiée à une association différente à chaque édition, et les fonds sont récoltés grâce aux emplacements payants des artisans et commerçants du secteur animalier présents. Ces fonds sont ensuite entièrement reversés à l'association choisie mise à l'honneur.

Après le succès de la première édition qui a soutenu l'association Adoptanimaux en décembre 2023, nous sommes fiers d'avoir soutenu l'association Pas à Pattes lors de notre 2ème édition en juillet dernier.



Pour une troisième édition en 2025, prévue le 20 juillet dans un cadre idyllique au plan d'eau des 3 Fontaines de Champagné-Saint-Hilaire, nous avons prévu une variété d'activités pour tous les amateurs d'animaux : randonnées pédestres, équestres, en vélo, avec votre chien, animations équestres, canines et félines.

Le 22 décembre 2024, Pattes & Sabots a organisé un second événement caritatif ! Un "spectacle jeu musical" toujours en vue d'aider les associations de protection animale...

Louise CLOCHARD

SC Champagné-Saint-Hilaire « Les Montagnards »

Lors de l'assemblée générale du club qui a eu lieu en juin 2024, Maxime Coiscaud a fait part de son souhait d'arrêter sa fonction de président qu'il occupait depuis plusieurs années. L'ensemble du club le remercie pour son investissement. Un nouveau bureau a été élu :

- ♦ PRESIDENTE : Mallauri VUZÉ
- ♦ VICE-PRESIDENT : Jeremy COISCAUD
- ♦ TRESORIER : Vincent COISCAUD
- ♦ SECRETAIRE : Jacques DION.

Bilan Sportif Saison 2023/2024 & saison 2024/2025 :

L'équipe a évolué en 4^e division lors de la saison 2023/2024. Marquée par un effectif réduit malgré l'entente avec Vivonne, l'équipe a essuyé de nombreuses défaites surtout en deuxième partie de saison. Elle n'a pas pu se maintenir dans sa division.

Le club repart seul en 5^e division pour cette nouvelle saison. L'effectif se maintient avec des nouveaux joueurs mais aussi quelques anciens montagnards revenus chausser les crampons avec les copains. Côté jeunes, seul l'entente pour les U17 avec les clubs voisins est maintenue.

Animations extra sportives :

Comme depuis de nombreuses années le club a participé aux « illuminations de Noël » couplées au Téléthon en organisant notamment un repas dont les bénéfices sont reversés intégralement à l'AFM TELETHON. L'évènement estival du club, le traditionnel MOULES/FRITES, devrait se tenir à la base de loisirs le 28 juin 2025.

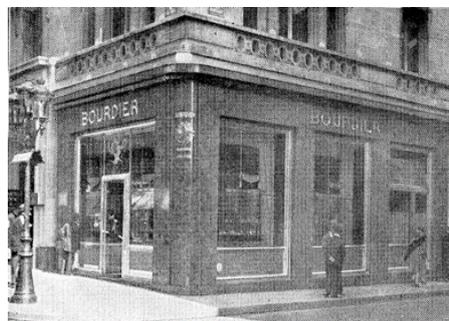
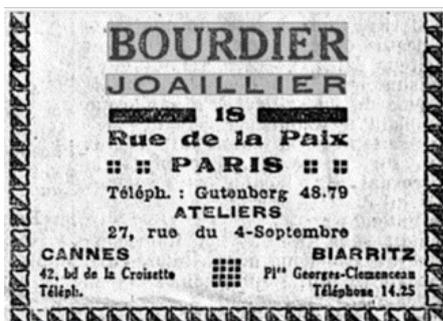
La présidente tient à remercier toutes les personnes qui soutiennent le club.



Mallauri VUZÉ

4 - EXPRESSION LIBRE

Joallerie Bourdier



Sur le site de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, Louis Vibrac nous avait concocté un article très complet sur les maires de la commune. Le premier fut, après la Révolution, Jean Vincent Bourdier (1761-1842), né à Romagne, qui fut par deux fois maire de 1792 à 1835. Il était le fils de Jean Bourdier et de Marie Renée Béra du village de Bois Vert à Champagné. Jean Vincent avait 9 frères et sœurs. L'un d'eux, Jean Joseph Bourdier (1770-1829), partit faire carrière à Paris et s'installa rue de la Harpe, dans le 5^{ème} arrondissement, comme bijoutier.

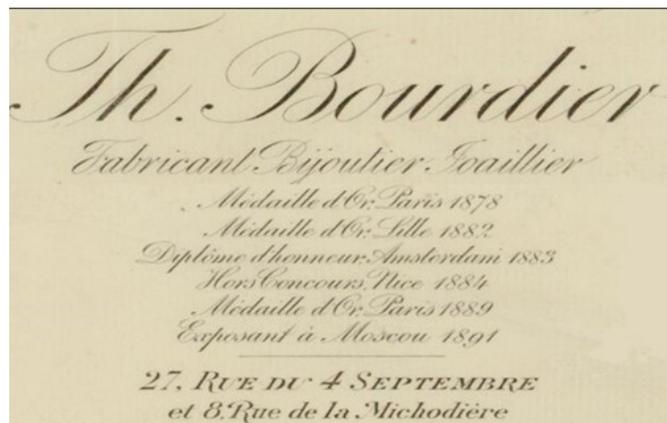


Il commercialisait des bijoux mais produisait des ustensiles de luxe tels que ces casseroles en argent vendues récemment 5875€, en 2000 chez Christie's.

Il se maria avec Marie-Louise Vibert, fille du maire de Soisy-sur-Seine (Essonne).

Ils eurent deux enfants dont un fils, Jean Adolphe qui devint mercier (commerçant en matériaux) rue Saint Denis, 10^{ème} arrondissement et épousa Françoise Angélique Moreau avec qui ils eurent 5 enfants dont Théodule Alexandre Bourdier (1837-1898).

Celui-ci devint, avec l'aide de son grand-père et père, entre le milieu et la fin du XIX^{ème} siècle, un joaillier de renom et s'installa au 27 rue du 4 Septembre et 8 rue de la Michodière dans le 2^{ème} arrondissement. Il se maria le 11 janvier 1872 avec Marie Françoise Grifeuille dont la sœur Amélie Alice Grifeuille se maria avec Albert Louis François Cartier dont le père avait fondé la maison à deux pas, 13 rue de la Paix. Les créations des deux joailliers rivalisent de beauté et les récompenses s'en suivent.



Parmi les œuvres, nous trouvons au début, vers 1880, des broches, colliers, bracelets de luxe :



EXPRESSION LIBRE

Joannerie Bourdier (suite)

La maison est reprise par son fils Georges Théodule BOURDIER (1880-1923), marié à Marguerite Marie Julie Dupont, fille d'un riche commerçant parisien.

Les créations continuent au début du XXème siècle et la renommée se développe dans le monde entier, Europe, Russie, Amériques et rivalise avec CARTIER, BOUCHERON, TIFFANY, etc.

L'Art Nouveau se développe et s'inscrit dans les créations.



Broche : 31 250€



Poudrier : 3900€

Les œuvres de la maison BOURDIER se vendent aux enchères à des prix extraordinaires.



Encensoir



Pendulette Art déco : 75000€



Montre à gousset

Georges Théodule et Marguerite Marie eurent trois enfants, Jacques, Nicole et Claude. Jacques et Nicole n'eurent pas d'enfants et furent enterrés ensemble au Père Lachaise à Paris en 1946 et 1948. Claude, rentier à Antibes, se maria avec Francisca Basto Frédiám et ils n'eurent pas de descendance. Il décéda en 2009 à Antibes, 06004, Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'âge de 91 ans.

La marque fut reprise par PAILLETTE & Cie et plusieurs procès s'en suivirent. Cependant, les salles des ventes internationales, Drouot, Christie's, Sotheby's, etc. rivalisent aujourd'hui pour proposer les pièces signées BOURDIER les plus rares.

Encore une fois, de notre modeste région peuvent éclore des talents dans tous les domaines qu'ils soient industriels, artistiques, sociaux, etc. Rien ne prédestinait cette famille BOURDIER, Bourgeois propriétaires ainsi que les BERA, à avoir un tel destin et par leurs œuvres, à rester dans l'histoire.

Références :

Le site de Champagné :

<http://www.champagne-saint-hilaire.fr/fr/information/113156/biographie-maires-champagne-saint-hilaire>

Mon profil geneanet :

https://gw.geneanet.org/rossignol11_w?lang=fr&p=theodule+alexandre&n=bourdier&oc=0&type=tree&

Blog de Jean Jacques Richard

<https://www.richardjeanjacques.com/2016/06/theodule-bourdier-beau-frere-dalfred.html>

Pierre ROSSIGNOL

EXPRESSION LIBRE

13 août 1944-2024 à Champagné-Saint-Hilaire

Habitants, jeunes et enfants,
Vous n'étiez pas encore nés
Quand cette guerre a éclaté.
Pourtant, il ne faut pas oublier
Qu'ici même, à Champagné,
Dans cette paisible contrée,
Des hommes ont été tués,
Des familles endeuillées
Pour sauver notre liberté.

La commune était occupée
Par des troupes organisées;
Des Tirailleurs Sénégalais
Au haras étaient prisonniers.
Afin de les libérer,
Par une chaude nuit d'été,
L'attaque a été lancée
Par des maquisards déterminés,
Bien que peu expérimentés.

Les habitants, dans les villages, repliés
Craignaient des représailles assurées,
Car Oradour était encore tout frais,
Et tout pouvait, hélas, se répéter.
Mairie, écoles ont été incendiées
Et aussi quelques maisons brûlées,
Des hommes braves sont tombés
Mais le pire a été évité
Grâce au maire, par l'ennemi, respecté.

Habitants, jeunes et enfants,
Vous ne devez pas oublier
Combien nos aînés étaient engagés
Pour défendre notre liberté
Et afin de vivre dans la paix.
Notre commune est à jamais marquée
Par ce triste passé ensanglanté.
En ce 13 août, ici, à Champagné.
Qu'ils en soient vraiment remerciés!

Aussi, j'appelle à la fraternité,
À l'union, la paix et à l'amitié,
Et n'oublions pas ce qui s'est passé,
Mais soyons fiers d'être réconciliés!



Champagné-Saint-Hilaire, une commune où il fait bon vivre...



Le marché



Les illuminations



Le Pâtural des Chiens



26 octobre 2024 : Inauguration des logements communaux Rue du Presbytère et Rue Étienne Saby



Semaine irlandaise organisée par la Bibliothèque Municipale dans le cadre du Prix des littératures européennes de Cognac.



Animations à la bibliothèque municipale "Au plaisir des mots et de l'image"



Champagné-Saint-Hilaire
S'Asalée

Octobre rose

RÉUNION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

FAITES QUE LE DIABÈTE PRÉCOCE SAIGNE DES VIES
VENDREDI 25 OCTOBRE à 20h
à la Bibliothèque municipale
"Au plaisir des mots et de l'image"
quiz, discussions, témoignage en toute convivialité

Mairie de Champagné-Saint-Hilaire
1 Place de la mairie 49100 Champagné-Saint-Hilaire
Téléphone : 02 47 27 30 79
49100 Champagné - 02 49 51 45 89
biblio@champagne-saint-hilaire.fr



Rétrospective
2024!

Souvenir



Émotion



Témoignages

Mairie de Champagné-Saint-Hilaire
1 Place de la Mairie,
86160 Champagné-Saint-Hilaire
Tél. 05 49 37 30 91
Mél : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

Visitez notre site →



Commune de Champagné-Saint-Hilaire